

Annexe 2

Bilan des actions du second semestre 2023

Rapport d'exécution 2023 - pour des engagements financiers sur le second semestre 2023

Novembre 2024

Région Grand-Est

Collectivité européenne d'Alsace

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté repose sur une mise en œuvre territoriale, en appui de la gouvernance nationale dont elle fait l'objet. La contractualisation exigeante entre l'Etat et les départements lancée le 21 février 2019 en constitue un levier essentiel.

Cette contractualisation a été conclue initialement pour une période de trois ans, de 2019 à 2021 et a été prolongée en 2022 puis en 2023. Une évaluation est réalisée chaque année sur la mise en œuvre des actions de la contractualisation.

Le présent rapport d'exécution permet une évaluation des actions contractualisées dans l'avenant à la convention de 2023 signé le 24 novembre 2023. Il a pour but de rendre compte de l'exécution des crédits versés au titre de l'avenant à la convention d'appui et de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi en **rappelant ainsi, action par action, les engagements et le cadre financier initial, et en rendant compte des résultats.**

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté s'est terminée au 31 décembre 2023. Le présent rapport d'exécution vient donc clore cette contractualisation.

En effet, à compter de 2024, une nouvelle contractualisation entre la Collectivité européenne d'Alsace et les services de l'Etat vient remplacer l'ancienne Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (SNPLP), avec un objectif double de lutte contre la pauvreté et pour le plein emploi.

Cette nouvelle stratégie est cofinancée à part égale par la Collectivité et l'Etat.

Table des matières

1. Mesures socle	3
Fiche 1 : Premier accueil social inconditionnel de proximité	3
Fiche 2 : Référent de Parcours.....	10
Fiche 3 : La formation des travailleurs sociaux.....	15
Fiche 4 : Plateforme d'accueil et d'orientation des allocataires RSA	20
Fiche 5 : Garantie d'activité	28
Fiche 6 : Le dossier unique d'insertion	35
Fiche 7 : Plateforme de mise en relation de l'offre et de la demande « Jobconnexion ».....	38
Fiche 8 : La mobilité : un enjeu majeur du parcours vers l'activité et l'emploi.....	42
Fiche 9 : Action de parrainage	51
Fiche 10 : Conseillers relais entreprises	54
Fiche 11 : Engagement citoyen.....	57
Fiche 12 : Recherche-action à destination des opérateurs de l'insertion : capitaliser les compétences des bénéficiaires du rSa	66
Fiche 17 : Mise en place d'une cohorte de bénéficiaires du rSa sur le territoire mulhousien.....	71
Fiche 36 : Dispositif Premières Heures	76
2. Mesures à l'initiative du département	80
Fiche 19 : Démarche d'inclusion numérique pour éviter les ruptures.....	80
Fiche 22 : Coordination des acteurs – Conseils Locaux de Santé	88
Fiche 23 : Création d'une équipe mobile santé précarité	91
Fiche 24 : Bilan de la mise en place d'une équipe spécialisée pour l'accompagnement des ménages bénéficiant d'un hébergement d'urgence au titre de la protection de l'enfance.....	96
Fiche 25 : Lutte contre la précarité alimentaire	100
Fiche 26 : Jardins solidaires	105
Fiche 33 : Enfants exposés aux violences intrafamiliales	110
Fiche 34 : Parentalité	114
Fiche 35 : Assurer la continuité de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa	120

1. Mesures socle

Fiche 1 : Premier accueil social inconditionnel de proximité Action socle

Thème de la contractualisation : Renforcer les compétences des travailleurs sociaux – Premier accueil social inconditionnel de proximité

Description de l'action :

I. Une écoute attentionnée de la globalité des besoins de chaque alsacien

Le premier accueil social inconditionnel et humain de proximité (moins de 30 minutes de transport) a pour objectif de garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée, dans le respect du principe de participation des personnes aux décisions qui les concernent.

La CeA participe de façon active et importante à l'accueil social de la population sur le territoire au travers des implantations médico-sociales des Centres Médico-sociaux sur le Bas-Rhin, des Espaces Solidarités et Espaces Solidarités Seniors sur le Haut-Rhin. Cet accueil est garanti au travers de différentes modalités : accueil physique, téléphonique, messagerie ... Ces structures assurent des missions d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation, d'accès aux droits et d'accompagnement dans les domaines de la protection de l'enfance, de l'insertion, de la lutte contre les exclusions, de la protection maternelle et infantile, de la promotion de la santé, de la protection des majeurs vulnérables. En tant que service public de proximité, l'intervention sociale mise en œuvre par la CeA porte des valeurs fortes, et tout particulièrement celles de l'accessibilité de l'offre de services, la non-discrimination et l'équité de traitement.

Sur la base des travaux conduits précédemment de manière différenciée dans les 2 départements, la Collectivité européenne d'Alsace a mis en place les premières actions à l'échelle de l'ensemble de l'Alsace, et notamment une gouvernance à l'échelle alsacienne pour une démarche accueil commune avec les Espaces Solidarités, les Espaces Solidarités Seniors et les Centres Médico-sociaux à travers les territoires.

Pour la période de contractualisation, la Collectivité européenne d'Alsace a poursuivi ces travaux, en lien avec le projet de Service Public Alsacien, par la mise en place de groupes projets à l'échelle alsacienne pour consolider la convergence par :

- des outils techniques (exemple boîte à outils des nouveaux arrivants) ;
- une communication forte à destination du public et des partenaires passant notamment par une nouvelle dénomination commune de l'ensemble des lieux d'accueil médicosociaux de la Collectivité européenne d'Alsace « Espaces Solidarités Alsace » ;
- la poursuite de la formation « Postures de l'accueil » destinée à l'ensemble des secrétaires médicosociales et agents d'accueil de la Collectivité européenne d'Alsace : les premières sessions de formation ont débuté en mai 2022.

- des articulations partenariales renforcées avec les Maisons France Service (rencontres régulières avec les équipes sociales en territoire, développement de fiches de liaison pour une meilleure coordination des orientations...);
- des articulations partenariales renforcées avec les organismes de sécurité sociale CAF, CPAM, CARSAT, MSA (expérimentation de nouveaux outils de communication et de liaison entre nos institutions, mises à jours ou création de nouvelles conventions de partenariats à l'échelle Alsace).

II. Depuis la contractualisation initiale, des développements adaptés à la spécificité de chaque territoire qui convergent à l'échelle alsacienne

1/ Bilan de l'Accueil Médico-Social côté 67

L'Accueil Médico-social (AMS) a été expérimenté puis développé à l'échelle départementale depuis septembre 2021 pour :

- Améliorer la qualité de réponse à l'utilisateur
- Renforcer la démarche d'aller-vers et accompagner à l'autonomie
- Valoriser les professionnels
- Plus-value partenariale
- Observation sociale sur le territoire

Un bilan qualitatif a été réalisé en juin 2023 auprès des équipes pour évaluer les points forts et les difficultés rencontrées dans la mise en place de l'Accueil Médico-Social en territoire. L'expérimentation du dispositif, actuellement sur 14 équipes, permet de réduire le délai d'attente pour un rendez-vous à 1 semaine en moyenne (15 jours au maximum). Les usagers expriment de la satisfaction dans l'aide qui leur est apportée et un déploiement de ce dispositif à l'échelle alsacienne est envisagé.

2/ Structuration de l'accueil inconditionnel au sein des services départementaux dans le 68

Dans la continuité du travail de diagnostic de la fonction accueil/orientation réalisé auprès des Territoires de Solidarité et du Service Solidarité Senior à l'échelle du Haut-Rhin en 2021, plusieurs ateliers ont réuni une cinquantaine de professionnels des Espaces Solidarités et des Espaces Solidarités Seniors autour de l'Accueil Social Inconditionnel de Proximité. Ces travaux ont alimenté le 1^{er} COPIL accueil alsacien et servent de base aux groupes projets thématiques qui se lancent à l'échelle alsacienne.

Durant l'année 2023, des ateliers ont pu réunir les professionnels de l'accueil dans le cadre de l'expérimentation de la territorialisation de l'autonomie, notamment sur la question de la spécialisation et de la polyvalence des modalités de l'accueil. Les travaux de réflexion du 1^{er} COPIL de 2022 ont été poursuivis dans le cadre de la démarche accueil à l'échelle alsacienne. L'objectif est de pouvoir déterminer des définitions communes de l'accueil de 1^{er} niveau (ASIP) et de l'accueil de 2^e niveau (AMS) à l'échelle de l'ensemble des territoires alsaciens, et d'identifier une offre de service commune qui puisse être déclinée en territoire afin de proposer un premier accueil de qualité sur l'ensemble du territoire de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Date de mise en place de l'action :

Action existante – en cours

Durée de l'action :

Démarrée en 2019, cette démarche se déploie sur toute la durée de la contractualisation.

Partenaires et co-financeurs :

Action cofinancée par la CeA et l'Etat.

Cette action est menée en articulation avec les acteurs locaux dans le cadre des partenariats d'action développés en territoire dans le domaine de l'action sociale de proximité avec la CAF, la CARSAT, la CPAM, MSA, Pôle Emploi, les Maisons France Service, les communes, CCAS, les associations, fédérations, centres sociaux...

Budget prévisionnel sur le second semestre 2023

BUDGET	
<p><u>Pour le 68 :</u> 68 dépenses nouvelle CALPAE : Financement d'1 poste de travailleur social et de 2 postes de secrétaires médico-sociales dans le but de renforcer la qualité de l'accueil au sein des Territoires de Solidarité (3 postes CDD créés au titre de la CALPAE) ; Poursuite des formations des secrétaires médicosociales aux postures de l'accueil</p> <p>68 dépenses valorisées : Financement de 3 postes de secrétaires médico-sociale (valorisations de postes pré-existants à la CALPAE) ; Valorisation d'un poste de chargé de projets en développement social qui assure la chefferie de projet de la démarche alsacienne.</p>	110 000 €
<p><u>Pour le 67 :</u> 67 dépenses nouvelle CALPAE : Financement de 5 postes de secrétaires médico-sociales créés au titre de la CALPAE ; Financement d'un poste de chargé d'accueil pour la maison des aînés de Sélestat, créé au titre de la CALPAE ; Poursuite des formations des secrétaires médicosociales aux postures de l'accueil</p> <p>67 dépenses valorisées : Valorisation d'un poste de chargé de projets en développement social qui assure la chefferie de projet de la démarche alsacienne.</p>	110 000 €
Part État : 110 000 €	BUDGET GLOBAL : 220 000 €
Part CeA : 110 000 €	

BUDGET	
<p><u>Pour le 68 :</u> 68 dépenses nouvelle CALPAE : Financement d'1 poste de travailleur social et de 2 postes de secrétaires médico-sociales dans le but de renforcer la qualité de l'accueil au sein des Territoires de Solidarité (3 postes CDD créés au titre de la CALPAE) : 141 246 €/2 1 session de formation des secrétaires médicosociales aux postures de l'accueil en décembre 2023 : 5 040 €</p> <p>68 dépenses valorisées : Financement de 3 postes de secrétaires médico-sociale (valorisations de postes pré-existants à la CALPAE) : 114 201 €/2 Valorisation d'un poste de chargé de projets en développement social qui assure la chefferie de projet de la démarche alsacienne : 8 034 €/2</p>	<p>Dépense réelle sur l'année : 268 521€ Dépense réelle pour le 2nd semestre : 136 763 €</p> <p><i>Dépense initialement attendue : 110 000 €</i></p>
<p><u>Pour le 67 :</u> 67 dépenses nouvelle CALPAE : Financement de 5 postes de secrétaires médico-sociales créés au titre de la CALPAE : 192 500 €/2 Financement d'un poste de chargé d'accueil pour la maison des aînés de Sélestat, créé au titre de la CALPAE : 38 500 €/2 1 session de formation des secrétaires médicosociales aux postures de l'accueil en septembre 2023 : 5 040 €</p> <p>67 dépenses valorisées : Valorisation d'un poste de chargé de projets en développement social qui assure la chefferie de projet de la démarche alsacienne : 8 034 €/2</p>	<p>Dépense réelle : 244 074 € Dépense réelle pour le 2nd semestre : 124 540 €</p> <p><i>Dépense initialement attendue : 110 000 €</i></p>
<p>Part État : 110 000 € Part CeA : 151 303 €</p>	<p>BUDGET GLOBAL REALISE : 261 303 € BUDGET GLOBAL INITIALEMENT ATTENDU : 220 000 €</p>

Objectifs et progression :

Indicateurs**	Résultat atteint en 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022	Résultat atteint en 2023
Taux de couverture de premier accueil social inconditionnel accessible à moins de 30 minutes en transport	<u>Pour le 68 :</u> 95% <u>Pour le 67 :</u> 100%	<u>Pour le 68 :</u> 95% <u>Pour le 67 :</u> 100%	<u>Pour le 68 :</u> 95% <u>Pour le 67 :</u> 100%	<u>Pour le 68 :</u> 100% <u>Pour le 67 :</u> 100%	<u>Pour le 68 :</u> 100% <u>Pour le 67 :</u> 100%	<u>Pour le 68 :</u> 100% <u>Pour le 67 :</u> 100%
Nombre de structures CeA engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel	<u>Pour le 68 :</u> 46 <u>Pour le 67 :</u> 72	<u>Pour le 68 :</u> 46 <u>Pour le 67 :</u> 72	<u>Pour le 68 :</u> 46 <u>Pour le 67 :</u> 72	<u>Pour le 68 :</u> 46 <u>Pour le 67 :</u> 72	<u>Pour le 68 :</u> 46 <u>Pour le 67 :</u> 072	<u>Pour le 68 :</u> 46 <u>Pour le 67 :</u> 72
Nombre de structures (hors dispositifs CeA) qui sont engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> 0	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> 17 structures	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> 18 structures	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> 22 structures	<u>Pour le 68 :</u> 5 structures <u>Pour le 67 :</u> 23 structures	<u>Pour le 68 :</u> 21 Espaces France Services <u>Pour le 67 :</u> 10 structures EMS nord + 25 Espaces France Services
Nombre de personnes reçues par les structures de premier accueil social inconditionnel de la CeA	A PARTIR DE 2023					
	Les données fournies pour cet exercice portent à grande maille sur le même objet à l'échelle alsacienne (flux à l'accueil suivant la définition 68 actuelle).					
	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> 33 400 ménages (UTAMS + ville de Strasbourg)	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> 15 999 ménages reçus en UTAMS (hors ville de Strasbourg)	<u>Pour le 68 :</u> 203 470 accueils physiques et téléphoniques (ES et E2S) <u>Pour le 67 :</u> 15 383 ménages reçus en UTAMS (hors ville de Strasbourg)	<u>Pour le 68 :</u> 177 208 accueils physiques et téléphoniques (ES et E2S) <u>Pour le 67 :</u> 16 375 ménages reçus en UTAMS (hors ville de Strasbourg)	<u>Pour le 68 :</u> 73 126 accueils physiques et téléphoniques (ES et E2S) <u>Pour le 67 :</u> 10 265 ménages reçus en UTAMS (hors ville de Strasbourg)	<u>Pour le 68 :</u> 227 564 accueils au sein des Espaces Solidarités Alsace (176 405 accueils pour les ESA et 51 159 accueils pour les Services Solidarités Seniors) <u>Pour le 67 :</u> 117 084 accueils au

						<i>sein des Espaces Solidarités Alsace (hors ville de Strasbourg)</i>
Nombre de personnes reçues au sein des autres structures de premier accueil social inconditionnel *	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND
	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND

* Les objectifs posés concernent les objectifs internes de la CeA, cette dernière n'ayant pas autorité sur les lieux d'accueil de ses partenaires.

Bilan d'exécution 2023 :

1/ Structuration de l'accueil social inconditionnel de proximité au sein des services départementaux

Suite au COPIL unique à l'échelle CeA de janvier 2022, plusieurs axes de travail prioritaires pour l'année 2022 ont débuté dont la mise en place de la formation à destination de l'ensemble des professionnels de l'accueil de la direction de l'action sociale de proximité et du Service Solidarité Senior. Durant l'année 2023, 9 sessions de formation ont été réalisées et ont permis de former une centaine d'agents. Pour 2024, 8 sessions de formation sont déjà programmées.

Les objectifs identifiés de la formation sont les suivants :

- Envisager les différentes formes d'accueil : accueil physique, accueil téléphonique, accueil numérique ;
- Acquérir des techniques pour garantir le respect de la singularité et de la dignité de la personne en demande d'information ou d'aide, y compris d'urgence, par un accueil bienveillant, empathique et adapté à ses besoins ;
- Savoir répondre à une situation qui ne dépend pas de ses missions ou qui met en difficulté : réorientation vers un partenaire, le corps médical, les services d'urgence, la direction...
- Favoriser un changement de posture des professionnels pour passer d'une logique de traitement de demandes à une approche globale de la personne accueillie,
- Savoir situer son action au sein d'une équipe pluridisciplinaire (infirmières, médecins, puéricultrices, psychologues...), savoir travailler en équipe et avec des partenaires, se situer dans un travail de réseau.

En parallèle de la formation, des groupes de travail continuent de se réunir autour des 4 thématiques :

- ✓ définir et calibrer de l'accueil, en articulation avec les autres directions dans le cadre de la mise en place du Service Public Alsacien et réaliser un bilan du déploiement de l'Accueil Médico-Social en territoire et auprès du public accompagné,
- ✓ construire une communication unique à destination du public et des partenaires,
- ✓ piloter l'activité d'accueil : travail de définition commun, harmonisation des modes de calcul en territoire
- ✓ structurer l'accueil du nouvel arrivant : mise en place d'un parcours d'accueil des nouveaux arrivants SMS à la DASP

Ces travaux viennent alimenter les réflexions menées par d'autres directions de la Collectivité Européenne d'Alsace dans le cadre d'une démarche d'accueil plus globale, déclinant les principes du Service Public Alsacien : simplicité, proximité et efficacité d'un accueil humain et de qualité.

2/ Renforcement des articulations partenariales

Démarche partenariale avec la CAF, la CPAM, la CARSAT et la MSA

Depuis 2021, des temps de travail ont été mis en place avec ces institutions, ce qui a permis de fluidifier l'accès aux droits. En 2022, un travail d'état des lieux a été mené en territoire et a permis d'identifier les points de difficultés rencontrés avec les différents partenaires. Suite à ces remontées, des rencontres plus régulières sont organisées avec les partenaires et plusieurs démarches sont en cours d'expérimentation sur le territoire CeA :

- Organisation de réunions/rencontres partenariales régulières entre directions
- Expérimentation d'outils particuliers : BAL dédiées, lignes téléphoniques spécifiques, espace partenaire en ligne...
- Webinaires thématiques et présentation des offres de service des partenaires aux professionnels de territoire

En 2023, des premiers travaux d'écriture et/ou de réécriture de conventions de partenariats ont débuté notamment avec la CARSAT Alsace-Moselle ou la CPAM afin d'adapter l'offre de service et les canaux de communication inter institutions aux réalités des travailleurs sociaux en territoire. Ces travaux seront poursuivis en 2024 avec d'autres partenaires.

Espaces France Services

Dans une démarche d'aller vers, des rencontres en territoire ont été organisées entre les agents France service et les responsables d'équipes/chefs de service adjoints, dans une logique de renforcement des relations partenariales entre les centres médico-sociaux et les Espaces France Services. Un outil « fiche de liaison » expérimenté par l'UTAMS Nord pour les réorientations du public entre les 2 lieux d'accueil est étendu aux autres territoires CeA.

L'objectif commun de ces travaux d'articulation réside dans la fluidification des relations entre la CeA et les partenaires dans l'objectif d'apporter une réponse au public et de lutter contre le non-recours aux droits.

Perspectives 2024

Le travail de renforcement partenarial se poursuivra avec les partenaires sociaux (CAF, CARSAT, CPAM, MSA...) par le déploiement de certains outils en territoire (suite aux expérimentations mises en place en 2022/2023).

Des rencontres régulières avec les partenaires dans le souci d'œuvrer de manière commune à la lutte contre le non-recours et à la fluidification du parcours de nos usagers continueront de s'organiser.

Des formations « Accueil Social Inconditionnel » à destination des professionnels de l'accueil (SMS, agents d'accueil...) sont programmées en 2024 : programmation de 8 sessions.

Fiche 2 : Référent de Parcours

Action socle

Thème de la contractualisation : Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles –
Référent de Parcours

Description de l'action :

I. Une démarche innovante

La CeA s'engage à renforcer le déploiement de la démarche de référent de parcours sur le territoire alsacien, notamment en mobilisant les professionnels de ses services (service social polyvalent, PMI, ASE), les acteurs des territoires ainsi que les personnes ou les familles accompagnées.

Cette dynamique s'inscrit dans un mouvement plus global visant à renforcer les moyens dédiés à la prévention dans les territoires ainsi que la transversalité des interventions afin de mieux prendre en compte les personnes dans leur globalité avec l'ensemble des problématiques qu'elles peuvent rencontrer, et ce au-delà d'une simple approche d'aide par dispositif.

Elle constitue une déclinaison du projet politique de la CeA autour du renforcement de la participation et du pouvoir d'agir des Alsaciennes et Alsaciens.

Le principe de la démarche :

La démarche de référent de parcours consiste en un accompagnement qui place la personne au cœur de son projet et aux côtés des professionnels intervenants sociaux.

Son objectif :

Il s'agit d'assurer la continuité du parcours de la personne accompagnée et la cohérence des interventions qui lui sont proposées.

Sa finalité :

Le référent de parcours est un professionnel disposant d'une vision globale des interventions sociales qu'il coordonne, en accord avec la personne et en lien avec l'ensemble des intervenants qui accompagnent cette dernière.

Le référent est désigné par la personne accompagnée parmi les professionnels concernés par son suivi. Il n'a pas vocation à suppléer ces intervenants mais à assurer l'échange d'informations et la coordination entre ces derniers.

La personne accompagnée est placée au centre de la démarche et bénéficie de l'intervention concertée de l'ensemble des professionnels ayant un rôle à jouer dans le traitement de sa situation, en particulier dans le cadre de commissions dans lesquelles elle joue un rôle central.

Mise en œuvre opérationnelle :

- L'enjeu du déploiement à l'échelle alsacienne constitue l'opportunité de mettre à plat les outils et pratiques des équipes du Haut-Rhin et du Bas-Rhin pour redynamiser la démarche et tendre vers un socle commun harmonisé,
- Un comité de pilotage alsacien de la démarche est en place depuis le 2nd semestre 2022 dans un objectif de convergence des pratiques par la mise en place de groupes de travail sur : la définition partagée, la formation, les instances et dispositifs de contractualisation, les outils communs.

- Une formation commune a été relancée au second semestre 2023 (finalisation du nouveau cahier des charges entièrement revu à l'aune des besoins exprimés par les cadres et travailleurs sociaux).
- En parallèle, la formation sur le « Développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs » qui a démarré en 2022 à destination de tous les travailleurs sociaux et cadres du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, développe de manière complémentaire les enjeux de positionnement des équipes et les compétences préalables à la mise en œuvre effective de la référence de parcours.

II. Déclinaison opérationnelle territoriale au second semestre 2023

Durant la période de juin 2023 à décembre 2023, les équipes ont été mobilisées autour du « réflexe » référent de parcours à partir des commissions pluridisciplinaires.

Des actions de formations à destination des professionnels ont été proposées à partir du 2^e semestre 2023 (séminaires d'accompagnement et d'ateliers de perfectionnement des compétences)

En parallèle, par le biais de l'équipe projet à l'échelle alsacienne, le cadrage et l'outillage des professionnels a été présenté.

Date de mise en place de l'action :

La démarche de référent de parcours est expérimentée par la Collectivité européenne d'Alsace depuis 2017 (Bas-Rhin) et 2019 (Haut-Rhin).

Durée de l'action :

Poursuite du déploiement de la démarche sur la période de contractualisation.

Partenaires et co-financeurs :

Action co-financée par la CeA et par l'Etat.

L'ensemble des partenaires et acteurs du domaine social et médico-social sont mobilisés dans le cadre du déploiement de la démarche (établissements et services médicosociaux, CCAS, communes, associations ...).

Budget prévisionnel pour le second semestre 2023 :

BUDGET	
<p>68 dépenses nouvelles CALPAE : Financement de 3 postes de cadres créés dans le cadre de la CALPAE 2019 pour l'encadrement technique des situations des personnes accompagnées et l'animation des instances collégiales d'examen des situations. Actions de formations destinées aux professionnels du 68</p> <p>68 dépenses valorisées : Valorisation du poste de conseiller technique qui assure la chefferie de projet de la démarche alsacienne.</p>	100 000 €
<p>67 dépenses nouvelles CALPAE : Actions de formations destinées aux professionnels du 67</p> <p>67 dépenses valorisées : Valorisation des postes de cadres (RE) assurant l'encadrement technique des situations des personnes accompagnées et l'animation des instances collégiales d'examen des situations.</p>	100 000 €

Valorisation du poste de conseiller technique qui assure la chefferie de projet de la démarche alsacienne.	
Part État : 100 000 €	BUDGET GLOBAL : 200 000 €
Part CeA : 100 000 €	

Budget exécuté au second semestre 2023 :

BUDGET	
<p>68 dépenses nouvelles CALPAE : Financement de 3 postes de cadres créés dans le cadre de la CALPAE 2019 pour l'encadrement technique des situations des personnes accompagnées et l'animation des instances collégiales d'examen des situations.</p> <p>Actions de formations destinées aux professionnels du 68</p> <p>68 dépenses valorisées : Valorisation du poste de conseiller technique qui assure la chefferie de projet de la démarche alsacienne.</p>	<p>78 600€ soit : - 75 000€ (3 postes de cadres)</p> <p>- 1 200€ (prestataire webinaires)</p> <p>- 2 400€ (ingénierie chefferie de projet)</p> <p><i>Dépense initialement attendue : 100 000 €</i></p>
<p>67 dépenses nouvelles CALPAE : Actions de formations destinées aux professionnels du 67</p> <p>67 dépenses valorisées : Valorisation des postes de cadres (RE) assurant l'encadrement technique des situations des personnes accompagnées et l'animation des instances collégiales d'examen des situations. Valorisation du poste de conseiller technique qui assure la chefferie de projet de la démarche alsacienne.</p>	<p>100 000€ soit : - 1 200€ (prestataire webinaires)</p> <p>- 96 400€ (postes de cadres)</p> <p>- 2 400€ (ingénierie chefferie de projet)</p> <p><i>Dépense initialement attendue : 100 000 €</i></p>
Part État : 89 300 €	BUDGET GLOBAL : 178 600 € Budget initialement prévu : 200 000 €
Part CeA : 89 300 €	

Objectifs et progression :

Indicateur *	Résultat atteint en 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022 – situation au 31-05-2022	Résultat attendu en 2023	Résultat atteint en 2023 – situation au 31.01.2024
Nombre d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche du référent de parcours *	ND	Pour le 68 : ND Pour le 67 : 179	Pour le 68 : 55 Pour le 67 : 232	Pour le 68 : 90 Pour le 67 : ND 8 interventions réalisées à	Pour le 68 : 19 Pour le 67 : 325 intervenants sociaux formés au travers d'interventions	Pour le 67 et le 68 : Les cahiers des charges des 3 modalités travaillées (séminaire d'initiation avec table-ronde,	Pour le 68 et le 67 : 516 intervenants sociaux formés via 3 webinaires en janvier 2024

				distance, nombre de professionnels impossible à estimer	faites pour le compte d'autres départements et 81 internes à la CeA	groupes de co- développement, ateliers de perfectionnement) ne sont pas finalisés à cette date. L'effectif cible en dépendra.	
Nombre total de personnes accompagnées par un référent de parcours (nombre de situations)*	ND	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> 36	<u>Pour le 68 :</u> 40 <u>Pour le 67 :</u> 80	<u>Pour le 68 :</u> 56 <u>Pour le 67 :</u> 48	<u>Pour le 68 :</u> 49 <u>Pour le 67 :</u> 36	<u>Pour le 68 :</u> 60 situations <u>Pour le 67 :</u> 50 situations	<u>Pour le 67 :</u> Entre le 01/07 et le 31/12/2023 : Situations en cours : 28 Dont nouvelles situations depuis le 01.07.2023 : 5 Situations clôturées : 5 <u>=TOTAL 2023</u> <u>Pour le 68 :</u> Du 01.07 au 31.12.2023 266 situations s'apparentant à de la RP non labellisées Dont 114 nouvelles situations <u>=TOTAL 2023</u>

* Nota : les définitions et modalités de comptage des indicateurs diffèrent entre le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, compte-tenu de l'utilisation de logiciels métiers différents : dans le Haut-Rhin, le comptage est manuel car pas de labellisation de la référence de parcours dans le logiciel métier.
A ce stade, aucune comparaison des volumétries 67/68 n'est donc pertinente.

Bilan d'exécution 2023 :

Le comité de pilotage alsacien de la démarche a été mis en place au dernier semestre 2022 afin que l'ensemble du territoire puisse être couvert de la même façon, dans le respect des valeurs du service public alsacien : efficacité, simplicité et proximité

L'équipe projet réunissant des professionnels bas-rhinois et haut-rhinois de différentes directions a été lancée en novembre 2022 et s'articule autour de 5 axes de travail :

Axe 1 : calibrage de la démarche (état des lieux, analyse freins/plus-value de la démarche, définition commune/principes généraux)

Axe 2 : méthodologie/pratiques professionnelles (identification des situations, procédure de mise en place, formalisation)

Axe 3 : formation et outils (formation socle de sensibilisation, formations continues, outils supports)

Axe 4 : stratégie de communication aux équipes et aux partenaires

Axe 5 : pilotage et suivi des indicateurs (logiciels métiers)

- Les axes 1 et 2 ont fait l'objet de propositions de l'équipe projet, validées lors du comité de pilotage réunit le 27.01.2023.
- Les propositions de l'équipe projet concernant les axes 3, 4 et 5 ont été validées par le comité de pilotage le 30.06.2023.
- Au second semestre : la poursuite des actions de formation des professionnels à cette démarche se réalise à l'échelle CeA pour proposer une démarche commune à l'ensemble du territoire alsacien. Après un démarrage insatisfaisant le cahier des charges a été réécrit. La formation a été axée autour de séminaires d'initiation à la référence de parcours composé d'une webconférence (prestataire ANDA DPA), de retours d'expériences et de propositions de formations complémentaires. 516 agents ont ainsi été formés.
- Des rencontres en territoires sont prévues début 2024 afin d'échanger de manière pratico-pratique sur des situations et de présenter la boîte à outils créée par l'équipe projet (flyer, charte, vidéo et fiche projet).

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

En 2024/25, il est envisagé :

- La poursuite de la tournée en territoires pour échanger avec les équipes sur l'aspect pratique
- L'extraction de données des logiciels métiers SOLIS et IODAS fin 2024 afin de mesurer la volumétrie et l'impact des webinaires de formation/échanges en territoires.
- La poursuite du travail de partenariat, via un webinaire de présentation de la démarche de RP aux partenaires (UDAF, ARSEA, ...). Une réunion du COTECH et du COPIL est envisagée pour en définir les modalités
- L'intégration des outils créés sur une plateforme collaborative en réflexion

Fiche 3 : La formation des travailleurs sociaux

Action socle

Thème de la contractualisation : la formation

Description de l'action :

L'évolution démographique de la population française, toujours plus âgée, la numérisation du monde, la précarisation grandissante et les nouveaux modèles de liens sociaux transforment en profondeur le travail social.

Ces principales évolutions portent sur les relations avec les usagers et des usagers entre eux, sur les supports de relation à l'autre avec le numérique, sur l'adaptation des pratiques face à un public nouveau, sur l'apparition de nouveaux métiers ou encore de nouvelles formes de pratiques (pair'aidance, aller vers, transformation des places des associations).

Plus que jamais, les professionnels sociaux et médico-sociaux doivent être accompagnés et formés à ces changements.

L'avenant du 12 février 2020 relatif à la poursuite de la mise en œuvre territoriale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté se fixe pour objectif de « renforcer et valoriser le travail social comme levier majeur de transformation des politiques de prévention et de lutte contre la pauvreté ».

Ainsi, la stratégie prévoit de mobiliser le levier de la formation des travailleurs sociaux ; un plan de formation est décliné en 6 thématiques prioritaires.

Objectif :

Former les travailleurs sociaux dont les pratiques sont en pleine mutation.

Résultats attendus :

Evolution des savoir-faire, évolution de la place et du rôle de chacun, nouvelles formes de pratiques professionnelles, nouvelle répartition du travail avec les associations et les professionnels du champ sanitaire.

Déclinaison opérationnelle 2022-2023 :

Poursuite des départs en formation initiées à partir de 2020, sur les trois thématiques fléchées par la Collectivité : numérique et travail social, aller-vers, insertion socio-professionnelle.

Date de mise en place de l'action :

2020

Durée de l'action :

2020-2023

Partenaires et co-financeurs :

Co-financeurs : CeA, État.

Prestataires : Mines de Talent, Praxis.

Budget détaillé sur 2022/2023 :

BUDGET	
Formation numérique et travail social Formation au développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs Formations continues SI-SPIE pour les nouveaux arrivants 67 Formations initiales au SI-SPIE pour le déploiement 68 Formation des têtes de réseau chez les opérateurs Cycle de conférences en travail social	24 000 €

Part État : 12 000 €	BUDGET GLOBAL : 24 000 €
Part CeA : 12 000 €	

Budget exécuté au 31/12/2023 :

BUDGET	
Formation numérique et travail social : 2 400 € Formation au développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs : 19 585 € Formations initiales ou continues au SI-SPIE pour les nouveaux arrivants, le déploiement et les opérateurs RSA Cycle de conférences en travail social Participations des travailleurs sociaux à des formations inscrites au catalogue du CNFPT répondant aux thématiques inscrites dans le cadre de l'axe « Renforcer les compétences des travailleurs sociaux » : 9 286 €	Dépense réelle : 31 271 € Dépense initialement attendue : 24 000 €

Part État : 12 000 €	BUDGET GLOBAL REALISE : 31 271 € BUDGET GLOBAL INITIALEMENT ATTENDU : 24 000 €
Part CeA : 19 271 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint au 31/05/2022	Résultat attendu en 2023	Résultat atteint au 30/04/2023	Résultat atteint au 31/12/2023
Nb de personnes formées par des formations figurant sur le catalogue CNFPT, par thématique						
Numérique	<u>Pour le 68 :</u>	<u>Pour le 68 :</u> 0	<u>Pour le 68 :</u> 0	<u>Pour le 68 :</u> NC	<u>Pour le 68 :</u> 18	
	Action non-contractualisée	<u>Pour le 67 :</u> 1	<u>Pour le 67 :</u> 0	<u>Pour le 67 :</u> NC	<u>Pour le 67 :</u> 47	
Participation des personnes	355 agents formés	<u>Pour le 68 :</u> 8	<u>Pour le 68 :</u> 12	<u>Pour le 68 :</u> NC	<u>Pour le 68 :</u> 12	

		<u>Pour le 67 :</u> 0	<u>Pour le 67 :</u> 13	<u>Pour le 67 :</u> NC	<u>Pour le 67 :</u> NC	
Développement social		<u>Pour le 68 :</u> 0 <u>Pour le 67 :</u> 3	<u>Pour le 68 :</u> 0 <u>Pour le 67 :</u> 0	<u>Pour le 68 :</u> NC <u>Pour le 67 :</u> NC	<u>Pour le 68 :</u> 2 <u>Pour le 67 :</u> NC	
Aller vers		<u>Pour le 68 :</u> 67 <u>Pour le 67 :</u> 107	<u>Pour le 68 :</u> 46 <u>Pour le 67 :</u> 12	<u>Pour le 68 :</u> NC <u>Pour le 67 :</u> NC	<u>Pour le 68 :</u> 127 <u>Pour le 67 :</u> 76	
Territoires		<u>Pour le 68 :</u> 0 <u>Pour le 67 :</u> 0	<u>Pour le 68 :</u> 0 <u>Pour le 67 :</u> 0	<u>Pour le 68 :</u> NC <u>Pour le 67 :</u> NC	<u>Pour le 68 :</u> 0 <u>Pour le 67 :</u> 0	
Insertion socio-professionnelle		<u>Pour le 68 :</u> 0 <u>Pour le 67 :</u> 0	<u>Pour le 68 :</u> NC <u>Pour le 67 :</u> NC	<u>Pour le 68 :</u> NC <u>Pour le 67 :</u> NC	<u>Pour le 68 :</u> 2 <u>Pour le 67 :</u> 2	

Nb de personnes formées par des formations faisant l'objet d'un financement spécifique, par thématique

Numérique		<u>Pour le 68 :</u> 0 <u>Pour le 67 :</u> 1	<u>Pour le 68 :</u> 22 <u>Pour le 67 :</u> 28	<u>Pour le 68 :</u> 100 <u>Pour le 67 :</u> 200	<u>Pour le 68 :</u> 97 <u>Pour le 67 :</u> 88	ND La CeA s'est dotée d'un nouvel outil SIRH et les données n'ont pu être exploitées pour le dernier trimestre 2023
Participation des personnes	121 agents formés	<u>Pour le 68 :</u> 10 <u>Pour le 67 :</u> 68	<u>Pour le 68 :</u> 93 <u>Pour le 67 :</u> 60	<u>Pour le 68 :</u> 100 <u>Pour le 67 :</u> 200	<u>Pour le 68 :</u> 158 <u>Pour le 67 :</u> 119	ND La CeA s'est dotée d'un nouvel outil SIRH et les données n'ont pu être exploitées pour le dernier trimestre 2023

Développement social		<u>Pour le 68 :</u> 0 <u>Pour le 67 :</u> 0	<u>Pour le 68 :</u> 0 <u>Pour le 67 :</u> 0	<u>Pour le 68 :</u> NC <u>Pour le 67 :</u> NC	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND	ND La CeA s'est dotée d'un nouvel outil SIRH et les données n'ont pu être exploitées pour le dernier trimestre 2023
Aller vers		<u>Pour le 68 :</u> 5 <u>Pour le 67 :</u> 6	<u>Pour le 68 :</u> 19 <u>Pour le 67 :</u> 14	<u>Pour le 68 :</u> NC <u>Pour le 67 :</u> NC	<u>Pour le 68 :</u> 283 <u>Pour le 67 :</u> 146	ND La CeA s'est dotée d'un nouvel outil SIRH et les données n'ont pu être exploitées pour le dernier trimestre 2023
Territoires		<u>Pour le 68 :</u> 0 <u>Pour le 67 :</u> 0	<u>Pour le 68 :</u> 0 <u>Pour le 67 :</u> 0	<u>Pour le 68 :</u> NC <u>Pour le 67 :</u> NC	<u>Pour le 68 :</u> 1 <u>Pour le 67 :</u> ND	ND La CeA s'est dotée d'un nouvel outil SIRH et les données n'ont pu être exploitées pour le dernier trimestre 2023
Insertion socio-professionnelle		<u>Pour le 68 :</u> 1 <u>Pour le 67 :</u> 200	<u>Pour le 68 :</u> NC <u>Pour le 67 :</u> NC	<u>Pour le 68 :</u> 170 <u>Pour le 67 :</u> NC	167 agents (échelle CeA)	148 agents (échelle CeA)

Bilan d'exécution 2023 :

Formation numérique et travail social : 3 sessions se sont tenues sur l'année 2023 et ont permis de former 23 personnes (1 seule session de 9 personnes au 2nd semestre 2023).

Cette formation a pour objectif d'aider les professionnels du travail social à appréhender et mobiliser l'environnement numérique comme un outil d'intervention et/ou d'accompagnement social et éducatif au service des personnes répondant aux objectifs suivants :

- Mieux appréhender la culture numérique pour adapter les pratiques professionnelles aux besoins des personnes et aux enjeux du travail social,
- Penser l'accompagnement des personnes aux usages du numérique et analyser les modalités de coopération avec les acteurs de l'inclusion numérique,
- Identifier les ressources des technologies numériques comme levier de participation des personnes et de l'innovation sociale.

Formation au développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs : 230 personnes formées sur l'année 2023 dont 91 personnes au 2nd semestre 2023 au travers de 10 sessions.

Le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs devient progressivement une nouvelle modalité de travail, bien intégrée par l'ensemble des professionnels de la collectivité. La participation et le rôle central de la personne dans son accompagnement tendent à devenir des automatismes et se retrouvent dans d'autres modalités de travail, notamment dans le cadre de la démarche référent de parcours.

Formations initiales et continues à l'utilisation du logiciel SI-SPIE : ces sessions de formation sont à destination de l'ensemble des professionnels (nouveaux agents, formation continue). Certaines d'entre elles s'adressent également aux référents des opérateurs extérieurs assurant le suivi des bénéficiaires rSa. 41 sessions ont eu lieu courant 2023, pour 148 professionnels au total, dont 50 personnes au second semestre 2023.

Perspectives 2024

- Poursuite des parcours de formation spécifiques à destination des travailleurs sociaux sur les thématiques « Formation numérique et travail social » et « Développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs »
- Développement d'actions de formations à destination des travailleurs sociaux principalement dans le cadre de l'accompagnement au changement des professionnels, du changement de posture, de l'aller-vers et de la participation de la personne accompagnée (en lien avec le développement en cours de dispositifs au sein de la collectivité)
- Identification de parcours de formations CNFPT répondant aux thématiques du numérique, de l'aller-vers, de développement social, d'accompagnement des publics, d'accès aux droits,...

Fiche 4 : Plateforme d'accueil et d'orientation des allocataires RSA

Action socle

Thème de la contractualisation : Insertion et parcours des allocataires du RSA – Orientation et parcours des allocataires du rSa

Description de l'action :

La thématique de l'entrée dans le dispositif rSa et de l'orientation rapide des bénéficiaires vers un référent adapté constitue un enjeu primordial pour les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin depuis de longue date. Des organisations et expérimentations préexistaient lors de la création de la Collectivité européenne d'Alsace. Il convient aujourd'hui de les faire converger dans le cadre du déploiement du Service Public de l'insertion et de l'Emploi (SPIE) sur tout le territoire alsacien depuis 2021.

A cet égard, la Collectivité européenne d'Alsace a pour objectifs précis de faire du premier rendez-vous d'accueil et d'orientation un temps fort et structurant :

- en améliorant encore la qualité des éléments recueillis en lien avec les partenaires (Pôle Emploi, missions locales, opérateurs de l'insertion...),
- en re-calibrant et uniformisant sur l'ensemble du territoire le temps d'échange avec le bénéficiaire du rSa au diagnostic,
- en accélérant également la circulation de l'information entre la Caisse d'Allocations Familiales et la CeA portant sur les nouveaux entrants permettant une prise de contact rapide,
- en activant rapidement la mobilisation de l'utilisateur autour de son parcours - en luttant contre le non-recours.

Côté Bas-Rhin :

En 2020, le Département du Bas-Rhin a mis en place une plateforme d'accueil et d'orientation qui permet une orientation rapide (dans le mois) et adaptée des nouveaux bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs, vers le parcours d'accompagnement le plus adapté. Cette plateforme portée par un consortium composé de la CAF du Bas-Rhin et du Réseau des Missions Locales du Bas-Rhin s'est mise en place de manière progressive et couvre depuis novembre 2020 l'ensemble du territoire bas-rhinois.

Pour une prise en charge rapide des personnes, lors d'un même rendez-vous d'une heure environ, le BRSA bénéficie :

- d'une phase d'accueil personnalisée : vérification de sa situation administrative et présentation des Droits et devoirs
- d'une phase d'orientation : rédaction d'un premier contrat et orientation vers un référent adapté.

Sur la base d'un volume estimé de 8 000 nouveaux entrants par an, les objectifs de la plateforme sont les suivants :

- Une 1^{ère} prise de rendez-vous sous 8 jours ;
- Un 1^{er} entretien et une orientation adéquate inférieur à 1 mois ;
- 70 % des nouveaux entrants orientés vers l'activité.

La mise en place d'un portail web (système d'information) facilitant l'accès le suivi du parcours permet une visualisation et un suivi du dossier par les opérateurs en charge de l'accompagnement, par l'utilisateur et par tous les partenaires du territoire. Il propose un accès direct du bénéficiaire du rSa à ses données de parcours (information par SMS, dématérialisation de l'envoi et de la signature du contrat, gestion par événements de l'ensemble des éléments de parcours, reprise d'activités ou d'emploi). Des éléments complémentaires sont apportés dans la fiche idoine du présent rapport.

Après plus d'un an de mise en œuvre sur le territoire bas-rhinois, les résultats constatés sont très positifs et à la hauteur des objectifs fixés. Pour l'année 2021, sur près de 8000 nouveaux entrants, le délai d'orientation moyen est de 30 jours, 20 jours pour le premier rendez-vous.

Depuis juin 2022, le Groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) « Plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif RSA » s'est substitué au consortium pour structurer et pérenniser le dispositif.

Côté Haut-Rhin :

Deux plateformes d'instruction et d'orientation existent depuis 2011 à Mulhouse (couvrant la ville et sa couronne) et depuis 2016 à Colmar (couvrant la ville, sa couronne et le Val d'argent). Elles permettent une orientation dans un délai moyen relativement court. Ces plateformes sont portées par la CeA et des partenaires du champ de l'insertion, principalement la CAF et les opérateurs externes subventionnés. Elles garantissent l'effectivité d'un parcours dynamique et personnalisé sur tout le territoire haut-rhinois, tourné vers l'activité et l'emploi dès que possible.

Initialement, n'étaient pas couverts les territoires de Saint-Louis, Altkirch, couronne mulhousienne (pour les orientations), Thann et Guebwiller. Ainsi, sur ces territoires, les nouveaux entrants dans le dispositif étaient conviés à un Temps d'Information Collectif et Individuel (TACI) qui regroupait plusieurs dizaines de personnes et qui combinait informations sur les droits et devoirs et rdv d'orientation. Ce RDV de fait assez court (10 minutes) ne permettait pas de faire bénéficier les allocataires d'un rdv de DSP d'une durée satisfaisante et ayant un contenu suffisamment qualitatif.

Dans le cadre de la réponse de la CeA à l'AMI SPIE, les actions suivantes sont en cours d'être mises en place :

- Un renforcement des plateformes d'orientation et d'accueil existantes et leur extension aux territoires qui n'en disposent pas : Thann/Guebwiller, Altkirch/Saint Louis ainsi que l'extension de la domiciliation au territoire de Colmar, déjà présente sur le territoire de Mulhouse.
- Le maintien de la fonction instruction pour les plateformes afin de maintenir un accueil physique et individualisé pour les personnes en grande difficulté ou ayant des situations administratives complexes.
- Déploiement du système d'information à l'ensemble du territoire alsacien.

La convergence des pratiques à l'échelle alsacienne veillera à tenir compte des spécificités et expériences de ces deux territoires.

Dans ce contexte, il est proposé :

- de déployer de manière progressive les plateformes d'accueil et d'orientation sur l'ensemble du territoire alsacien.

- de déployer également le système d'information mis en place dans le Bas-Rhin en 2020. Ce système d'information permet en effet de procéder à une intégration directe des flux de nouveaux entrants de manière à pouvoir convoquer les personnes dans les 15 jours et raccourcir les délais entre l'ouverture de droits et l'orientation du bénéficiaire. L'intégration de ce flux est particulièrement déterminante dans le contexte de montée en puissance de la téléprocédure.

- d'étudier l'opportunité concernant le déploiement, sur le territoire bas-rhinois, d'une offre de plateformes physiques d'instruction et de prise en charge spécifique des bénéficiaires nouveaux entrants dont la situation administrative aura pu être jugée complexe ou difficile par les services instructeurs (personnes hébergées, sans domicile fixe) ou qui ne disposent pas d'une domiciliation postale.

- l'harmonisation des outils de diagnostic socio-professionnel (DSP) réalisé par les professionnels à l'entrée de chaque bénéficiaire dans le dispositif. Le nouvel outil donnera l'occasion de transmettre une culture commune à l'ensemble des professionnels chargés de l'accueil et de l'orientation des publics.

- l'harmonisation des modalités de travail et d'accompagnement proposées par les professionnels au travers de la mise en œuvre d'un nouveau format pour les contrats d'engagements réciproques (CER).

- une conduite du changement qui permette une acculturation des pratiques professionnelles par des actions d'interconnaissances des professionnels et des modalités de travail de chacun pour converger à terme (exemple : présentation des plateformes 67/68 aux professionnels des deux départements).

Date de mise en place de l'action :

Poursuite des actions existantes depuis mars 2020.

Durée de l'action :

Pluriannuelle.

Partenaires et co-financeurs :

CeA, Etat, CAF, Missions Locales (pour ces deux derniers financeurs, il s'agit de contributions en nature telles que des mises à disposition de personnes et locaux).

Budget détaillé sur le second semestre 2023 :

<p><u>Pour le 68 :</u></p> <p>Valorisation :</p> <ul style="list-style-type: none">- Valorisation des 3 ETP dédiés au fonctionnement des plateformes 68 <p>Nouvelles dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none">- Temps de travail consacrés à la participation au groupe de travail sur l'extension des plateformes d'accueil, le Contrat d'Engagements Réciproques et le déploiement du SPIE à l'échelle alsacienne- Mise en œuvre du déploiement des plateformes et renfort via 3,5 ETP créés spécifiquement (3 secrétaires médico-sociales, et 0,5 poste dédié à la domiciliation) pris en compte du 01/07 au 31/12/2023.	
--	--

<p>Pour le 67 :</p> <p>Valorisation :</p> <p>- Jusqu'au 31 décembre 2023, valorisation de 2,5 ETP consacrés à la participation au groupe d'utilisateurs opérationnels pour l'amélioration constante de l'outil informatique</p> <p>A compter du 1^{er} juillet 2023, valorisation de 0,5 ETP consacrés au groupe de travail sur le Contrat d'Engagement Réciproque et au déploiement du SPIE à l'échelle alsacienne</p> <p>Subvention attribuée au consortium</p>	457 540 €
--	------------------

Part État : 228 770,00 €	BUDGET GLOBAL PREVU : 457 540 €
Part CeA : 228 770,00 €	

Budget exécuté au second semestre 2023 :

BUDGET	
<p>Pour le 68 :</p> <p>Valorisation :</p> <p>- 3 ETP dédiés au fonctionnement des plateformes 68 : 112 496, 4 €;</p> <p>Nouvelles dépenses :</p> <p>- Temps de travail consacrés à la participation au groupe de travail sur l'extension des plateformes d'accueil, le Contrat d'Engagements Réciproques et le déploiement du SPIE à l'échelle alsacienne : 7 206, 5 €;</p> <p>- Mise en œuvre du déploiement des plateformes et renfort via 3,5 ETP créés spécifiquement (3 secrétaires médico-sociales, et 0,5 poste dédié à la domiciliation) : 50 625 €.</p>	170 328 €
<p>Pour le 67 :</p> <p>Valorisation :</p> <p>- Jusqu'au 31 décembre 2023, valorisation de 2,5 ETP consacrés à la participation au groupe d'utilisateurs opérationnels pour l'amélioration constante de l'outil informatique : 30 004,5 €.</p> <p>A compter du 1^{er} juillet 2023, valorisation de 0,5 ETP consacrés au groupe de travail sur le Contrat d'Engagement Réciproque et au déploiement du SPIE à l'échelle alsacienne : 7 206,5 €.</p> <p>Nouvelles dépenses :</p> <p>- Subvention attribuée au consortium : 267 500 €.</p>	304 711 €

Part État : 228 770 €	BUDGET GLOBAL REALISE : 475 039 € BUDGET GLOBAL INITIALEMENT ATTENDU : 457 540 €
Part CeA : 228 770 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Résultat atteint en 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022 - situation au 31/12/2022	Résultat atteint en 2023
Nombre de nouveaux entrants	<p><u>Pour le 68 :</u> 4 827</p> <p><u>Pour le 67 :</u> ND</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> ND</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 9 000</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> 6 284</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 8 175</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> 3 758</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 8 624</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> 1823</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 4495</p> <p>Le chiffre relatif au département 67 est sous- estimé, nous ne pouvons pas le consolider pour deux raisons. Tout d'abord, la méthode de calcul a changé entre les deux semestres : au 1er semestre, il résultait d'un comptage manuel effectué par la plateforme d'orientation, qui ne peut plus être réalisé actuellement en raison d'un manque de ressources. Aujourd'hui, cette méthodologie de calcul a évolué vers la création d'indicateurs dans un univers de données. Cependant, plusieurs problématiques sont apparues lors de la création des indicateurs au</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> 4 465</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 6 949</p>

					<p>niveau informatique, notamment en ce qui concerne les dates d'ouverture de droits des bénéficiaires qui ne sont pas historisées dans les données fournies par notre éditeur et donc fluctuantes. Nous avons donc fait une demande à Néolink afin de pouvoir conserver ces données pour calculer les nouveaux entrants, mais cette demande est toujours en cours de traitement.</p>	
Nombre de nouveaux entrants orientés en un mois et moins	<p><u>Pour le 68</u> : 961</p> <p><u>Pour le 67</u> : NC</p>	<p><u>Pour le 68</u> : ND</p> <p><u>Pour le 67</u> : NC</p>	<p><u>Pour le 68</u> : ND</p> <p><u>Pour le 67</u> : ND</p>	<p><u>Pour le 68</u> : ND</p> <p><u>Pour le 67</u> : ND</p>	<p><u>Pour le 68</u> : ND</p> <p><u>Pour le 67</u> : ND</p>	<p><u>Pour le 68</u> : ND</p> <p><u>Pour le 67</u> : ND</p>
Nombre total de premiers rdv d'accompagnement fixés	<p><u>Pour le 68</u> : ND</p> <p><u>Pour le 67</u> : ND</p>	<p><u>Pour le 68</u> : ND</p> <p><u>Pour le 67</u> : 9 000</p>	<p><u>Pour le 68</u> : 1 258</p> <p><u>Pour le 67</u> : 928</p>	<p><u>Pour le 68</u> : 946</p> <p><u>Pour le 67</u> : 8 814</p>	<p><u>Pour le 68</u> : 657</p> <p>L'accès au système d'information pour les partenaires extérieurs a été interrompu à compter du mois de septembre 2022. Plus aucun RDV n'a été enregistré</p> <p><u>Pour le 67</u> : 4476</p>	<p><u>Pour le 68</u> : 1 179</p> <p>L'accès au système d'information pour les partenaires extérieurs a été interrompu à compter du mois de septembre 2022. Plus aucun RDV n'a été enregistré</p> <p><u>Pour le 67</u> : 6 280</p>

Nombre de premiers rdv à 2 semaines ou moins fixés	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND
	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND
Nombre total de premier contrats d'engagement réciproques	<u>Pour le 68 :</u> 1 506	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 1 165	<u>Pour le 68 :</u> 913	<u>Pour le 68 :</u> 517 L'accès au système d'information pour les partenaires extérieurs a été interrompu à compter du mois de septembre 2022. Plus aucun RDV n'a été enregistrés	<u>Pour le 68 :</u> 1 217 L'accès au système d'information pour les partenaires extérieurs a été interrompu à compter du mois de septembre 2022. Plus aucun RDV n'a été enregistré
	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> 11 752	<u>Pour le 67 :</u> 924	<u>Pour le 67 :</u> 5 463	<u>Pour le 67 :</u> 2751 Le chiffre du 67 est sous-estimé car le même problème est posé que pour l'indicateur des nouveaux entrants : la donnée indiquée recense tous les CER1 enregistrés sans possibilité de distinguer les nouveaux entrants	<u>Pour le 67 :</u> 6 040
Nombre de premiers contrats d'engagement réciproques dans les deux mois	<u>Pour le 68 :</u> 623	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND
	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND

Côté Bas-Rhin :

L'enjeu de l'année 2023 était l'amélioration du dispositif existant pour la plateforme. Dans le cadre de l'amélioration continue, les process ont été travaillés pour une qualité de service augmentée. Plusieurs actions ont été menées dans ce sens :

- Un travail d'analyse des motifs d'absentéisme des BRSA au rendez-vous d'orientation afin d'optimiser les process dans l'objectif de le faire diminuer (rappel téléphonique systématique en cas d'absence, prise de rendez-vous)
- Un volet communication a aussi été développé avec la réalisation de supports de communication qui doivent permettre aux BRSA de mieux identifier le dispositif (mission, objectifs, interlocuteurs, étapes du parcours jusqu'à la sortie du dispositif)
- Un travail de collaboration avec les territoires a permis une montée en compétence des conseillers d'orientation RSA de la plateforme grâce à une meilleure connaissance de l'offre d'insertion sur leur territoire, leur participation aux instances RSA pour une meilleure compréhension du dispositif dans son ensemble.

Côté Haut-Rhin :

Au 31.12.2023 sur le territoire de Colmar ce sont 122 personnes qui étaient domiciliées administrativement à la plateforme (85 domiciliés et 37 ayants droit). Ce qui représente 2309 courriers remis à raison d'une distribution deux fois par semaine et 192 entretiens de domiciliation dans l'année.

Quant à la fonction instruction, elle représente en 2023, 329 rendez-vous donnés pour Colmar (concerne la CTSA de Colmar et celle de Ribeauvillé SMM). Jusqu'ici la CAF déléguait un agent à la plateforme pour l'instruction des demandes de RSA, intervention qui s'est arrêtée à compter de juillet 2023. Une secrétaire médico-sociale, agent CeA, a pris le relais ce qui a permis la continuité de service pour les BRSA.

Au 31.12.2023 sur le territoire de Mulhouse ce sont 178 personnes qui étaient domiciliées administrativement à la plateforme contre 98 en 2022 (48 couples avec enfant, 18 familles monoparentales, 84 hommes isolés et 15 femmes isolées). Ce qui représente 2 217 courriers remis et 269 entretiens de domiciliation dans l'année.

Quant à la fonction instruction, elle représente en 2023, 414 rendez-vous donnés pour Mulhouse. Sur les territoires qui bénéficient de cette fonction grâce à l'extension des plateformes ce sont 36 instructions RSA pour Saint-Louis et 5 pour Altkirch.

A l'échelle haut-rhinoise la fonction instruction continue de répondre à un besoin notamment pour les situations complexes, les personnes en grande difficulté ou qui souffrent de la fracture numérique et qui ne peuvent recourir à la télé procédure.

Le travail de convergence des plateformes amorcée en 2022 s'est poursuivi et une rencontre a permis de définir les similitudes et différences des deux modèles pour tracer les contours du modèle convergé.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

Les prochaines étapes du SPIE s'intégreront parfaitement aux processus de mise en œuvre de France Travail. En plus de tirer parti des acquis du SPIE, tels que l'amélioration des délais d'orientation et les diagnostics individuels personnalisés, il est prévu de consolider et d'harmoniser les plateformes du Bas-Rhin et celles du Haut-Rhin.

Fiche 5 : Garantie d'activité Action socle

Thème de la contractualisation : Insertion et parcours des allocataires du RSA – Garantie d'activité

Description de l'action :

La qualité de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et de celle de l'offre d'insertion constitue un enjeu fondamental pour la Collectivité européenne d'Alsace qui peut compter sur les expériences en la matière des deux ex-Départements, à savoir :

- La plateforme Job Coaching sur le 67 :

La plateforme Job Coaching vise prioritairement l'accompagnement vers l'activité et l'emploi de bénéficiaires du RSA « soumis à droits et devoirs » dès leur entrée dans le dispositif et identifiés comme disposant d'un potentiel d'« employabilité ». Cette plateforme a été confiée à un consortium porté par la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg, s'appuyant sur un large spectre d'acteurs locaux (les Missions Locales du Bas-Rhin, le groupe Geny Intérim, l'association l'Atelier, GIPFI SCOP, Entraide Emploi, l'URSIEA). Job Coaching propose à son public un accompagnement intensif sur une période de 3 mois à la fois en individuel et via des ateliers collectifs. Cet accompagnement se fonde sur la méthode, les techniques et les outils de coaching.

L'objectif est d'orienter 70 % des nouveaux entrants vers les opérateurs professionnels, dont 50 % vers Job Coaching, soit 2 800 orientations vers Job Coaching sur la base théorique de 8 000 nouveaux entrants au sein de la plateforme d'accueil et d'orientation.

Fin 2021, un recalibrage des ressources, mieux adapté aux besoins réels, a été nécessaire du fait d'une volumétrie initiale surestimée. Le potentiel d'accompagnement est depuis 2022 de 2 000 situations par an, en adéquation avec la réalité de l'activité. Cette volumétrie a permis de répondre également à l'augmentation du nombre de nouveaux foyers allocataires en 2022 en raison des mesures gouvernementales prises en matière de droit au chômage et d'autre part d'ouvrir les orientations, au-delà des nouveaux entrants, à des bénéficiaires légèrement plus anciens (années 2019/2020) pour qui les professionnels de terrain estiment qu'une orientation vers Job coaching serait adaptée.

- L'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion :

Le Département du Haut-Rhin publiait, chaque année, un appel à projets pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion à destination des bénéficiaires du RSA. Cet appel à projets se déclinait sous forme d'items (accompagnement social, socioprofessionnel, soutien à l'encadrement et à l'activité des Structures d'Insertion par l'Activité Economique, etc.).

Il permettait de recueillir les propositions d'actions des structures partenaires qui se positionnaient sur un ou plusieurs items en toute connaissance des attendus du Département. Une palette diversifiée d'offres d'accompagnement à destination des bénéficiaires du RSA pouvait ainsi être déployée.

- L'accompagnement global avec Pôle emploi sur les 2 Départements :
L'accompagnement global illustre l'importance du partenariat privilégié entre les départements et Pôle Emploi pour une action complémentaire et coordonnée au service de l'emploi des plus fragiles.

Date de mise en place de l'action :

Poursuite des actions existantes depuis mars 2020.

Durée de l'action :

Pluriannuelle.

Partenaires et co-financeurs :

CeA, Etat.

Budget détaillé sur le second semestre 2023 :

BUDGET	
<p><u>Pour le 68 :</u> Valorisation : Subventions aux opérateurs de l'insertion pour le financement de places d'accompagnement d'insertion socio-professionnelle et professionnelle dans le cadre de l'appel à projets annuel</p> <p>4 ETP de garants de parcours</p> <p>1 ETP de chargé de mission offre d'insertion favorisant une meilleure connaissance, une meilleure lisibilité et la complémentarité de notre offre</p> <p>1 ETP pour l'animation du consortium SPIE</p>	212 946 €
<p><u>Pour le 67 :</u> Nouvelle dépense : Subvention au consortium Job Coaching</p>	450 000 €

Part État : 331 473,00 €	BUDGET GLOBAL PREVU : 662 946 €
Part CeA : 331 473,00 €	

Budget exécuté au second semestre 2023 :

BUDGET	
<p><u>Pour le 68 :</u> Valorisation : Subventions aux opérateurs de l'insertion pour le financement de places d'accompagnement d'insertion socio-professionnelle et professionnelle dans le cadre de l'appel à projets annuel (112 496,47 €).</p> <p>4 ETP de garants de parcours (46 000 €).</p> <p>1 ETP de chargé de mission offre d'insertion favorisant une meilleure connaissance, une meilleure lisibilité et la complémentarité de notre offre (15 000 €)</p> <p>1 ETP pour l'animation du consortium SPIE (11 250 €).</p>	<p>184 746 €</p>
<p><u>Pour le 67 :</u> Nouvelle dépense : Subvention au consortium Job Coaching (450 000€)</p> <p>Valorisation : Temps de travail consacrés à la collaboration avec Pôle Emploi sur la mise en place de plusieurs outils de communication à destination des professionnels de l'insertion et des demandeurs d'emploi (27 217€).</p>	<p>477 217 €</p>
<p>Part État : 331 473 €</p> <p>Part CeA : 330 490 €</p>	<p>BUDGET GLOBAL REALISE : 661 963 € BUDGET GLOBAL INITIALEMENT ATTENDU : 662 946 €</p>

Objectifs et progression :

Indicateurs	Résultat atteint en 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022 – situation au 31/12/2022	Résultat atteint en 2023	Commentaires
Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers la garantie d'activité hors accompagnement global	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 1 124	<u>Pour le 68 :</u> 881	<u>Pour le 68 :</u> 456	<u>Pour le 68 :</u> 961	
	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> 803	<u>Pour le 67 :</u> 808	<u>Pour le 67 :</u> 1 931	<u>Pour le 67 :</u> 599	<u>Pour le 67 :</u> 1262	

<p>Nb de bénéficiaires en cours d'accompagnement par la garantie d'activité (hors AGLO)</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> ND</p> <p><u>Pour le 67 :</u> ND</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> ND</p> <p><u>Pour le 67 :</u> ND</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> 8 502</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 414</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> 5 645</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 524</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> 4481</p> <p>Ce chiffre est le résultat annuel : il s'agit de la quasi intégralité des places qui sont occupées dès le 1^{er} janvier de chaque année et alimentées en entrées et sorties permanentes.</p> <p>L'accès au système d'information pour les partenaires extérieurs a été interrompu à compter du mois de septembre 2022.</p> <p>Plus aucun RDV n'a été enregistrés</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 285</p> <p>Chiffre en baisse du fait d'un manque de ressource RH 2,5 Etp en moins (départ+arrêt maladie long+mi</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> 4344</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 579 pour Jobcoaching</p> <p>Nombre total d'accompagnements disponibles : 7013</p>	<p><u>Pour le 68</u></p> <p>L'indicateur pris en compte est le nombre d'accompagnements hors Accompagnements Global et sociaux</p> <p><u>Pour le 67 :</u></p> <p>Le premier indicateur est le nombre des accompagnements de la PF2/Job coaching.</p> <p>Le second indicateur est le nombre de places d'accompagnement hors Accompagnement Global et sociaux pour se rapprocher des modalités de calcul du 68.</p> <p>A noter qu'il ne sera toutefois pas possible d'extraire cet indicateur sur une période précise, le système d'information ne permettant qu'une extraction au moment T.</p> <p>D'autre part cet indicateur supplémentaire ne permettra pas une comparaison entre 2023 et les années précédentes.</p> <p>Enfin les modalités de calculs des indicateurs ne sont pas encore convergées entre le 67 et le 68.</p>
---	---	---	---	---	---	--	---

					temps thérapeutique).		
Nb de bénéficiaires orientés vers l'AGLO	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 1 152 <u>Pour le 67 :</u> 829	<u>Pour le 68 :</u> 867 <u>Pour le 67 :</u> 832	<u>Pour le 68 :</u> 765 <u>Pour le 67 :</u> 894 Pour les deux départements il s'agit du chiffre annuel, Pôle Emploi n'est pas en mesure de sortir le chiffre par semestre	<u>Pour le 68 :</u> 740 <u>Pour le 67 :</u> 788	
Nb de bénéficiaires en cours d'accompagnement par l'AGLO	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 1 557 <u>Pour le 67 :</u> 801	<u>Pour le 68 :</u> 1 034 <u>Pour le 67 :</u> 1 301	<u>Pour le 68 :</u> 765 <u>Pour le 67 :</u> 894 Pour les deux départements il s'agit du chiffre annuel, Pôle Emploi n'est pas en mesure de sortir le chiffre par semestre	<u>Pour le 68 :</u> <u>Pour le 67 :</u>	Données non transmises par Pôle Emploi
Nb de personnes accompagnées par conseiller dédié à l'AGLO	<u>Pour le 68 :</u> 56 <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 70 <u>Pour le 67 :</u> 80	<u>Pour le 68 :</u> 78 <u>Pour le 67 :</u> 80	<u>Pour le 68 :</u> 88 <u>Pour le 67 :</u> 96	<u>Pour le 68 :</u> 54 <u>Pour le 67 :</u> 83	<u>Pour le 68 :</u> 75 <u>Pour le 67 :</u> 81	

Délai moyen de démarrage de l'AGLO	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 24	<u>Pour le 68 :</u> 26	<u>Pour le 68 :</u> 27	<u>Pour le 68 :</u>	Ces données non transmises par Pôle Emploi. La convention préconise 21 jours maximum entre l'orientation et l'intégration au dispositif.
	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 67 :</u> 22 jours	<u>Pour le 67 :</u> 28 jours	<u>Pour le 67 :</u> 22 jours	<u>Pour le 67 :</u>	

Bilan 2023 et perspectives futures

En 2022, la Collectivité s'est attachée à faire converger et rénover le cadre d'intervention des opérateurs de l'insertion chargés de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, à travers la définition d'axes opérationnels traduits dans un **appel à projets à l'échelle alsacienne** :

- Une prise en charge la plus rapide possible dès l'entrée dans le dispositif
- Le principe du « dites-le nous une fois » et le dossier unique d'insertion
- Le juste droit
- L'activité et l'emploi d'abord et pour tous
- La territorialisation de la politique d'insertion et emploi

L'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi a pour objectif de permettre la mise en œuvre en proximité d'une offre d'accompagnement adaptée, diversifiée et innovante, facilitant le retour à l'activité et à l'emploi de bénéficiaires du RSA, devant répondre à l'évolution des besoins (quantitatifs et qualitatifs) constatée par les professionnels de terrain dans le cadre des crédits budgétaires votés chaque année par la Collectivité européenne d'Alsace.

En 2022, 17 639 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés par les opérateurs qui ont répondu à l'appel à projets. 44 % ont repris une activité : soit 7 680 retours à l'activité et à l'emploi, dont 47 % en emploi durable ce qui représente une augmentation de 13 % de reprises d'activité et 65 % d'emplois durables par rapport à 2021.

Fort de ces résultats l'appel à projets insertion a été renouvelé de façon pluriannuelle sur la période 2023-2025. Les conditions de l'intervention des professionnels des opérateurs y ont été définies dans une logique d'objectifs, de résultats et d'évaluation. Ce sont près de 12 000 places d'accompagnement qui sont proposés par la Collectivité grâce à ses travailleurs sociaux, aux conseillers de Pôle Emploi et aux professionnels des 80 opérateurs de l'insertion.

En 2023, le nombre de bénéficiaires du RSA accompagnés a augmenté de 5,5 %, atteignant ainsi 18 609 personnes. Cet accompagnement a permis à 40 % d'entre eux de retrouver une activité, soit 7 531 reprises d'activité et d'emploi, dont 45 % dans des emplois durables. Ces résultats ont été rendus possibles par le biais des 11 852 places ouvertes et de l'action de 79 opérateurs répartis sur le territoire alsacien.

La plateforme Job Coaching du Bas-Rhin est pérennisée dans l'appel à projets insertion depuis 2022. Elle repose sur une logique d'identification des potentialités des bénéficiaires du RSA, plutôt que de freins et s'inscrit dans l'objectif d'orientation vers un accompagnement à visée professionnelle de 70 % des nouveaux entrants. Elle s'inscrit dans l'offre d'insertion de la CeA, un nouvel item intitulé « accompagnement professionnel + » de type coaching emploi a été créé dans l'appel à projets insertion 2023-2025. Ce nouvel item permet à l'échelle alsacienne de proposer une offre qualitative et équitable avec des actions similaires dans le Haut-Rhin :

- Un accompagnement intensif sur une période de 3 mois en individuel et en collectif
- Un accompagnement qui se fonde sur la méthode, les techniques et les outils de coaching

Pour 2024, 4 opérateurs ont été retenus pour la mise en œuvre de 644 places d'accompagnement sur le territoire du Haut-Rhin pour l'accompagnement professionnel +.

S'agissant de l'accompagnement global, la Collectivité européenne d'Alsace et Pôle Emploi ont souhaité poursuivre et renforcer leur partenariat. A ce titre, une nouvelle « Convention de coordination entre la Collectivité européenne d'Alsace et Pôle Emploi pour l'accès à l'emploi des personnes en situation d'exclusion rencontrant des freins sociaux et professionnels et mise en place de l'accompagnement global » est mise en œuvre, à l'échelle alsacienne, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Si les modalités pratiques de mise en œuvre du dispositif peuvent encore varier localement, la convention de partenariat 2022-2024 a permis la définition d'instances de pilotage et de coordination tant à l'échelle locale entre les acteurs opérationnels sur les situations individuelles qu'au niveau alsacien pour permettre le pilotage du dispositif. Cette convention vise également à augmenter les orientations vers le dispositif et fiabiliser les entrées. Pour cela, elle s'appuie notamment sur le principe de « confiance réciproque », qui permet l'intégration du dispositif sur le seul diagnostic du conseiller Pôle Emploi ou du travailleur social, afin de tendre vers un délai maximal de 21 jours entre orientation et démarrage effectif de l'accompagnement global. L'accompagnement et la sécurisation dans l'emploi sont également prévus.

Depuis le démarrage du dispositif, un travail continu d'amélioration est réalisé par les équipes de terrain des deux institutions dans une démarche d'intelligence collective et de co-construction. En mars 2022, a eu lieu un séminaire en ligne entre travailleurs sociaux et conseillers Pôle Emploi. En novembre 2022, Pôle Emploi a proposé de mobiliser son LAB, outil de transformation, via une session regroupant acteurs de l'accompagnement global, demandeurs d'emploi et experts. Les travaux portent notamment sur le développement des orientations et la mobilisation du public, la sécurisation des parcours ainsi que l'amélioration du partage d'informations et de la coordination.

En 2023, la Collectivité européenne d'Alsace et Pôle Emploi ont exploité les pistes issues des travaux du Lab en travaillant notamment sur un outil de communication du dispositif. Quatre sessions de travail collaboratif, associant Conseillers Pôle Emploi et travailleurs sociaux des deux territoires, ont eu lieu entre avril et juin 2023, permettant de définir concrètement les supports et contenus souhaités pour communiquer auprès des demandeurs d'emploi d'une part, et auprès des professionnels d'autre part. La priorité a été donnée à la conception d'un logigramme à destination des professionnels pouvant orienter vers le dispositif Accompagnement Global afin de leur mettre à disposition un outil d'aide à la décision pour améliorer la pertinence des orientations. Ce document sera imprimé début 2024 et remis à chaque professionnel concerné.

Diverses actions ont été menées localement pour améliorer et fluidifier la coordination au sein des binômes dans les agences Pôle Emploi, notamment sur l'organisation opérationnelle : taille des portefeuilles, revues de portefeuille et interrogation de la pratique des diagnostics d'entrée et de leur pertinence selon le fonctionnement de l'agence concernée et avec le recul de l'expérimentation des deux typologies de diagnostic (entretien tripartite ou confiance réciproque).

Objectif d'entrée : 3320 demandeurs d'emploi

Taux de réalisation 2022 : 88.3 % dans le Haut-Rhin / 100.3 % dans le Bas-Rhin

Fiche 6 : Le dossier unique d'insertion Action socle

Thème de la contractualisation : Insertion et parcours des allocataires du RSA – Orientation et parcours des allocataires du rSa

Description de l'action :

En fin d'année 2019, le Département du Bas-Rhin s'est engagé, dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté pour expérimenter le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) et mettre en œuvre une nouvelle stratégie en matière d'emploi et d'insertion. Celle-ci s'est concrétisée notamment par la mise en place du « circuit court de l'emploi » dans le cadre du service public de l'insertion (SPI) se décline, dès 2019, autour de plusieurs mesures phares décrites dans les fiches « Plateforme d'accueil et d'orientation » et « Garantie d'activité ».

Dans ce cadre, le Département du Bas-Rhin a mis en place de nouveaux leviers et outils et en particulier **un nouveau système d'information** permettant un suivi et un pilotage fin des parcours des bénéficiaires du RSA. Ce nouveau Système d'information a pour principaux objectifs de :

- Faciliter le partage de l'information entre les intervenants de l'insertion par une connaissance en temps réel de la situation complète du bénéficiaire accompagné (Dossier Unique Insertion) ;
- Réduire fortement les délais de déclenchement des actions d'insertion : rédaction et validation immédiate des CER, prise de rendez-vous en direct avec le bénéficiaire pour les actions d'insertion à mettre en œuvre ;
- Accélérer le parcours des bénéficiaires, tout en garantissant l'absence de rupture dans celui-ci (coordination de parcours), et ainsi limiter le risque de démobilité.

Public cible :

Tout bénéficiaire du RSA soumis aux droits et devoirs

Tous les référents d'accompagnement concernés (internes et opérateurs externes)

Dans le cadre de la réponse au second appel à manifestation d'intérêt SPIE de l'Etat au printemps 2021, ce système d'information a vocation être déployé à l'ensemble du territoire alsacien. En amont de cette mise en place, un travail important d'harmonisation des pratiques et d'accompagnement au changement va être mené.

Durée de l'action :

Pluriannuelle.

Partenaires et co-financeurs :

Co-financeurs : CeA et État

Prestataires : services internes de la CeA et Neolink (NéoGestion)

Budget détaillé sur le second semestre 2023 :

BUDGET	
<p><u>Pour le 68 :</u> Nouvelles dépenses : À compter du 1^{er} janvier 2023 (abonnement plateforme Néogestion + SMS + hébergement + isochrone allemand) Valorisation : Liée au développement informatique sur les missions de Chef de projet et référent applicatif, qui sont maintenant logiquement axées sur le déploiement du système d'information 68 (Dossier Unique d'Insertion 68)</p> <p><u>Pour le 67 :</u> Valorisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liée au déploiement et à l'évolution de Job Connexion du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022 - Liée au déploiement et à l'évolution de Job connexion du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023 <p>Total de 130 731 € Nouvelles dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'au 31 décembre 2022 (abonnement plateforme Néogestion + SMS + hébergement + isochrone allemand) - A compter du 1^{er} janvier 2023 (abonnement plateforme Néogestion + SMS + hébergement + isochrone allemand) 	<p>154 632 €</p>

Part État = 64 895 €	BUDGET EXECUTE : 117 678,9 € BUDGET GLOBAL PREVU : 154 632 €
Part CeA = 77 316 €	

Bilan 2023 :

Transmis début 2023 à l'éditeur, le cahier des charges de la sanction (procédure qui vise à réduire l'allocation du RSA dans le cas où les bénéficiaires ne respectent pas les engagements contractualisés via le CER) devait permettre d'intégrer cette instance dans le système d'information dans sa forme convergée 67/68. Une livraison dans l'outil informatique était escomptée en mai 2023 après le temps nécessaire à l'éditeur pour faire les développements informatiques en conséquence.

Les sessions de formations, avec les professionnels, qui se sont déroulés au premier trimestre pour préparer à l'intégration de l'instance dans l'outil ont fait remonter des manques. Ces remontées ont donné lieu à un travail complémentaire des équipes pour rédiger un second cahier des charges qui prennent en compte la résolution de ces manquements.

Cette intégration a aussi montré des dysfonctionnements informatiques qui ont nécessité à la demande de la direction informatique de procéder à des tests sur l'ensemble des fonctionnalités de la plateforme Job Connexion. Ces tests ont débuté en mars et se sont poursuivis jusque fin juin pour faire remonter à l'éditeur les corrections nécessaires. Certaines ont nécessité du temps et beaucoup de ressources de l'équipe système d'information (SI).

La conséquence a été une suspension des travaux nécessaires à l'intégration de l'instance sanction, au profit de la stabilisation de la plateforme à la fois de la part de l'éditeur et de l'équipe SI.

Perspectives futures de mise en œuvre

Le travail sur l'instance sanction a redémarré fin 2023. Les réunions trimestrielles avec l'éditeur se poursuivent pour co-construire le développement et travailler à la résolution des difficultés rencontrées.

Fiche 7 : Plateforme de mise en relation de l'offre et de la demande « Jobconnexion » Action socle

Thème de la contractualisation : Insertion et parcours des allocataires du RSA – Orientation et parcours des allocataires du rSa

Description de l'action :

La Collectivité européenne d'Alsace a développé une politique volontariste en matière d'insertion, d'accès ou de retour à l'emploi et de maintien dans l'activité du bénéficiaire du RSA (BRSA) en construisant une offre d'insertion sociale et professionnelle à la fois progressive et étoffée par le travail d'une équipe de conseillers emploi dédiée.

La plateforme « Jobconnexion » déployée sur le territoire bas-rhinois dès 2020 permet, outre le suivi du parcours du bénéficiaire du rSa (cf. fiche idouane), de faciliter les démarches de recrutement des employeurs en proposant des candidats, bénéficiaires du RSA, sélectionnés automatiquement dès la publication des offres d'emploi.

La plateforme permet notamment de :

- Recenser les offres d'emploi disponibles sur un bassin d'activités et identifier les profils des bénéficiaires du RSA correspondants,
- Proposer aux BRSA un accompagnement personnalisé dans leur recherche d'activité et/ou d'emploi, basé sur le savoir-faire développé et l'expertise sectorielle des conseillers emploi du territoire,
- Apporter des réponses concrètes aux prérequis nécessaires à la recherche d'emploi et à la prise de poste (formation, mobilité, garde d'enfants...),
- Répondre aux besoins des entreprises du territoire,
- Simplifier les démarches et garantir l'intégration des recrutés au sein des entreprises via un accompagnement dédié par une équipe de la CeA.

Pour l'année 2023 : 347 candidatures ont été effectuées via la plateforme par des bénéficiaires du RSA et 7 282 candidatures ont été effectuées depuis l'ouverture de la plateforme. Sur l'année 7 618 offres d'emploi ont été publiées, 8 400 postes. Les domaines d'activité les plus représentés sont les suivants :

- Services à la personne et à la collectivité : 1 660
- Support à l'entreprise : 1 533
- Commerce, Vente et Grande distribution : 1 036
- Transport et Logistique : 802

Le nombre d'offres d'emploi est en forte hausse depuis que la plateforme intègre les offres de Pôle Emploi suite à un partenariat mis en place courant 2022. Les offres intégrées le sont en fonction des CV déposés sur la plateforme (domaine d'activité recherché par le BrSa), du périmètre de recherche du BrSa et du nombre d'offres dans les différents domaines ce qui explique la fluctuation des données.

La plateforme « Jobconnexion » est actuellement opérationnelle sur le territoire bas-rhinois. Un des enjeux de l'AMI SPIE CeA sera de déployer l'outil à l'ensemble du territoire alsacien tout en continuant à améliorer l'outil existant.

Date de mise en place de l'action :

Lancement du site : mai 2019.

Poursuite des actions existantes depuis mars 2020.

Durée de l'action :

Pluriannuelle.

Partenaires et co-financeurs :

Co-financeurs : CeA, État.

Prestataire : Néolink.

Budget détaillé sur le second semestre 2023 :

BUDGET	
<u>Pour le 68 :</u> Nouvelles dépenses : A compter du 1er janvier 2023 (abonnement plateforme Néojob)	0 €
<u>Pour le 67 :</u> Nouvelles dépenses : <ul style="list-style-type: none">- Jusqu'au 31 décembre 2022 (abonnement plateforme Néojob)- A compter du 1er janvier 2023 (abonnement plateforme Néojob)	0 €

Part État : 0 €	BUDGET GLOBAL PREVU: 0 €
Part CeA : 0 €	

Budget exécuté au second semestre 2023 :

BUDGET	
<u>Pour le 68 :</u> Nouvelles dépenses : A compter du 1er janvier 2023 (abonnement plateforme Néojob)	0 €
<u>Pour le 67 :</u> Nouvelles dépenses : <ul style="list-style-type: none">- Jusqu'au 31 décembre 2022 (abonnement plateforme Néojob)- A compter du 1er janvier 2023 (abonnement plateforme Néojob)	0 €

Part État : 0 €	BUDGET GLOBAL REALISE : 0 €
------------------------	------------------------------------

Part CeA : 0 €

BUDGET GLOBAL INITIALEMENT ATTENDU : 0€

Objectifs et progression :

Indicateurs	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022 (Situation au 31/12/22)	Résultat attendu en 2023
Nombre de BRSA inscrits	1 173	1 173	<p><u>Pour le 68 :</u> Non mis en œuvre</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 6098 BrSa ont un compte actif (cumul) Sur 2023 : 989 BrSa se sont inscrits avec compte actif</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> Non mis en œuvre pour 2023. Le déploiement a été repoussé à 2024</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 8 000</p>
Nombre d'offres d'emploi publiées	345	452	<p><u>Pour le 68 :</u> Non mis en œuvre</p> <p><u>Pour le 67* :</u> 7 618</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> ND</p> <p><u>Pour le 67 :</u> ND</p>
Nombre de postes proposés	857	768	<p><u>Pour le 68 :</u> Non mis en œuvre</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 8 400</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> ND</p> <p><u>Pour le 67 :</u> ND</p>
Nombre de retours à l'emploi via la plateforme	84	308	<p><u>Pour le 68 :</u> Non mis en œuvre</p> <p><u>Pour le 67 :</u> ND**</p> <p>Cette remontée de donnée n'est pas automatisée dans l'outil informatique : il résulte de la communication par le recruteur du</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> ND</p> <p><u>Pour le 67 :</u> ND</p>

			pourvoi à son offre via la plateforme.	
--	--	--	--	--

! Ce chiffre peut comprendre des offres de l'équipe emploi CeA ayant pris en charge le dépôt d'offres pour une entreprise partenaire.

* chiffre cumulé sur 2023 et forte hausse dû au partenariat avec pôle emploi

** chiffre représentant les BRSA ayant validé un CV sur Jobconnexion sortis du dispositif durant l'année

Bilan de l'action :

La partie Néojob n'a pas pu être développée en raison des difficultés rencontrées par l'éditeur et l'équipe SI. Ces derniers ont été mobilisés pour travailler à la stabilisation de la plateforme suite au projet d'intégration de l'instance sanction. Celui-ci devait aboutir en mai 2023, mais a été retardé du fait d'un besoin complémentaire sur le contenu du cahier des charges pour l'éditeur d'une part et du fait d'un besoin de stabilisation de la plateforme pour résoudre des blocages d'autre part.

Au-delà du métier ce projet d'intégrer l'instance sanction était attendu, puisqu'il conditionne le développement de nouvelles fonctionnalités dans l'outil informatique et doit permettre de bénéficier de toutes les fonctionnalités que peut proposer l'éditeur dans la gestion de parcours des bénéficiaires du RSA.

La plateforme continue toutefois d'être investie tant par les professionnels que par les BRSA : augmentation des connexions des BRSA de 28% depuis septembre 2021. Du côté des professionnels de l'insertion qui accompagnent les bénéficiaires, le nombre de connexions est aussi en hausse de 117%. L'évolution du nombre de BRSA est constante. Néojob comptabilise 3 500 CV au total dont 1 361 sont complétés à 100%. 376 recruteurs se sont inscrits soit +18%.

Perspectives futures de mise en œuvre :

Les travaux prévus pour l'année 2024 portent sur le développement et sur la stabilisation de la plateforme.

Fiche 8 : La mobilité : un enjeu majeur du parcours vers l'activité et l'emploi

Action socle

Thème de la contractualisation : Insertion des allocataires du RSA

Description de l'action :

Contexte : de multiples actions pour lever les freins liés à la mobilité

L'enjeu de l'accès à la mobilité constitue un frein majeur à l'insertion, en particulier dans de nombreux territoires ruraux ou anciens territoires industriels en déprise, zones blanches d'offre de mobilité inclusive. On estime en effet que 20 % de la population active rencontre des difficultés à se déplacer en France. Concernant les bénéficiaires du rSa, la difficulté de mobilité est un des freins les plus cités (dans 40 % des situations). Elle dépend de leur capacité à se déplacer : que ce soit pour participer à un atelier de mobilisation, un entretien d'embauche, suivre une formation ou occuper une activité. La mobilité constitue de ce fait un objectif majeur pour la reprise d'emploi.

Les difficultés rencontrées sont à la fois économiques, matérielles (manque de moyens de locomotion, (42 % d'entre eux n'ont par exemple pas de permis ou de voiture), cognitives (accès au permis de conduire, capacité à se repérer sur un plan...) et psychosociales (avoir confiance dans sa capacité à se déplacer). Parallèlement, une personne en insertion sur deux déclare avoir déjà refusé un travail ou une formation pour des problèmes de mobilité.

En matière de mobilité, la démarche globale portée par la CeA s'appuie sur une pratique professionnelle et un réseau déjà bien ancrés et identifiés sur les territoires.

- **Une offre mobilité, incluant des aides volontaristes de la collectivité et des actions supplémentaires mises en œuvre dans le cadre de la stratégie pauvreté**

Depuis 2015 dans le Bas-Rhin et 2019 dans le Haut-Rhin, l'instauration d'une aide départementale à la mobilité pour les bénéficiaires du rSa a été mise en œuvre afin de faciliter le retour vers l'emploi, en complément des aides à la mobilité déjà mises en place par de nombreux acteurs comme Pôle emploi, la Région, les communes et l'Etat notamment. Un financement de 350 000 € est mobilisé à cet effet à l'échelle de la CeA (230 000 € dans le Bas-Rhin et 120 000 € dans le Haut-Rhin).

Une démarche de convergence a été engagée au travers de groupes de travail pour que l'ADIM – Aide Départementale Individuelle à la Mobilité (68) et l'ADE – Aide Départementale à l'Emploi (67) deviennent un seul dispositif CeA.

Ces dispositifs volontaristes ont été renforcés par des actions complémentaires créées dans le cadre des premières conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Dans le Haut-Rhin, une action de sensibilisation des professionnels accompagnant les bénéficiaires du rSa aux questions de mobilité a été mise en place par l'intermédiaire de l'association Mobilité Mod'Emploi à compter de 2019. Cette action a permis la constitution et l'animation d'un réseau de professionnels pour permettre les échanges d'expériences et de connaissances sur la thématique de la mobilité. La mobilité étant un frein majeur à l'accès à l'emploi, l'objectif est de doter tous les référents des outils pour conduire un diagnostic mobilité et être force de proposition auprès des bénéficiaires rSa.

Des diagnostics individuels mobilité sont venus compléter l'offre existante à compter de 2021.

Dans le Haut-Rhin, ces diagnostics visent à proposer des solutions de mobilité aux bénéficiaires du rSa qui se situent sur des territoires sous-dotés en solutions de mobilité, très souvent dans des secteurs ruraux. L'action est portée par trois opérateurs :

- Mobilité Mod'Emploi, implanté à Vieux-Thann,
- Mobilité pour l'Emploi, situé à Mulhouse,
- Manne Emploi, opérateur situé à Colmar.

Le budget total permettra en 2023 la réalisation de 52 diagnostics, chaque diagnostic étant financé à hauteur de 500 €.

Dans le Bas-Rhin, ces diagnostics, portés par Wimoov, ont été effectués sur l'ensemble de la partie Nord de l'Alsace : territoire Nord (Haguenau/Wissembourg), Ouest (Molsheim/Saverne), Centre Alsace (Sélestat) et EMS. Le budget total permettra en 2023 la réalisation de 110 diagnostics, chaque diagnostic étant financé à hauteur de 500 €.

- **La prise en compte de l'enjeu mobilité par les professionnels de la collectivité, les référents et les opérateurs**

Le lancement de la logique poursuivie par le SPIE au plan national puis local a entraîné un changement de paradigme chez les professionnels, dont l'accompagnement inclut désormais - et de plus en plus préventivement - l'enjeu de la mobilité. Cette thématique fait par ailleurs l'objet d'une sensibilisation spécifique au travers de la formation aux nouveaux outils relatifs à la mise en œuvre du SPIE (système d'information et nouvelles instances d'accompagnement des parcours des bénéficiaires du rSa notamment).

- **Une pratique partenariale ancrée dans le Bas-Rhin et dans le Haut-Rhin**

Une offre partenariale dédiée à l'insertion est développée avec les opérateurs présents sur le territoire de la CeA. Cette offre s'organise désormais dans le cadre de l'appel à projets 2022 pour la mise en œuvre de la politique d'insertion. Lancé le 7 décembre 2021, ce dernier redéfinit les exigences de la CeA vis-à-vis des professionnels assurant l'accompagnement des bénéficiaires du rSa et manifeste avec précision le cadre d'intervention attendu pour chaque nature d'accompagnement.

Cette offre s'appuie en outre sur une exceptionnelle réactivité des partenaires, qui permet à la Collectivité de construire et d'adapter de nouveaux dispositifs à destination de ses publics les plus fragiles.

Dans le Bas-Rhin :

- L'association **Mobilex** développe au travers de cet appel à projets insertion des actions concernant :
 - Le pouvoir bouger (location de véhicules; micro transport collectif),
 - Le savoir bouger (conseil en mobilité : diagnostics, ateliers et accompagnement mobilité; animation territoriale et ingénierie-développement, forums, projets partenariaux pour la création de nouveaux services).
 - Ainsi qu'un chantier d'insertion ayant pour objet l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières, afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle, en développant des activités ayant un caractère d'utilité sociale.
- L'association **Wimoov** a été retenue en 2022 et en 2023 pour réaliser des diagnostics mobilité individuels et ainsi optimiser les parcours d'insertion professionnelle de personnes en difficulté.

Dans le Haut-Rhin :

- L'association **Mobilité pour l'Emploi** propose sur le bassin mulhousien le dispositif « un permis pour l'Emploi », une auto-école sociale, ainsi qu'une formation à la conduite automobile et à la sécurité routière jusqu'au permis de conduire (taux de réussite de 72% à la première présentation).

Elle porte également des ateliers mobilité (autonomie des personnes dans leurs déplacements, mieux connaître l'offre de déplacement, gérer les coûts, l'espace et le temps de leur mobilité), ainsi que la location de cyclo-moteurs et de voitures aux personnes en insertion.

Date de mise en place de l'action :

En continu depuis 2019.

Durée de l'action :

Actions récurrentes.

Budget détaillé sur le second semestre 2023 :

BUDGET	
<p><u>Pour le 68 :</u> - Nouveau dispositif volontariste de soutien à la mobilité des bénéficiaires du rSa, plus complet (Aide Personnalisée Pour l'Insertion et l'Emploi) - Subventions aux opérateurs Mobilité - Diagnostics mobilité individuels <i>Montant issu de la sous-enveloppe régionale spécifique à la mobilité, créditée de 80 580 € pour l'ensemble de la CeA. Crédits répartis entre les associations partenaires en fonction d'un nombre de diagnostics à déterminer selon les besoins du territoire (Mobilité Mod'Emploi à Vieux-Thann, Mobilité pour l'Emploi à Mulhouse et Manne Emploi à Colmar)</i></p>	141 868 €
<p><u>Pour le 67 :</u> - Nouveau dispositif volontariste de soutien à la mobilité des bénéficiaires du rSa, plus complet (Aide Personnalisée Pour l'Insertion et l'Emploi) - Subventions aux opérateurs Mobilité - Diagnostics mobilité individuels <i>Montant issu de la sous-enveloppe régionale spécifique à la mobilité, créditée de 80 580 € pour l'ensemble de la CeA.</i></p>	

Part État : 70 934 €	BUDGET GLOBAL : 141 868 €
Part CeA : 70 934 €	

Budget exécuté au second semestre 2023 :

BUDGET	
<p><u>Pour le 68 :</u> - Nouveau dispositif volontariste de soutien à la mobilité des bénéficiaires du rSa, plus complet (Aide Personnalisée Pour l'Insertion et l'Emploi) – 45 112,5 € - Subventions aux opérateurs Mobilité – 9000 €</p>	67 112,5 €

<p>- Diagnostics mobilité individuels – 13 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Montant issu de la sous-enveloppe régionale spécifique à la mobilité, créditée de 80 580 € pour l'ensemble de la CeA. Crédits répartis entre les associations partenaires en fonction d'un nombre de diagnostics à déterminer selon les besoins du territoire (Mobilité Mod'Emploi à Vieux-Thann, Mobilité pour l'Emploi à Mulhouse et Manne Emploi à Colmar)</i> <p>Le montant de la sous-enveloppe régionale spécifique à la mobilité, de 80 580 € pour l'ensemble de la CeA est destiné au financement des diagnostics mobilité individuels. Son montant pour le 2nd semestre s'élève à 40 290 €.</p>	
<p><u>Pour le 67 :</u></p> <p>- Nouveau dispositif volontariste de soutien à la mobilité des bénéficiaires du rSa, plus complet (Aide Personnalisée Pour l'Insertion et l'Emploi) – 69 611 €</p> <p>- Subventions aux opérateurs Mobilité – 25 000 €</p> <p>- Diagnostics mobilité individuels – 27 500 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Montant issu de la sous-enveloppe régionale spécifique à la mobilité, créditée de 80 580 € pour l'ensemble de la CeA.</i> <p>Le montant de la sous-enveloppe régionale spécifique à la mobilité, de 80 580 € pour l'ensemble de la CeA est destiné au financement des diagnostics mobilité individuels. Son montant pour le 2nd semestre s'élève à 40 290 €.</p>	<p>122 111 €</p>

<p>Part État : 70 934 €</p>	<p>BUDGET GLOBAL REALISE : 189 223,5 € BUDGET GLOBAL INITIALEMENT ATTENDU : 141 868 €</p>
<p>Part CeA : 118 289,5 €</p>	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022	Résultat atteint en 2023
Nb d'opérateurs réalisant les diagnostics individuels	<p><u>Pour le 68 :</u></p> <p style="text-align: center;">/</p>	<p><u>Pour le 68 :</u></p> <p style="text-align: center;">3</p>	<p><u>Pour le 68 :</u></p> <p style="text-align: center;">3</p>
	<p><u>Pour le 67 :</u></p> <p style="text-align: center;">/</p>	<p><u>Pour le 67 :</u></p> <p style="text-align: center;">1</p>	<p><u>Pour le 67 :</u></p> <p style="text-align: center;">1</p>
Montant global versé	<p><u>Pour le 68 :</u></p> <p style="text-align: center;">/</p>	<p><u>Pour le 68 :</u></p> <p style="text-align: center;">25 500 €</p>	<p><u>Pour le 68 :</u></p> <p style="text-align: center;">26 000 €</p>
	<p><u>Pour le 67 :</u></p>	<p><u>Pour le 67 :</u></p>	<p><u>Pour le 67 :</u></p>

	/	54 500 €	55 000 €
Nombre total de prescriptions de diagnostics individuels	<u>Pour le 68 :</u> /	<u>Pour le 68 :</u> 59	<u>Pour le 68 :</u> 60
	<u>Pour le 67 :</u> /	<u>Pour le 67 :</u> 179	<u>Pour le 67 :</u> 110
Nombre total de diagnostics individuels réalisés	<u>Pour le 68 :</u> /	<u>Pour le 68 :</u> 51	<u>Pour le 68 :</u> 52
	<u>Pour le 67 :</u> /	<u>Pour le 67 :</u> 103	<u>Pour le 67 :</u> 110
Nombre de bénéficiaires ayant obtenu une aide individuelle à la mobilité	<u>Pour le 68 :</u> /	<u>Pour le 68 :</u> 262	<u>Pour le 68 :</u> 165
	<u>Pour le 67 :</u> /	<u>Pour le 67 :</u> 305	<u>Pour le 67 :</u> 282

Bilan d'exécution :

Une offre mobilité, incluant des aides volontaristes de la collectivité et des actions supplémentaires mises en œuvre dans le cadre de la stratégie pauvreté

L'année 2023 a été une période de restructuration de l'aide financière à la mobilité proposée par la collectivité. Le projet d'harmonisation et de convergence de l'Aide Départementale à l'Emploi (Bas-Rhin) et de l'Aide Départementale Individuelle à la Mobilité (Haut-Rhin) s'est achevé et laisse place à l'Aide Personnalisée pour l'Insertion et l'Emploi (APIE). Dans le cadre de cet effort continu pour faciliter le retour à l'emploi des BrSa, l'aide prévoit une extension des domaines couverts (garde d'enfants, frais liés à la création d'entreprises, mobilité, etc.). Certains montants ont été revalorisés (location de voitures et deux-roues, frais de déplacements...) et de nouveaux éléments sont pris en charge (financement du permis apprenti motocycliste, d'équipements de sécurité obligatoire...).

Dans le but de sensibiliser davantage à cette assistance, un effort de communication a été entrepris pour informer sur le nouveau règlement, les changements, les dérogations en vigueur et les montants de prise en charge applicables. Ceci s'est concrétisé par la tenue d'un webinaire regroupant les agents de la CeA ainsi que des partenaires externes.

Afin de compléter cette offre de mobilité, des diagnostics individuels mobilité ont été réalisés sur le territoire alsacien. Ils permettent :

- D'informer le public sur l'offre existante en terme de mobilité au sein de leur territoire de vie (transport en commun, co-voiturage...)
- D'évaluer les besoins en nombre d'heures pour le passage du permis et d'estimer le coût pour les personnes orientées vers Mobilité pour l'Emploi de par son statut d'auto-école sociale
- De proposer une réponse concrète aux problématiques identifiées (positionnement sur les actions, accompagnement à la démarche...)

Les opérateurs mobilisés dans le cadre de cette action ont pour missions :

- De présenter l'offre de mobilité existante
- De présenter les applications utiles
- D'informer les bénéficiaires sur les enjeux de la thématique

Côté Haut-Rhin

Trois opérateurs interviennent sur le territoire du Haut-Rhin. Ils sont en charge de la réalisation des 52 diagnostics mobilité selon un périmètre défini :

- Territoire Sud Alsace – Saint-Louis – Sundgau – Thur-Doller ;
 - Mobilité Mod'Emploi (principalement sur la zone Thur-Doller et le Sundgau)
 - Mobilité pour l'Emploi (principalement sur la zone Saint-Louis)
- Territoire Agglomération de Mulhouse ;
 - Mobilité Pour l'Emploi
- Territoire de Région de Colmar et Territoire de Centre Alsace ;
 - Manne Emploi (principalement sur le secteur de Sainte-Marie-Aux-Mines)

Les entretiens de diagnostic sont réalisés dans les locaux des opérateurs ou dans ceux de structures partenaires. Pour s'y rendre, les bénéficiaires privilégient le plus souvent, la marche ou les transports en commun (53%). Les personnes véhiculées sont très minoritaires, elles représentent 5% des diagnostics réalisés.

Environ 8% des personnes bénéficiant de cette mesure ne pouvaient pas se déplacer jusqu'au locaux des opérateurs. Afin qu'elles puissent tout de même avoir un diagnostic, des conseillers de Mobilité Mod'Emploi se sont rendus à leur domicile.

La répartition entre hommes et femmes est équilibrée, avec 48% d'hommes et 52% de femmes. En ce qui concerne la situation familiale, la moitié des individus sont célibataires sans enfant, suivis par ceux qui sont célibataires avec des enfants à charge (29%).

Dans 69 % des cas, les BrSa ayant réalisé un diagnostic sont des demandeurs d'emplois, en recherche d'emploi ou en projet de formation. Les 29 % restants sont en formation et occupent un emploi temporaire ou durable. Une seule personne se situe dans le cadre de l'accompagnement social exclusivement.

Les entretiens révèlent que 63 % des personnes interrogées bénéficient d'un accompagnement socio-professionnel. L'accompagnement professionnel représente 17% des personnes orientées. 15% des personnes bénéficiaient d'un accompagnement global de Pôle Emploi (devenu France Travail le 01. 01. 2024).

Les évaluations ont permis de repérer les obstacles à l'emploi et d'identifier les solutions possibles, notamment :

- Les ressources disponibles pour la personne et/ou le ménage, telles que les aides financières et les critères d'éligibilité
- L'accès au numérique et aux équipements, évalué à partir des déclarations et des tests effectués

- La connaissance et la maîtrise des moyens de transport, incluant la possibilité de passer le permis de conduire et les frais associés
- La familiarité avec les services disponibles dans la région de résidence, tels que les transports en commun et le covoiturage
- L'évaluation de la capacité de conduite, en fonction des critères propres à chaque opérateur

À la suite de ces évaluations, plusieurs recommandations ont été formulées, parmi lesquelles figurent les suivantes (remarque : plusieurs recommandations peuvent être suggérées pour une même personne) :

- Informations sur les possibilités d'aides financières (par le biais des dispositifs existants tels que Pôle Emploi, ADIM, CPF, dispositifs locaux) pour l'obtention du permis B et/ou l'achat de vélo/trottinette avec ou sans assistance électrique (53 recommandations)
- Aide financière (via les dispositifs existants : ADIM, prêt solidaire, micro-crédit) pour la réparation/achat de véhicules (27 recommandations)
- Utilisation de modes de déplacement doux : demande de la carte solidaire (13 recommandations), utilisation du vélo/trottinette avec ou sans assistance électrique (6 recommandations), utilisation des transports en commun (5 recommandations), scooter (2 recommandations), voiturette sans permis (1 recommandation)
- Accompagnement dans l'apprentissage du code de la route - acquisition de compétences (10 recommandations)
- Conduite supervisée (3 recommandations)
- Assistance à la lecture des plans/comment se déplacer (3 recommandations)
- Mise en place d'un programme numérique pour la maîtrise des outils "Se déplacer" (2 recommandations)

Alors que les diagnostics mobilité avaient pour objectif de sensibiliser à l'enjeu de la mobilité les bénéficiaires du rSa, l'année 2023 a également été l'occasion de sensibiliser les référents et de participer à leur montée en compétences sur le sujet.

Depuis 2019, le Département du Haut-Rhin a initié un partenariat avec l'association Mobilité Mod'Emploi. Des rencontres ont été organisées sur le sujet conviant plusieurs partenaires externes à la CeA.

Cette année, une session de sensibilisation participative a été organisée sur les trois territoires du sud de l'Alsace (Territoire de Mulhouse, Sud Alsace et celui de la Couronne Colmarienne).

Elle était composée de 3 ateliers (3 heures chacun avec 12 participants maximum) :

- Atelier 1 : Préparer un projet Permis de conduire
- Atelier 2 : Anticiper l'achat d'un véhicule
- Atelier 3 : Les différents dispositifs de financement – Où me renseigner ?

Côté Bas-Rhin

Wimooov intervient sur l'ensemble du Bas-Rhin :

- Nord Alsace (Wissembourg – Haguenau)
- Centre Alsace (Sélestat)

- Ouest Alsace (Saverne – Molsheim)
- Eurométropole de Strasbourg

Le panel d'intervention de l'association est très diversifié et trois types d'aides s'y distinguent :

- Pédagogique ; prévention et sensibilisation, conseils et coaching personnalisés, bilan de compétences, accompagnement à la gestion du budget, évaluation code de la route/ permis/ suivi
- Matérielle ; réparations mécaniques, autopartage, covoiturage, location/ achats véhicules
- Financière ; appui aux aides financières, tarifications solidaires, microcrédit social

Au total, 118 bénéficiaires du rSa ont bénéficié de ces évaluations. Ces personnes sont accompagnées pour une durée moyenne de 95 jours, soit environ 3 mois.

7 fois sur 10, les structures référentes accompagnent des bénéficiaires âgés de 26 à 45 ans. Les familles monoparentales représentent environ 34 % des personnes évaluées.

Environ 63% des personnes accompagnées ne sont pas titulaires du permis de conduire, tandis que près de 36% de celles qui ont le permis n'ont pas de véhicule. La marche constitue le moyen de déplacement privilégié des personnes pour près de 47% d'entre elles.

Lors des diagnostics, les principales attentes exprimées sont les suivantes :

- L'obtention du permis de conduire
- L'achat ou la réparation d'un mode de déplacement (voiture, deux-roues, vélo...)
- L'information sur les aides existantes (tarification, aides à la mobilité)
- L'information sur l'offre de transports en commun et sur les solutions de mobilité
- L'information sur les outils de mobilité (lecture de plans et outils numériques)

32 % des personnes évaluées n'utilisent pas le réseau de transport en commun disponible sur son lieu d'habitation. Pour 21 % d'entre elles, cela s'explique par des difficultés liées à l'utilisation des plans de transport. Concernant les modes de déplacements alternatifs (autopartage, covoiturage, vélo, trottinette...), ceux-ci sont peu démocratisés. Plusieurs bénéficiaires disent ne pas les utiliser car : ils ne savent pas s'en servir, ils n'en possèdent pas ou ils ne connaissent pas cette solution.

Les diagnostics menés révèlent que l'adoption des outils de mobilité numériques et la gestion d'un budget mensuel mobilité sont des pratiques peu courantes. La plupart des individus (62%) ont un budget de mobilité inférieur à 50 €.

En dehors des freins liés à la mobilité, les personnes évaluées rencontrent d'importantes difficultés périphériques :

- Le mode de garde (les parents isolés sont nombreux)
- La situation financière (dettes, impayés, découverts bancaires)
- La santé physique et psychique (addictions)

Le facteur mobilité est un élément fondamental de l'accès à l'emploi, en particulier, sur des territoires où l'offre y est peu étoffée. Quelques communes du territoire fournissent un accès aux transports en commun limité voire inexistant.

Wimmov évalue le niveau d'accès à la mobilité d'une personne en fonction de deux axes :

- L'accès à un réseau de transports en commun ; présence d'une gare, d'un réseau de transports en commun et à la demande, aménagement de voies cyclables
- L'accès à un réseau performant de transports en commun ; fréquence de passage des bus, communes voisines desservies, coût d'utilisation du transport à la demande

Cela permet de juger de la concentration ou du défaut de concentration des différents modes de déplacements pouvant exister sur un territoire et d'identifier des solutions de mobilité.

Les diagnostics mobilité et le soutien fourni ont contribué à améliorer la mobilité et l'employabilité des individus dans 78% des situations.

En plus des subventions octroyées pour la réalisation des évaluations individuelles de mobilité, d'autres subventions ont été attribuées pour soutenir un autre prestataire : Mobilex.

Mobilex intervient pour accompagner la levée des obstacles rencontrés par les BrSa sur trois fronts :

- La mise à disposition en location de véhicules et de micro-transports collectifs (scooters, voitures...),
- La fourniture de conseils en matière de mobilité (évaluation des compétences, soutien financier, préparation au code de la route),
- L'organisation d'initiatives territoriales impliquant des conseillers en mobilité et des agents de la CeA.

Perspectives futures de mise en œuvre :

Cette action financée dans le cadre de la CALPAE a permis d'identifier les besoins en mobilité et les prochaines pistes d'actions :

- Dans le Haut-Rhin ; le renouvellement des initiatives se poursuit avec une attention particulière portée à la sensibilisation des travailleurs sociaux de la CeA sur la question de la mobilité comme frein à l'accès à l'emploi,
- Dans le Bas-Rhin ; il est prévu de renforcer l'accueil physique des personnes en organisant des séances d'informations collectives en collaboration avec les partenaires prescripteurs.

Fiche 9 : Action de parrainage Action socle

Thème de la contractualisation : insertion des allocataires du rSa

Description de l'action :

Cette action de parrainage des bénéficiaires du rSa par des cadres d'entreprises partenaires du Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion d'Alsace (CREPI) existe depuis 2019. Ce travail en réseau de proximité doit permettre de faire se rencontrer des demandeurs d'emploi éloignés du monde du travail et des employeurs volontaires et bénévoles. C'est un engagement sociétal « gagnant-gagnant ».

Grace à l'appui régulier et en proximité d'un parrain et en regard de l'engagement de la personne parrainée à s'inscrire durablement dans la mécanique de ce binôme, cet accompagnement atypique doit permettre une sortie à l'emploi.

Il est apparu toutefois nécessaire de reconsidérer les moyens d'intervention du CREPI sur le Haut-Rhin en lien avec les entreprises. En effet en 2022, de nombreuses opportunités d'emploi ont permis aux bénéficiaires du rSa les moins en difficulté, de s'insérer professionnellement. Les personnes ainsi encore au chômage de longue durée, nécessitant une approche différenciée et plus soutenue, il a été proposé en 2023 pour les aider à confirmer leur projet professionnel, différentes visites d'entreprises selon les secteurs d'activité ou métiers visés, et pour d'autres des simulations d'entretiens avec le réseau de parrains. Des parrainages en binôme étaient par ailleurs encore possible.

Date de mise en place de l'action :
Septembre 2019.

Durée de l'action :
2019 et reconduction jusqu'en 2023.

Partenaires et co-financeurs :
Cofinancement CeA et Etat.

Budget détaillé sur le second semestre 2023:

BUDGET	
Subvention au CREPI	13 910 €

Part État : 6 955 €	BUDGET GLOBAL : 13 910 €
Part CeA : 6 955 €	

Budget exécuté au second semestre 2023:

BUDGET	
Subvention au CREPI	13 910€

Part État : 6 955 € Part CeA : 6 955 €	BUDGET GLOBAL REALISE : 13 910 € BUDGET GLOBAL INITIALEMENT ATTENDU : 13 910 €
---	---

Objectifs et progression :

Indicateurs	Situation au 31-12-2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022	Résultat attendu en 2023	Résultat atteint en 2023
Taux de bénéficiaires du rSa ayant trouvé un emploi/formation	ND*	70%	88 %	70 %	56 %	70 %	67 %
Taux de bénéficiaires du rSa ayant participé à une action ponctuelle (simulations d'entretien d'embauche, visites d'entreprises)	Pas concerné	Pas concerné	Pas concerné	Pas concerné	Pas concerné	100 %	67 %

* non disponible

Bilan d'exécution :

Le parrainage permet aux bénéficiaires du RSA de structurer leurs recherches d'emploi (conseils sur le CV, simulations d'entretiens), de bénéficier d'un réseau relationnel et de conseils sur le secteur économique (mises en relation). Il vise essentiellement à développer l'employabilité du filleul par un parrain bienveillant. Celui-ci consacre quelques heures par mois à l'accompagnement d'une personne en recherche d'emploi sur une durée de 3 à 6 mois. Le parrain bénéficie de l'encadrement du CREPI, structure porteuse de l'action, de temps de formations et outils d'aides à l'accompagnement.

Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, 5 nouvelles personnes sont entrées dans le dispositif, en plus des 6 personnes poursuivant l'expérimentation. La principale difficulté de ces bénéficiaires du rSa réside dans le fait qu'ils ont des problèmes de mobilité et de santé.

Le groupe est composé de 7 hommes et de 4 femmes. Ces personnes sont à 73 % âgées de 25 à 34 ans. Les moins de 26 ans et les plus de 55 ans ne sont pas représentés.

Sur ces 11 personnes, toutes ont au moins un niveau de formation égal à BAC+2, dont 7 d'entre elles sont titulaires d'un Master et + (64%). Parmi les 9 personnes arrivées aux termes de l'action, 5 sont en emploi et 1 en formation qualifiante, 2 suivent un accompagnement global assuré par Pôle Emploi.

Par ailleurs, le nombre de parrainage ayant été réduit du fait des difficultés sociales plus prégnantes, 19 bénéficiaires du rSa ont été orientés pour une simulation d'entretien d'embauche dans une entreprise : 15 ont été réalisés et ont fait l'objet d'un retour au référent de parcours de la personne. Les quatre autres personnes ne sont pas allées au bout de la démarche : deux étaient absents, une personne a retrouvé un emploi et n'a donc pas continué et un profil était en inadéquation avec le monde de l'entreprise.

Le CREPI a programmé la visite de trois entreprises, mais en raison d'un défaut d'orientations de bénéficiaires du rSa, l'une d'elle a été annulée et une autre a finalement été proposée à un groupe de jeunes de l'Ecole de la 2^{ème} Chance. Un seul bénéficiaire du rSa a participé à une visite avec un groupe de scolaires.

Initiée dans le Haut-Rhin en 2019, dans un contexte économique relativement favorable, cette action a gardé toute sa pertinence dans une période où se sont fait ressentir les conséquences socio-économiques de la crise sanitaire, en marquant un essoufflement à partir de 2022. Le parrainage apparaît comme un moyen d'action pertinent pour faciliter le retour à l'emploi de publics rencontrant des difficultés d'insertion.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

L'action de parrainage à l'emploi a répondu pendant plusieurs années à un objectif de mise en relation des bénéficiaires du rSa avec l'entreprise et de placement à l'emploi. 2024 marque une réorientation de l'action au vu de l'éloignement à l'emploi plus marqué des bénéficiaires du rSa. Il est ainsi proposé une intervention du CREPI Alsace plus tôt dans le parcours d'insertion, par une action d'immersion en entreprise : « Explore Emploi », tout en poursuivant les simulations d'entretiens d'embauches expérimentées en 2023 qui ont répondu à un véritable besoin.

Fiche 10 : Conseillers relais entreprises Action socle

Thème de la contractualisation : Insertion des allocataires du RSA

Description de l'action :

L'emploi constitue l'une des priorités de la Collectivité européenne d'Alsace. Pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, cinq postes de Conseillers Relais Entreprises ont été créés dans le Haut-Rhin en appui aux employeurs locaux qui sont en recherche de main d'œuvre et rencontrent des difficultés chroniques à pourvoir les postes vacants.

Les Conseillers Relais Entreprises apportent un conseil en matière de ressources humaines aux entreprises (échange sur les besoins et sur les compétences requises, définition du profil de poste, mobilisation des prestations existantes), relayent les profils recherchés pour proposer des candidats, bénéficiaires du RSA, pré-sélectionnés dans les portefeuilles des référents.

En contact permanent avec des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA, les Conseillers Relais Entreprises sont au fait des particularités de ce public. Pour favoriser le recrutement de bénéficiaires du RSA et optimiser les mises en relation, ils peuvent sensibiliser et faire valoir leurs compétences auprès des employeurs, et ainsi faire coïncider la demande et l'offre d'emploi.

Ils favorisent le maintien à l'emploi des personnes recrutées - par une assistance personnalisée - au cours des 6 premiers mois suivants la prise de poste, à la demande de l'employeur ou celle du salarié.

Ils sont basés au sein des structures assurant le plus grand nombre d'accompagnements à l'emploi de bénéficiaires du RSA : Aléos, le Ciarem (2 postes), Contact Plus et Réagir.

Une logique similaire de contact et de liens renforcés avec les entreprises est poursuivie dans le Bas-Rhin, territoire sur lequel la CeA dispose de plusieurs équipes emploi dont le financement est assuré par le Fonds Social Européen. Ces équipes permettent de développer le partenariat avec le secteur économique local et de trouver de nouveaux débouchés pour favoriser l'emploi des bénéficiaires du RSA en proximité.

Date de mise en place de l'action :

Septembre 2019.

Durée de l'action :

Sur la durée de la contractualisation.

Partenaires et co-financeurs :

Cofinancement CeA et Etat.

Budget détaillé sur le second semestre 2023 :

BUDGET	
- Subvention à Aléos - Subvention au Ciarem - Subvention à Contact Plus - Subvention à Réagir	140 000 €

Part État : 70 000 €	BUDGET GLOBAL : 140 000 €
Part CeA : 70 000 €	

Budget exécuté au second semestre 2023 :

BUDGET	
Subvention à Aléos : 28 000 € - Subvention au Ciarem : 58 334 € - Subvention à Contact Plus : 27 500 € - Subvention à Réagir : 28 000 €	141 834 €

Part État : 70 000 € Part CeA : 70 000 €	BUDGET GLOBAL REALISE : 141 834 € BUDGET GLOBAL INITIALEMENT ATTENDU : 140 000 €
---	---

Objectifs et progression :

Indicateurs	Situation au 31-12-2018	Résultat en 2019	Résultat en 2020	Résultat en 2021	Résultat en 2022	Résultat attendu en 2023	Résultat en 2023
Nombre de contacts entreprises	ND*	100 (soit 50 par CRE)	140	228	499	400	676

*non disponible

Sur un total de 676 offres de recrutement émanant des entreprises du Haut-Rhin et identifiées par les CRE, environ 203 contrats ont été signés.

Au cours de l'année 2023, les CRE mobilisés ont permis de positionner un nombre important de bénéficiaires du rSa sur des offres de recrutement. Ainsi, ces conseillers ont proposé près de 837 profils de BrSa à des employeurs en recherche de salariés. La CeA parvient à valoriser la candidathèque dont elle dispose, tout en ciblant les besoins des employeurs.

Principalement tournées vers l'insertion professionnelle, les CRE ne sont pas chargés du suivi social ou socioprofessionnel des BrSa. Ils notent qu'un nombre important de candidats proposés à des fins de recrutement intègrent finalement une formation. Le suivi professionnel qu'ils assurent est orienté vers la préparation des candidats aux entretiens et vers l'accompagnement à une éventuelle prise de poste.

Les CRE sont des facilitateurs chargés de croiser la demande de bénéficiaires du rSa avec l'offre d'employeurs en capacité de les recruter. Leurs connaissances du maillage territorial et de l'environnement professionnel local représentent une plus-value importante de la politique d'insertion menée par la collectivité.

Le service pilotage de l'offre d'insertion et de l'accès à l'emploi (SPOIAE) de la CeA entretient des liens réguliers avec ces conseillers. Les CRE coopèrent avec les acteurs de leur environnement à un double niveau :

- A un niveau institutionnel ; ils entretiennent des liens réguliers avec les agents du service de pilotage de l'offre d'insertion et de l'accès à l'emploi (SPOAIE) de la collectivité, notamment au travers de l'élaboration d'une candidathèque de profils de BrSa
- Au niveau des opérateurs impliqués ; les 4 opérateurs mutualisent les offres et les candidatures ciblées pour démultiplier les chances de croisement offre/ demande. Ils mutualisent aussi en co-organisant des événements ou des actions de recrutement de candidats

Dans l'exercice de leur mission, les CRE ont rencontrés plusieurs types de difficultés :

- Liées aux difficultés des candidats ; cumul de freins, frein lié à la mobilité (posséder un véhicule, disponibilité des transports en commun ou de modes alternatifs...)
- Liées à l'évolution du marché de l'emploi ; inadéquation entre le profil du candidat et la demande des employeurs (faible employabilité)
- Liées à la démarche de prospection ; avoir des retours des employeurs (candidatures, suivi des offres, ...), les candidats relèvent davantage de la responsabilité des SIAE, volatilité des candidats

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

Les résultats de cette initiative ont été encourageants, les CRE ayant réussi à rapprocher le monde de l'entreprise des bénéficiaires du RSA. En 2024, cette démarche se poursuivra afin de consolider les partenariats avec les entreprises et d'intégrer davantage de personnes en cours d'insertion. Pour accroître la présence des CRE dans le paysage professionnel du Haut-Rhin, il est envisagé de concentrer les efforts sur les grandes structures, mieux organisées et offrant un accès plus direct à leurs opportunités d'emploi lors des activités de prospection. Il est également prévu de renforcer leur visibilité dans les divers événements de recrutement et d'organiser des visites d'entreprises impliquant les bénéficiaires du RSA.

Fiche 11 : Engagement citoyen Action socle

Thème de la contractualisation : Insertion des bénéficiaires du rSa.

De longue date, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont fait de l'engagement citoyen un axe fort de leur politique d'insertion. L'engagement citoyen s'est pleinement inscrit dans le Service Public de l'Insertion vers l'Emploi Alsacien au travers de ses appels à projets et de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

L'enjeu des actions mises en œuvre est d'inscrire le bénévolat comme une alternative à l'isolement des bénéficiaires du RSA et à leur éloignement de la dynamique d'emploi. Il s'agit de faire du bénévolat un vecteur d'insertion au même titre que les autres dispositifs d'inclusion existants (ateliers passerelles, actions de remobilisation, accompagnement social ou socioprofessionnel des BRSA, etc.).

C'est pourquoi la Collectivité européenne d'Alsace apporte une réponse aux besoins d'accompagnement des allocataires du rSa qui souhaitent se préparer à un engagement citoyen ou bénévole.

Des travaux de convergence ont débuté en 2021 et aujourd'hui les propositions d'accompagnement se déclinent sur l'ensemble du territoire alsacien par la mise en œuvre d'un accompagnement à la fois individuel et collectif via les Ateliers de l'Engagement dans le Bas-Rhin, les Ambassadeurs du bénévolat et des actions collectives dans le Haut-Rhin.

Public cible : Bénéficiaires du rSa.

Description de l'action :

Côté Bas-Rhin :

Les Ateliers de l'Engagement s'inscrivent dans une dynamique de remobilisation vers l'emploi, l'engagement bénévole constituant un vecteur d'inclusion.

Depuis 2018, suite à un appel à projets, des opérateurs spécifiques ayant une expertise reconnue mettent en place des ateliers dédiés à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa souhaitant s'investir dans une activité bénévole. La mission confiée aux associations est de mettre en œuvre des actions afin de favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de précarité et de faciliter leur accès à l'emploi, aux actions de mobilisation et de formation. Pour cela, les ateliers de l'engagement s'articulent autour de modalités à la fois individuelles et collectives, à fréquence régulière pendant plusieurs mois, et visant à :

- Accompagner les participants dans la découverte du milieu associatif et des différentes formes d'engagement citoyen.
- Apporter des réponses aux difficultés rencontrées par les participants (mobilité, apprentissage de la langue française, etc.).
- Accompagner les participants dans la recherche de missions de bénévolat, en adéquation avec leurs envies et compétences, en assurant notamment un rôle de médiateur entre le bénévole et l'association d'accueil.
- Assurer un tutorat des participants tout au long de leur mission de bénévolat.

Depuis leur lancement, les Ateliers de l'Engagement ont connu plusieurs évolutions. Le nombre et la répartition des places d'accompagnement disponibles ont été redéfinis afin de répondre au mieux aux besoins des territoires. Ainsi, le dispositif a pris fin en 2020 sur l'UTAMS Nord en raison d'une faible mobilisation du public cible, liée notamment à des problématiques importantes de mobilité et à un faible taux de chômage sur ce territoire. Dans le même temps, 20 places ont pu être créées sur l'UTAMS Ouest répondant ainsi à un besoin, sur ce secteur, de développement des dispositifs de redynamisation à destination des publics très éloignés de l'emploi.

Après une expérimentation au dernier trimestre 2020, tous les opérateurs occupent depuis janvier 2021 la fonction de référent de parcours des bénéficiaires du rSa qu'ils accompagnent et sont donc habilités à renouveler leurs contrats d'engagements réciproques. Cela permet aux bénéficiaires de disposer d'un interlocuteur unique dans une logique de « dites-le nous une fois » et de donner toute sa place à l'engagement bénévole en tant qu'étape du parcours d'insertion.

Dans le cadre du parcours des bénéficiaires du rSa, les Ateliers de l'Engagement permettent d'amorcer une dynamique et de sortir les bénéficiaires de leur isolement. Ces derniers ont accès à un autre environnement : ils intègrent le monde associatif et ne sont plus cantonnés à des dispositifs qui leur sont exclusivement réservés. Ils bénéficient d'un accompagnement pour proposer leur candidature aux différentes associations ce qui est un vrai plus pour eux. Une part d'entre eux n'aurait jamais pris contact de manière autonome. Ils développent à leur rythme des savoir-faire et des savoir-être qui seront transférables au monde du travail. Ils peuvent envisager d'augmenter progressivement leur temps d'activité. Ils ont un sentiment d'appartenance à un collectif de travail et retrouvent leur place dans la société.

Les Ateliers de l'Engagement sont un outil pour les référents sociaux des bénéficiaires. L'objectif est de redynamiser le bénéficiaire en lui permettant d'exercer une activité d'utilité sociale. Pour les personnes engagées dans un parcours d'insertion professionnelle, le dispositif permet de reprendre une activité proche d'une situation de travail et de développer ou d'actualiser des compétences en lien avec le projet professionnel.

Pour ces raisons, les Ateliers de l'Engagement ont trouvé toute leur place parmi les différentes actions d'accompagnement à destination des bénéficiaires du rSa. C'est pourquoi il est aujourd'hui envisagé de pérenniser cette action et de l'étendre à l'ensemble du territoire Alsacien, des expérimentations en ce sens ont été menées au dernier trimestre 2021.

En 2023, les Ateliers de l'Engagement ont été renouvelés sur les trois territoires où ils étaient mis en œuvre : Ouest Alsace, Centre Alsace et Ville de Strasbourg avec une augmentation de la capacité d'accompagnement de 5 places par territoire.

L'offre est également étendue via un nouvel opérateur pour 35 places supplémentaires destinées aux bénéficiaires du rSa domiciliés dans le nord de l'Eurométropole de Strasbourg.

En 2023, l'offre s'est adaptée aux besoins des territoires Ouest Alsace, Centre Alsace et EMS Nord en proposant une fongibilité des places avec les dispositifs d'accompagnement réalisés par les structures référentes :

- Les 25 places de l'Atelier sur le territoire Ouest Alsace et Centre Alsace sont intégrées aux Ateliers de Redynamisation, permettant ainsi d'inclure pleinement l'engagement bénévole comme outil de remobilisation des allocataires.
- Les 35 places du CCAS Bischheim sont intégrées à l'accompagnement social, permettant ainsi la mise en place d'actions collectives autour du bénévolat pour l'ensemble des allocataires du RSA bénéficiant d'un suivi social.

Côté Haut-Rhin

Afin de travailler sur les freins que rencontrent les BrSa dans leur recherche d'activité, le Haut-Rhin a développé un ensemble d'actions collectives expérimentales « bénévolat » lancées fin 2021 et dont le contenu s'approche de celui des Ateliers de l'Engagement proposés dans le Bas-Rhin. Elles se présentent sous la forme d'ateliers thématiques afin de travailler autour des freins périphériques et des atouts des bénéficiaires du rSa. Elles ont pour objectifs de :

- les préparer à un engagement bénévole (image de soi, communication, transport, gestion du quotidien),
- favoriser la découverte du bénévolat (visite d'associations, échanges),
- travailler le lien entre employabilité et bénévolat (identification des freins et leviers, réflexion autour d'un projet d'engagement),
- les remobiliser à travers un engagement citoyen ou associatif.

Elles ont permis aux personnes accompagnées de découvrir des associations de proximité et d'élargir leur connaissance du champ du bénévolat au-delà de l'aide humanitaire ou caritative.

Une dynamique a pu être créée notamment auprès des BrSa les plus éloignés de l'emploi (sortie de l'isolement, réappropriation d'un rythme quotidien, levée de freins périphériques selon les cas). Les actions collectives menées ont contribué à lever les freins psychologiques observés en cours d'action grâce à l'intervention d'un psychologue et par la libération de la parole au sein du groupe. Les ateliers ont été menés par différents professionnels (coach, actrice et association de médiation animale) ce qui a également contribué à une reprise de la confiance en soi chez la quasi-totalité des participants. Ils ont par ailleurs gagné en assurance grâce à un travail sur leur image extérieure. Enfin, la mise en œuvre d'un atelier de lutte contre la fracture numérique a rencontré l'adhésion des participants et permis le développement de l'autonomie numérique de chacun.

Date de mise en place de l'action :

Bas-Rhin : 2018

Haut-Rhin : 2017

Durée de l'action :

Les actions se déroulent en continu depuis leur création.

Partenaires et co-financeurs :

Co-financeurs : Collectivité européenne d'Alsace et Etat

Prestataires Bas-Rhin : CCAS de Bischheim, L'Atelier, CIDFF, Entraide emploi.

Prestataires Haut-Rhin : Contact +, Ville de Mulhouse

Budget détaillé sur le second semestre 2023 :

BUDGET	
Pour le 68 :	
<ul style="list-style-type: none">• Contact + - Région de Colmar : 60 places• Ciarem – Agglomération de Mulhouse : 60 places• Ville de Mulhouse : 50 places	126 750 €

Pour le 67 : <ul style="list-style-type: none"> • Entraide Emploi – Ouest Alsace : 25 places • CCAS de Bischheim – EMS Nord :35 places • Cidff – Ville de Strasbourg : 25 places • L’Atelier – Centre Alsace et Ouest Alsace : 25 places 	
--	--

Part État : 63 375 €	BUDGET GLOBAL : 126 750 €
Part CeA : 63 375 €	

Budget exécuté au second semestre 2023 :

BUDGET		
Pour le 68 : <ul style="list-style-type: none"> • Contact + - Région de Colmar : 60 places • Ville de Mulhouse : 50 places 	22 500 € 25 000 €	47 500 €
Pour le 67 : <ul style="list-style-type: none"> • Entraide Emploi – Ouest Alsace : 25 places • CCAS de Bischheim – EMS Nord :35 places • Cidff – Ville de Strasbourg : 25 places • L’Atelier – Centre Alsace et Ouest Alsace : 25 places 	14 389,5 € 17 500 € 13 250 € 13 250 €	58 389,5 €

Part État : 63 375 €	BUDGET GLOBAL REALISE : 105 889,5 €
Part CeA : 63 375 €	
	BUDGET GLOBAL INITIALEMENT ATTENDU : 126 750 €

Objectifs et progression :

Indicateurs	Résultat atteint en 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	ésultat atteint en 022- situation au 1/05/2022	Résultat atteint en 2023
Nombre de personnes accompagnées	<u>Pour le 68 :</u> / <u>Pour le 67 :</u> 147	<u>Pour le 68 :</u> / <u>Pour le 67 :</u> 130	<u>Pour le 68 :</u> / <u>Pour le 67 :</u> 51	<u>Pour le 68 :</u> 105 <u>Pour le 67 :</u> 45	<u>Pour le 68 :</u> 133 <u>Pour le 67 :</u> 62	<u>Pour le 68 :</u> 110 <u>Pour le 67 :</u> 80
Nombre de personnes s'étant engagées dans une association/une collectivité	<u>Pour le 68 :</u> / <u>Pour le 67 :</u> 72	<u>Pour le 68 :</u> / <u>Pour le 67 :</u> 73	<u>Pour le 68 :</u> / <u>Pour le 67 :</u> 23	<u>Pour le 68 :</u> 52 <u>Pour le 67 :</u> 21	<u>Pour le 68 :</u> 45 <u>Pour le 67 :</u> 27	<u>Pour le 68 :</u> 64 <u>Pour le 67 :</u> 32
Nombre de sorties en emploi	<u>Pour le 68 :</u> / <u>Pour le 67 :</u> 11	<u>Pour le 68 :</u> 11 <u>Pour le 67 :</u> /	<u>Pour le 68 :</u> 9 <u>Pour le 67 :</u> /	<u>Pour le 68 :</u> 15 <u>Pour le 67 :</u> 1	<u>Pour le 68 :</u> 19 <u>Pour le 67 :</u> 6	<u>Pour le 68 :</u> 12 <u>Pour le 67 :</u> Non spécifié

Bilan d'exécution :

A l'échelle alsacienne, plusieurs opérateurs interviennent dans les démarches de remobilisation des bénéficiaires du rSa, notamment via l'engagement bénévole.

Bas-Rhin

4 opérateurs interviennent sur 3 des 4 zones d'intervention composant le Nord du territoire de la CeA.

Afin d'assurer une présence continue, ils se répartissent les zones d'intervention de la manière suivante :

- Entraide Emploi intervient dans l'Ouest du territoire de la CeA en assurant une présence au niveau de l'Alsace Bossue
- L'Atelier intervient en Centre Alsace, notamment autour de Sélestat et de Molsheim
- Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) intervient sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

- Le CCAS de Bischheim intervient sur le territoire Nord de la CeA

Les personnes concernées par les Ateliers de l'Engagement sont des bénéficiaires du rSa. Souvent présentes dans le dispositif du rSa depuis plusieurs années (plus de 10 ans), elles sont éloignées du marché de l'emploi et confrontés à l'isolement. En début d'accompagnement, ces personnes sont le plus souvent dans une situation de fragilité et le suivi est assuré pour une durée moyenne d'1 an.

En Centre Alsace et aux alentours de Molsheim, les 35-45 ans constituent la tranche d'âge la plus représentée. Les Ateliers de l'engagement permettent aux opérateurs d'amorcer un travail de structuration auprès des bénéficiaires du rSa. Ces temps collectifs permettent d'aborder un ensemble de difficultés rencontrées et de fixer des objectifs aux personnes accompagnées.

Ce sont des occasions importantes permettant la réinsertion au travers de :

- Moments partagés ; activités, repas
- Moments de découverte des dimensions du bénévolat (qu'est-ce que le bénévolat ?, apprendre à valoriser et à transférer des compétences acquises...)
- Rencontres avec des acteurs associatifs en lien avec les centres d'intérêts des participants
- Valorisation des parcours (passeport du bénévolat, portefeuille des compétences...) et partage d'expériences

De ces moments conviviaux, plusieurs freins à l'activité ont été identifiés : la mobilité, la santé (notamment psychique) ou encore les difficultés liées à la garde d'enfants.

En somme, les difficultés identifiées précédemment ont permis de faire travailler les BrSa autour de 3 axes, au cours d'ateliers prenant place une fois par mois :

- 1/ La notion du bénévolat
- 2/ L'expérience du bénévolat
- 3/ La préparation à la suite de parcours

Ces ateliers collectifs permettent également de travailler à l'acquisition de certaines compétences renforçant l'employabilité des bénéficiaires :

- Expression orale et communication en entreprise
- Immersions en entreprises
- Menuiserie
- Savoirs de base
- Espaces verts
- Découverte du bénévolat
- Maîtrise de la langue française
- Confiance et estime de soi

Ces ateliers ont permis d'aboutir à :

- Des échanges constructifs, propices à la mutualisation des compétences et à l'échange des expériences

- Un regain de confiance en soi des participants (prise de parole en public, participation active dans la planification, dans l'organisation et dans l'animation de l'un ou l'autre atelier → créatif, moment convivial de fin d'année...)

Exemple : Organisation d'un atelier thématique axé sur la pratique du yoga et du pilate en collaboration avec l'association NOUR et une intervenante indépendante, visant à proposer des exercices adaptés pour le dos et l'équilibre, suite aux demandes exprimées par les participants.

- Un échange de pratiques entre les anciens et les nouveaux participants

Ils compensent les effets de l'isolement et permettent de contrecarrer les freins limitant l'accès à l'emploi, à l'instar du faible niveau de qualification des personnes présentes. Une partie importante des participants (64%) aux ateliers sur le Territoire Ouest et de Molsheim n'ont pas atteint le niveau CAP et ceux qui ont un niveau supérieur possèdent des formations souvent obsolètes ou incompatibles avec certaines problématiques (santé, reconversion professionnelle...).

Par conséquent, ces ateliers ont été un outil permettant aux bénéficiaires d'identifier les principaux freins à la recherche d'une mission de bénévolat, parmi lesquelles figurent également :

- La santé ; en particulier liés aux démarches de reconnaissance d'une situation de handicap
- La mobilité
- L'isolement

Au sein du CIDFF, l'atelier de l'engagement combine un accompagnement individuel avec l'organisation de temps collectifs prévus une fois par semaine. Il y en a 4 dans le mois qui se structure de la manière suivante : pause-café, découverte d'une association, temps de valorisation des compétences et organisation d'un atelier thématique.

Le CCAS de Bischheim, quant à lui, pour la moitié des participants, ce sont des BrSa accompagnés en 2022 qui ont été recontactés. Ils étaient 8 BrSa et 2 personnes bénéficiant d'un suivi social. Une réunion d'information collective a été organisée en novembre 2023. Elle visait à présenter la Banque Alimentaire (historique, chiffres...) et l'action citoyenne prévue pour 2024.

Les bilans transmis par les opérateurs indiquent que de nombreux participants à cette action ont nettement progressé dans la prise de parole en public. À l'issue de cette initiative, ils présentent une meilleure estime d'eux-mêmes et s'impliquent activement dans la planification ou l'animation des activités (ateliers, moments conviviaux...). Les ateliers renforcent le pouvoir d'agir des personnes accompagnées tout en suscitant l'intérêt des associations rencontrées et sollicitées. Ils constituent une approche privilégiée pour combattre l'isolement et s'engager dans des actions collectives enrichissantes, favorisant ainsi le développement de l'autonomie.

En dehors de la bonne synergie existant entre les animateurs, les personnes suivies et les associations, la démarche exige un bon niveau de coopération entre les opérateurs et la CeA. Un suivi régulier est assuré par les conseillers territoriaux insertion de la collectivité. Les développeurs emploi fournissent un appui au placement des BrSa sur des contrats aidés et les opérateurs sont en lien avec les travailleurs sociaux et les instances partenariales prévues par la CeA. Une chargée de mission à l'inclusion coordonne l'action des opérateurs sur le territoire et assurent un suivi régulier des objectifs.

A titre d'exemple, dans le cadre des ateliers passerelles des réunions sont régulièrement organisées afin d'échanger sur les problématiques rencontrées, les actions mises en place, les évolutions des bénéficiaires ou sur les pratiques professionnelles. Elles s'organisent autour des référents ateliers passerelles, des encadrants d'ateliers ou de l'ensemble de l'équipe insertion de l'Atelier. Elles ont généralement lieu une fois par trimestre.

Haut-Rhin

2 opérateurs interviennent sur 2 des 3 territoires Sud de la CeA : l'agglomération de Mulhouse (CCAS de Mulhouse) et la région de Colmar (Contact +). Le Ciarem a arrêté son action et le budget pour les 60 places prévues n'a pu être utilisé.

Une autre chargée de mission à l'inclusion pilote l'action sur le territoire du Haut-Rhin.

Les profils des participants aux ateliers organisés dans le Haut-Rhin sont similaires aux profils des participants organisés dans le Bas-Rhin. En moyenne, ils sont :

- Présents dans le dispositif depuis plusieurs années (entre 5 et 10 ans)
- Agés de plus de 45 ans
- Ont un niveau de qualification inférieur ou égale au CAP/ BEP

Les femmes sont surreprésentées dans cette action, elles représentent environ 60% des participants, qu'elles soient seules ou sans enfants.

Sur l'ensemble des participants aux ateliers organisés par le CCAS de Mulhouse, la majorité d'entre eux (57%) habite dans des quartiers prioritaires de la ville et 23% possède une reconnaissance en qualité de personnes handicapées.

De manière générale, comme cela a été le cas dans le Bas-Rhin, les ateliers ont permis de repérer les principaux freins à l'insertion sociale et professionnelle. Ils relèvent d'un certain nombre de problématiques, qui parfois sont cumulatives :

- Des problèmes de santé et de mobilité
- Un manque d'autonomie dans les démarches administratives
- Un faible niveau de langue
- Des problématiques familiales (situations de ruptures)

L'insertion sociale et socio-professionnelle des BrSa passe par un ensemble d'opportunités liées au bénévolat, aux ateliers collectifs mis en place et à l'accès à la culture. A la lecture des bilans transmis par les opérateurs, les bénévoles sont satisfaits et identifient plusieurs points positifs :

- Un regain de confiance (prise de parole, autonomisation, sentiment d'utilité...)
- Une reprise d'activité (action bénévole, entrée en formation non-qualifiante, reprise d'emploi en SIAE ou en CDI)
- Un moyen de se réinsérer socialement (sortir de l'isolement, créer du réseau, pratiquer le français...)

Dans d'autres cas, il arrive que les participants mettent fin à l'exercice de leur mission bénévole en raison d'un manque d'intérêt pour l'action ou d'une situation de grande précarité.

Un travail important de structuration de l'engagement bénévole a lieu sur le territoire. L'antenne Haut-Rhin de France Bénévolat permet de développer un réseau important d'associations locales qui n'ont pas beaucoup de visibilité. La présence de cette antenne sur le territoire permet également de travailler à l'harmonisation des conditions d'accueil des futurs bénévoles.

Tous les opérateurs de la CeA expriment le désir de renforcer leur réseau de partenaires en partageant des pratiques et en mutualisant les ressources. Les évaluations sont extrêmement positives et s'alignent sur l'objectif de la CeA et de ses opérateurs de garantir une qualité accrue dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

En 2023, nous avons observé une année fructueuse dans le développement des compétences des personnes accompagnées. Il est prévu d'organiser une campagne de communication à l'attention de certains référents, visant à expliquer les missions et les responsabilités des ambassadeurs du bénévolat dans le but d'augmenter les orientations vers ces programmes (conformément à la loi sur le plein emploi, qui promeut l'idée de 15 heures d'activité hebdomadaire).

Fiche 12 : Recherche-action à destination des opérateurs de l'insertion : capitaliser les compétences des bénéficiaires du rSa Action d'initiative

Thème de la contractualisation : Orientation et insertion des bénéficiaires du rSa.

Description de l'action :

Cette action concerne l'offre d'insertion à destination des bénéficiaires du rSa et tout particulièrement la montée en compétences des opérateurs qui accompagnent les publics.

La Collectivité européenne d'Alsace s'est attachée en 2022 à faire converger et rénover le cadre d'intervention des opérateurs de l'insertion, à travers la définition d'axes opérationnels traduits dans un appel à projets à destination des référents rSa :

- Une prise en charge la plus rapide possible dès l'entrée dans le dispositif,
- Le principe du « dites-le nous une fois » et le dossier unique d'insertion,
- Le juste droit,
- L'activité et l'emploi d'abord et pour tous,
- La territorialisation de la politique d'insertion et emploi,

L'accompagnement des bénéficiaires du rSa est une des clés de voûte de la politique de la CeA, les professionnels en charge du suivi des publics jouent un rôle prépondérant dans l'objectif du retour à l'activité et à l'emploi.

Si un des enjeux de l'appel à projets a été de redéfinir le cadre d'exercice de leurs missions dans une logique d'objectifs de moyens et de résultats (taille des portefeuilles, fréquence des rendez-vous, nombre de sorties positives, etc.), l'accent a aussi été mis sur l'outillage des opérateurs afin qu'ils puissent réaliser les accompagnements dans les meilleures conditions.

A cet égard, il existe un enjeu de montée et compétences des opérateurs sur un volet crucial : la valorisation des expériences réalisées par les bénéficiaires du rSa tout au long de leur parcours.

Sera donc lancée une démarche de capitalisation de l'expérience, à visée de construction de la qualification, dans le cadre d'une recherche-action. Celle-ci doit permettre d'élaborer une réponse nouvelle et a pour objectifs :

- de structurer un parcours de capitalisation des acquis pour chaque expérience réalisée en situation de travail,
- de définir une méthodologie d'identification et d'analyse des acquis de la personne,
- d'élaborer un document attestant de ces acquis.

La mise en œuvre de la démarche de capitalisation repose sur deux prérequis à développer dans le cadre de la recherche-action :

1. un outil et une méthode d'identification et d'analyse des savoirs, savoir-être, savoir-faire développés dans l'activité ;
2. une formation de dix référents RSA devant jouer le rôle de facilitateur dans l'identification des acquis et contribuer à la modélisation d'une méthode de capitalisation des compétences pour faciliter l'acquisition progressive d'une qualification.

La formation des professionnels visera à :

- identifier les compétences acquises dans les différentes situations de travail. L'action de formation du tuteur en entreprise est complétée par un tuteur externe facilitateur qui se concentre sur la formalisation des compétences acquises.
- organiser une validation progressive des acquis de l'expérience : formaliser l'acquisition des compétences transversales et techniques acquises lors d'expériences bénévoles et professionnelles pour permettre leur reconnaissance et leur transférabilité à d'autres situations de travail.

Facilitateurs, ces professionnels auront pour responsabilité de rédiger, en trinôme avec le superviseur de la personne ayant bénéficié de l'immersion en condition de travail et celle-ci, un document listant tous les acquis de la personne et signé par le superviseur. C'est ce qui donnera aux acquis de la personne une valeur professionnelle aux yeux des employeurs et garantir à la personne la valorisation du document tout au long de son parcours professionnel.

Deux opérateurs ont répondu à la proposition de la CeA ; Yvoir et Discovia. Ils mettront en place la démarche suivante :

- Formation à la posture « d'interface » et capacités à appuyer l'évaluation des compétences et à les capitaliser afin de valoriser le parcours des personnes ;
- Accompagnement à l'identification de tuteurs en entreprise : sensibilisation des tuteurs en entreprise aux enjeux de l'identification et de la valorisation des compétences pour les personnes ;
- Organisation de sessions individualisée de réflexivité sur l'activité ;
- Capitalisation : utilisation des outils de suivi/formation à l'usage pour les organisations ;
- Groupe d'analyse de la pratique pour consolider les pratiques au sein d'une « communauté d'usage ».

L'action proposée devra permettre de développer les compétences suivantes pour les professionnels de l'accompagnement:

- ✓ Être capable d'observer une situation de travail ou d'activité et d'en dégager, par un travail d'analyse, des pistes de questionnement.
- ✓ Être capable d'animer un entretien de retour d'expérience, grâce à un questionnement méthodique, qui se réfère à une situation de travail ou d'activité.
- ✓ Être capable de repérer les compétences mises en œuvre lors d'expériences professionnelles ou personnelles (bénévolat par exemple), même de courte durée.
- ✓ Être capable d'utiliser des moyens de communication modernes (numériques, audiovisuels) pour valoriser ces compétences.
- ✓ Être capable de choisir et de s'appuyer sur des référentiels existants, pour valoriser à la fois les compétences transversales (soft skills) et professionnelles (hard skills).
- ✓ Être capable de faire le lien avec les formations existantes pour favoriser ce parcours vers l'emploi.

Organisation de l'action :

L'action débutera par 3 journées (non consécutives) de formation en collectif permettant de comprendre la méthodologie proposée à partir d'exemples vidéo. Elle permettra également d'organiser les étapes suivantes, qui comprendront des temps d'accompagnements individuels. Deux accompagnements individuels par personne seront proposés (2 x 2 demi-journées), pour expérimenter la démarche. Ils comprendront :

- 2 x une demi-journée pour l'observation d'une situation de travail d'un bénéficiaire, avec un temps de préparation et un temps d'évaluation.
- 2 x une demi-journée pour la co-animation d'un retour d'expérience, avec également un temps de préparation, le temps de l'animation et un temps d'évaluation.

Chaque accompagnement individuel sera présenté à l'ensemble de l'équipe dans le cadre d'un Groupe d'Appui Pédagogique (GAP), sur une demi-journée. L'objectif pourrait être de deux accompagnements individuels par mois, suivi d'un GAP collectif.

Date de mise en place de l'action :

Nouvelle action expérimentale mise en place en 2023 sur le territoire Centre Alsace

Durée de l'action :

12 mois.

Partenaires et co-financeurs :

Etat, CeA, Yvoir et Discovia en tant que porteurs de la recherche-action.

Budget détaillé sur le second semestre 2023 :

BUDGET	
Subventions attribuées à Yvoir et Discovia	19 710 €

Part État : 9 855 €	BUDGET GLOBAL : 19 710 €
Part CeA : 9 855 €	

Budget exécuté au second semestre 2023 :

BUDGET	
Subventions attribuées à Yvoir et Discovia	19 710 €

Part État : 9 855 €	BUDGET GLOBAL REALISE : 19 710 € BUDGET GLOBAL INITIALEMENT ATTENDU : 19 710 €
Part CeA : 9 855 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Résultat atteint en 2022	Résultat attendu en 2023	Résultat atteint en 2023
Nombre de séances effectives d'observation de mise en situation professionnelle	ND	10	7
Nombre de bénéficiaires concernés par l'action	ND	10	8
Production d'un livrable de recueil des acquis de l'expérience professionnelle (Grille d'analyse, guide d'entretien, etc.)	ND	1	1
Production d'un outil de capitalisation des acquis	ND	1	1

Bilan d'exécution :

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de la CeA, de renforcer la logique de co-construction des parcours des bénéficiaires orientés vers l'emploi. Comme cela a été le cas pour les nombreux dispositifs en lien avec un retour à l'emploi, les qualifications et la reconnaissance des compétences est un enjeu central de l'employabilité d'un bénéficiaire.

Les accompagnants formés au cours de l'année 2023 sont issus de plusieurs structures du territoire :

- SERVIR (Molsheim) ; association intermédiaire mettant à disposition des salariés sur plusieurs secteurs d'activité (ménage, jardinage, garde d'enfants, manutention...)
- GERMA (Sélestat) ; entreprise de travail temporaire d'insertion proposant des profils de candidats dans les activités agricoles, les espaces verts, les travaux publics, l'industrie...
- L'ATELIER (Strasbourg) ; centre de formation intervenant sur l'ensemble du Bas-Rhin proposant des formations qualifiantes dans les domaines des espaces verts et de la restauration et proposant un accompagnement professionnel et socio-professionnel
- BRUCHE EMPLOI (Schirmeck) ; association intermédiaire mettant à disposition des salariés dans les activités de nettoyage, de jardinage, de manutention et de remplacement de personnel

Dans le cadre de la recherche-action, les référents étaient formés à l'accompagnement afin de renforcer le parcours vers l'emploi, d'améliorer la reconnaissance et de valoriser les compétences acquises sur le terrain. Ce temps de formation se focalise alors sur la mission de suivi et d'accompagnement des référents rSa vers le retour à l'emploi de leurs bénéficiaires.

Deux formes d'accompagnements individuels ont été organisés chaque mois et se construisent de la manière suivante : une première phase au cours de laquelle les référents sont préparés à la recherche de stages adéquats pour les bénéficiaires et une seconde au cours de laquelle un partage de l'expérience vécue est effectué.

1) Un accompagnement individuel en entreprise

Discovia et Yvoir ont œuvré en partant d'un besoin fondamental dans le renforcement du parcours vers l'emploi : la nécessité d'un accompagnement spécifique des référents dans la recherche de stage adéquats pour les bénéficiaires. Les structures porteuses du projet ont fait savoir qu'il y avait un écart important entre les connaissances théoriques maîtrisées par tous les acteurs et la pratique. Cet accompagnement s'est fait en distanciel.

Plusieurs thèmes ont été abordés :

- L'inclusion de la période de stage dans le projet professionnel du bénéficiaire
- L'accompagnement à la recherche de la structure d'accueil
- La définition des objectifs
- La rencontre avec le tuteur
- La préparation sur ZERO BARRIER (plateforme numérique permettant d'outiller les structures en traçant des parcours pédagogiques afin de valoriser la montée en compétence en situation de travail)

A l'issue de ces sessions de formations, il apparaît que les référents ont pu renforcer leur implication et approfondir leur compréhension des défis liés à ces périodes de stage.

2) Un accompagnement individuel en retour d'expérience

Ce second format d'accompagnement intervient après l'appui fourni dans le cadre de la recherche de stage. L'objectif est d'avoir un retour d'expérience sur les périodes d'immersion effectuées. Il permet d'avoir une réflexion sur les expériences vécues, de faire un retour sur les compétences acquises en situation de travail et de soutenir l'insertion professionnelle des bénéficiaires.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

L'année 2023 a permis de structurer l'action et sa mise en œuvre en Territoire Centre Alsace. Cette démarche a conduit à la création de plusieurs outils sur le dispositif ZERO BARRIER (un guide pour les entretiens et un guide permettant de partager les expériences) à travers la formation d'un groupe d'analyse des pratiques. L'année 2024 sera l'occasion d'approfondir ces résultats et de poursuivre ce travail de restitution.

Fiche 17 : Mise en place d'une cohorte de bénéficiaires du rSa sur le territoire mulhousien

Action socle

Thème de la contractualisation : Insertion et parcours des allocataires du RSA

Description de l'action :

Le Préfet du Haut-Rhin et le Président de la CeA souhaitent la mise en place et le suivi d'une cohorte de bénéficiaires du RSA sur le territoire mulhousien pour d'une part mieux identifier les freins existants et les leviers nécessaires pour faciliter l'insertion des publics bénéficiaires du RSA et d'autre part pour mesurer l'impact de l'appui apporté dans le cadre des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE).

Il s'agit de proposer un maillage territorial resserré pour assurer le suivi d'une cohorte bien identifiée pour recueillir plus finement les besoins et attentes des personnes en parcours d'accompagnement, mesurer les contraintes et l'effet d'un accompagnement personnalisé pour l'accès à une activité, innover et expérimenter de nouveaux dispositifs pour s'adapter au plus près des besoins des personnes.

Le canton 2 de Mulhouse est emblématique et paraît particulièrement adapté compte tenu des caractéristiques socio-économiques du territoire :

- ✓ plus fort taux de pauvreté d'Alsace ;
- ✓ forte représentation d'un public jeune bénéficiaire du RSA ;

au 30 avril 2022, 3000 bRSA identifiés pour 6142 recensés sur le territoire mulhousien.

Il s'agira de :

- Mettre en place deux cohortes de 240 bénéficiaires du RSA chacune :
 - Une cohorte de 120 personnes bénéficiant de l'accompagnement expérimental et intensif qui va être mis en place et assuré par la CeA et ses partenaires
 - Une cohorte témoin de 120 personnes bénéficiant d'un suivi non-intensif dispensé par Pôle Emploi ou la CeA, voire d'une absence de suivi
- Déterminer des critères pour définir la typologie de publics à retenir pour constituer les cohortes en tenant compte des spécificités socio-économiques du territoire.
- Mettre en place un suivi de ces deux cohortes sur un rythme trimestriel ;

Le recours aux opérateurs exerçant sur le terrain se justifie par une nécessité d'établir des panels représentatifs et d'assurer un suivi statistique adapté. Par conséquent, il est demandé aux opérateurs d'assurer un reporting régulier, d'extraire et de traiter des données statistiques afin de structurer l'information.

Un tableau de bord et un plan d'actions de suivi devront être construits avec l'ensemble des acteurs qui accompagnent une même personne dans son projet de retour à l'activité (emploi, formation, hébergement/logement, santé, mobilité...)

Date de mise en place de l'action :

Nouvelle action expérimentale mise en place à partir de septembre 2023.

Durée de l'action :

12 mois.

Partenaires et co-financeurs :

CeA, État, Pôle Emploi, CIAREM, ALEOS, CCAS de Mulhouse

Budget détaillé sur le second semestre 2023 :

BUDGET	
<u>Pour le 68 :</u> Subventions attribuées au cabinet d'études Compass	32 000 €
<u>Pour le 67 :</u> Action non déployée à ce stade	/
Part État : 16 000 €	BUDGET GLOBAL : 32 000 €
Part CeA : 16 000 €	

Budget exécuté au second semestre 2023 :

BUDGET	
<u>Pour le 68 :</u> Valorisation : 3,5 ETP dédiés à la constitution de la liste, la répartition des profils de BrSa et à leur convocation, au BSP et au travail d'édition du courrier de nomination de l'organisme à destination du BrSa et du référent (57 260 €) 1 ETP travaillant sur la construction de la grille d'évaluation, des indicateurs et sur le pilotage et la coordination de l'action (19 498 €) 0,7 ETP travaillant sur le cadrage de l'action (financier, public cible, règlementaire...) et participant aux négociations institutionnelles (France Travail, opérateurs...) (16 891 €) 0,12 ETP dédié à l'accompagnement socio-professionnel assuré par ALEOS et par le CCAS de Mulhouse (408 €) 0,3 ETP dédié à l'accompagnement social dispensé par le CCAS de Mulhouse et par le CIAREM (934 €) 0,06 ETP dédié à l'accompagnement professionnel assuré par le CIAREM (335 €)	95 325 €
<u>Pour le 67 :</u> Action non déployée à ce stade	/
Part État : 16 000 €	BUDGET GLOBAL REALISE : 95 325 € BUDGET GLOBAL INITIALEMENT ATTENDU : 32 000 €
Part CeA : 79 325 €	

Objectifs et progression :

Indicateur	Résultat atteint en 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022	Résultat en 2023
Nombre de BrSa bénéficiant de l'accompagnement classique					ND	103
Nombre de BrSa bénéficiant de l'accompagnement expérimental					ND	ND

Bilan d'exécution :

À la demande du président de la CeA, du préfet du Haut-Rhin et de la directrice régionale de Pôle Emploi Grand Est (France Travail depuis le 01.01.2024), la ville de Mulhouse accueille une expérimentation sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (BrSa). Cette expérimentation vise à évaluer les résultats de l'accompagnement standard assuré par France Travail et ceux de l'accompagnement intensif fourni par la CeA et ses opérateurs de l'insertion de socio-professionnelle en suivant le parcours d'insertion d'une cohorte de 240 bénéficiaires du RSA.

Les 240 bénéficiaires sont répartis en deux groupes :

- 120 BrSa dans la cohorte active, bénéficiant d'un accompagnement intensif avec divers partenaires :
 - 30 suivis par un conseiller France Travail dédié à plein temps,
 - 30 suivis par un opérateur professionnel financé par la CeA,
 - 30 suivis par des opérateurs socio-professionnels financés par la CeA,
 - 30 suivis par des opérateurs sociaux financés par la CeA.
- 120 BrSa dans la cohorte-témoin, sans référents ou bénéficiant d'un accompagnement non-intensif dispensé par France Travail ou par la CeA.

Composition de la cohorte active

Au 19 janvier 2024, la cohorte active était constituée à 85 % de son objectif, avec des premiers résultats attendus en avril. La sélection des participants s'est faite au fur et à mesure des nouvelles inscriptions de BrSa dans le dispositif. Les listes des nouveaux entrants dans le dispositif étaient réactualisées toutes les semaines. Afin de lutter contre l'absentéisme de certains bénéficiaires, France Travail a déployé un agent spécifiquement dédié à l'expérimentation pour contacter par téléphone les personnes convoquées. Du côté de la CeA, le suivi est assuré par un tableau Excel détaillant les parcours et les besoins des bénéficiaires, l'orientation et le type d'accompagnement envisagé.

Cette grille d'évaluation inclut les objectifs établis en collaboration avec le bénéficiaire du RSA, les actions suggérées, accomplies ou en cours de réalisation, ainsi que d'autres données pertinentes liées au profil de la personne accompagnée, telles que l'état civil, la composition familiale, la structure de référence, les qualifications ou la reconnaissance du statut de travailleur handicapé.

Le diagnostic partagé se déroule dans les locaux de l'agence France Travail de Mulhouse (Verriers), en présence du BrSa, d'un travailleur social de la CeA et d'un conseiller France Travail. L'utilisation du nouvel outil de diagnostic de France Travail est restreinte aux personnes inscrites auprès de l'agence, ce qui justifie la nécessité de mener les diagnostics dans les locaux de l'agence.

À la conclusion de cet entretien, un accompagnement adapté à la situation de la personne est suggéré. Sa confirmation définitive intervient après la mise en place d'une "commission d'entrée en parcours", composée d'un agent administratif, d'un travailleur social garant de parcours et de la cheffe de service ou de son adjointe du ST RSA Sud.

L'accompagnement des BrSa se structure autour de l'organisation d'ateliers individuels et collectifs. Ils sont générés par l'outil de diagnostic rénové de France Travail. Celui-ci permet une automatisation des propositions d'actions en fonction de l'offre de France Travail ou de la région.

La répartition des BrSa suivant les types d'accompagnements et les partenaires se fait de la manière qui suit :

- Accompagnement professionnel
 - France Travail 30 BrSa
 - CIAREM 30 BrSa
- Accompagnement socio-professionnel
 - CCAS de Mulhouse 10 BrSa
 - ALEOS 20 BrSa
- Accompagnement social
 - CCAS de Mulhouse 10 BrSa
 - CIAREM 20 BrSa

Composition de la cohorte-témoin

La cohorte-témoin de 120 BrSa est sélectionnée sur la base de critères spécifiques et sera évaluée en comparaison avec la cohorte active sur deux éléments : les taux de réorientation et les taux de reprise d'activité.

La liste des participants est issue d'une requête menée sur le logiciel SOLIS et sa composition est basée sur les critères suivants :

- Ce sont des BrSa
- Soumis à droits et devoirs et habitant Mulhouse
- Sans référents
- Accompagnés par les travailleurs sociaux de la CeA ou par les conseillers France Travail (hors accompagnement global)
- Entrés dans le dispositif entre octobre 2021 et octobre 2023

Elle sera composée de 41 BrSa sans référent, de 10 BrSa accompagnés par France Travail et de 69 BrSa accompagnés par les travailleurs sociaux de la CeA.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

Il est essentiel de noter que l'action est toujours en cours et devrait se prolonger jusqu'au mois de juin 2024. Les résultats de ces deux cohortes sont attendus, pour la cohorte active, pour le mois d'avril 2024 et pour la cohorte témoin, pour le mois de juin 2024. En conséquence, les équipes travaillant sur le sujet restent engagées jusqu'à la fin de cette période.

Fiche 36 : Dispositif Premières Heures Action d'initiative

Thème de la contractualisation : Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi

La stratégie insertion et emploi de la Collectivité européenne d'Alsace simplifie et dynamise les parcours des bénéficiaires en les mettant en relation avec les entreprises locales et en levant les freins à l'emploi. Elle vise également à valoriser les compétences des personnes accompagnées et à les sortir de la précarité.

En 2009, le chantier d'insertion Emmaüs Défi a lancé le programme Premières Heures à Paris pour aider les sans-abris à retrouver une activité professionnelle de manière progressive et adaptée à leur situation. Les participants travaillent d'abord quatre heures par semaine, puis huit heures, avant de rejoindre un chantier d'insertion une fois qu'ils ont atteint 20 heures de travail hebdomadaires. En 2020, le programme a reçu un financement de 1,2 million d'euros de la Direction Générale de la Cohésion Sociale et du Ministère des Solidarités et de la Santé. Le déploiement de ce projet est soutenu par l'Association Convergence France dont la mission est d'accompagner sa diffusion sur une vingtaine de territoires, y compris celui de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le dispositif Premières Heures est soutenu par plusieurs collectivités et structures de l'insertion par l'activité économique, il renforce la synergie entre les acteurs. L'action s'inscrit dans une démarche de lutte contre la pauvreté monétaire, l'isolement, le mal-logement et pour l'accès aux droits et à l'emploi.

Selon la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, qui a évalué l'expérimentation en 2021, 70 % des participants au programme sont sans-abris ou vivent dans des conditions précaires d'hébergement (hôtel, hébergé chez un tiers, structure médicalisée, prison, CHU). Pour ce public, l'accès à un logement semi-durable (résidence sociale, logement de transition) est limité (20% des personnes suivies) et l'accès à un logement pérenne est inexistant.

Public cible : personnes en situation de rue, sans hébergement stable, pour lesquelles les dispositifs d'insertion classiques s'avèrent inadaptés.

Description de l'action :

Le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg compte 5 chantiers d'insertion permettant d'accompagner les personnes en difficulté et de leur proposer des activités adaptées :

- Emmaüs Mundo ; tri, distribution de dons (vêtements, couvertures, tentes) destinés à des associations de lutte contre l'exclusion
- J'Offre ; travail en lien avec le bâtiment et les espaces verts
- Vétis ; collecte, revalorisation et vente de textile de seconde main
- Savoir et Compétences Emploi ; réparation-vente de vélos d'occasion, mobilier urbain

Parallèlement, un partenariat important a été noué avec des associations de lutte contre l'exclusion pour orienter les personnes, assurer un suivi et les aider à stabiliser leur situation.

Ce programme d'insertion n'a pas de critères de sélection ou de prérequis. Les personnes sont orientées vers ce projet par des travailleurs sociaux ou des maraudeurs. L'accompagnement mis en place vise à remobiliser, dans une logique de « faire avec », sans attendre une productivité immédiate. Ainsi, le rythme de travail est régulièrement évalué par un éducateur socio-professionnel du chantier d'insertion et un travailleur social pour adapter la charge de travail aux capacités de la personne.

Par ailleurs, les chantiers d'insertion s'engagent à recruter en CDDI, prioritairement les personnes ayant suivi le programme et disposant d'un logement stable. Pour faciliter l'intégration des participants, ils mettent en place divers moyens, comme la mise à disposition de douches et d'un kit de tenue comprenant des vêtements et des chaussures chez Emmaüs Mundo.

Date de mise en place de l'action :

2021

Durée de l'action :

Indéterminée

Partenaires et co-financeurs :

Préfecture 67, CeA, EMS, DDETS 67, FAS, URSIEA, ARS, Pôle Emploi, Convergence France, chantiers d'insertion (Emmaüs Mundo, J'Offre, Vétis, Savoir et Compétences Emploi)

Budget détaillé sur 2023 :

BUDGET	
Subvention à Convergence	80 000 €

Part État : 40 000 €	BUDGET GLOBAL : 80 000 €
Part CeA : 40 000 €	

Budget exécuté au second semestre 2023 :

BUDGET	
Subvention à Convergence	80 000 €

Part État : 40 000 €	BUDGET GLOBAL REALISE : 80 000 € BUDGET GLOBAL INITIALEMENT ATTENDU : 80 000€
Part CeA : 40 000 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Résultat en 2021	Résultat en 2022	Résultat en 2023
Nombre d'entrées dans le parcours Premières Heures	10	31	29
Durée moyenne des parcours (en mois)	4	6,5	ND
Nombre de personnes en CDDI auprès du même ACI	5	10	ND

Bilan d'exécution :

En 2023, l'action Dispositif Premières Heures a permis de suivre l'évolution de 29 parcours, dont 18 se déroulaient sur le site d'Emmaüs Mundo et 11 sur celui de Vetis. En revanche, Savoir et Compétences n'a pas recruté de personnes aptes à travailler dans les chantiers d'insertion. Les recrutements n'ont débuté qu'en janvier 2024, alors que l'action avait été lancée en novembre 2023.

Les individus intégrant le dispositif Premières Heures sont habituellement éligibles au RSA mais se trouvent dans une situation de non-recours. Certains ne peuvent pas bénéficier du dispositif en raison de leur statut administratif, tels que les ressortissants étrangers de l'UE qui n'ont pas cotisé suffisamment longtemps. L'action peut également cibler un public plus spécifique en fonction des chantiers d'insertion. Par exemple, l'ACI Vétis, dans le cadre du Dispositif Premières Heures, s'adresse principalement aux femmes en grande précarité ou à un public non-francophone dans 50% des cas.

En considérant les particularités du public visé par cette initiative, nous identifions plusieurs problématiques :

- Le logement
- La santé physique et psychique
- Les addictions
- L'accès aux droits

En partant de ce constat, un renforcement quantitatif et qualitatif de l'accompagnement mis en œuvre par les équipes de Convergence a été opéré. Les acteurs se sont fortement mobiliser sur les aspects suivants :

- L'organisation de consultations psychologiques les lundis et mardis ; cela a permis d'assurer un accompagnement régulier de 9 personnes
- Un travail important de mise en complémentarité entre les encadrants, les conseillers en insertion professionnelle et les autres acteurs du dispositif. Cela a permis par exemple d'avoir davantage d'orientations venant des structures d'hébergement et de la veille sociale.
- L'organisation de cafés santé au sein des chantiers d'insertion permettant d'échanger et de sensibiliser sur le sujet avec des infirmières de la plateforme Santé Population Précaire Orientation Concertée (SPPOC)

- Renforcer le lien entre les structures et les faire connaître par l'organisation de visites (Emi-Creno, la Banque alimentaire) adaptées au public
- Un renforcement du travail sur le volet logement et sur la question du logement durable ; important pour la sécurisation des parcours avant, pendant et après l'entrée dans le dispositif. Des échanges sur la question ont lieu avec le CCAS de Strasbourg et le SIAO.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

En somme, pour le programme Convergence, l'année 2023 était prévue pour être une période de structuration et de consolidation de l'initiative. Dans l'intérêt de l'action et de la politique d'insertion menée par la collectivité, il est important que les prochaines pistes de travail s'orientent vers la mise en place et le suivi d'indicateurs. De plus, il est important de noter les écarts parfois importants entre les résultats obtenus et les attentes initiales. Une attention particulière devrait être accordée à cette disparité. L'action du Dispositif Premières Heures Convergence sera intégrée dans le cadre de France Travail.

2. Mesures à l'initiative du département

Fiche 19 : Démarche d'inclusion numérique pour éviter les ruptures

Action d'initiative

Thème de la contractualisation : action d'initiative départementale

Description de l'action :

13 millions de Français se disent en difficulté avec le numérique et 40% d'entre eux sont inquiets à l'idée de réaliser des démarches en ligne. Ces chiffres témoignent de l'urgence de se saisir de la question de l'inclusion numérique, dans un contexte de dématérialisation des services tant publics que privés.

En effet, le numérique ne peut avoir de sens que s'il permet de rendre de nouveaux services à l'ensemble de la population et s'il s'intègre dans le quotidien des personnes, y compris lorsqu'elles sont en situation de fragilité ou d'isolement social.

Pour répondre à ces enjeux, la Collectivité européenne d'Alsace entend se doter d'outils permettant de faciliter l'accès au numérique, former ses professionnels et proposer une offre d'accompagnement spécifique à toute personne qui en exprime le besoin, afin de faire du numérique une opportunité plutôt qu'une contrainte.

Une expérimentation d'écritain public a ainsi été proposée dès 2019 par le Département du Bas-Rhin afin de répondre aux enjeux de la transition numérique en matière d'usage et d'accès aux services de toutes natures et en particulier concernant les démarches relatives aux différentes politiques publiques qui peuvent complexifier le parcours d'une grande partie des usagers n'utilisant pas ou peu l'outil numérique.

Le service proposé avait pour objectif de permettre au public de réaliser ses démarches administratives, grâce à un accompagnement individualisé basé notamment sur l'outil numérique. Il s'agissait de garantir l'accès aux droits de l'ensemble des Bas-Rhinois, quel que soit leur degré de proximité avec l'outil numérique. Cette intervention a été conçue comme un complément nécessaire à l'organisation adoptée dans le cadre de l'accueil inconditionnel de proximité sur les territoires.

Cette expérimentation a permis de confirmer le besoin d'accompagner nos publics à l'utilisation des outils numériques, mais aussi de les former à cette utilisation pour favoriser leur autonomisation. Elle a démontré également l'importance que pouvait prendre l'accès au numérique dans des territoires ruraux moins équipés en services publics et a engagé la Collectivité à réfléchir à la mise en œuvre d'un service d'écritain public itinérant.

En complément de cette démarche et des premiers constats qu'elle avait permis de poser, la Collectivité européenne d'Alsace a choisi de répondre et a été retenue à l'appel à manifestation d'intérêt proposé en 2021 par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires pour le recrutement de conseillers numériques dans le cadre du plan France Relance. Une analyse estimative des besoins réalisée à cette occasion a fait ressortir :

- l'existence d'un écart entre les taux d'illectronisme à l'est et à l'ouest du territoire bas-rhinois, la Bande-Rhénane étant moins touchée en proportion que le reste du périmètre,
- l'existence de difficultés numériques bien plus prononcées dans les zones rurales que sur les aires urbaines.

En cohérence avec les orientations données par la Préfecture ainsi qu'avec le déploiement de conseillers numériques par d'autres communes, EPCI et associations, la CeA a positionné les quatre conseillers numériques recrutés à l'échelle de l'Alsace sur les territoires sur lesquels il existe un manque identifié de ressources à Ensisheim, Masevaux, Villé et Saverne.

Afin de favoriser la réalisation des démarches au plus près des publics et dans une logique d'aller-vers toujours plus forte, la CeA a fait le choix de déployer les services des conseillers numériques en itinérance sur les périmètres choisis. Cette itinérance se traduit côté Haut-Rhin par des temps de présence dans différents locaux de la CeA ou dans des lieux bien fréquentés par le public. Côté Bas-Rhin, c'est le choix d'un nouvel outil innovant qui a été fait, au travers du déploiement d'un bus numérique, le « Digibus ».

Enfin, une proposition d'offre « fixe » d'Espaces Numériques Publics, permettant de mettre à disposition du public un équipement en libre-accès sera également expérimentée sur des territoires bas-rhinois à compter de 2023. Cette offre concernera des secteurs qui ne sont pas encore couverts actuellement ni par l'offre mobile du Digibus, ni par des points d'accès numérique tels qu'il en existe à Sainte-Marie-aux-Mines et Neuf-Brisach pour tout public se rendant au sein du Territoire de Solidarité.

Objectif :

Le Digibus devra permettre d'accompagner les personnes dans l'accès à leurs droits en les aidant à monter en compétence en numérique et en proposant une nouvelle offre de service mobile capable d'aller au plus près des alsaciens et alsaciennes sur les territoires. L'offre de service ainsi créée permettra de déployer l'action des conseillers numériques sur les zones rurales dépourvues de services au sein des territoires de Sélestat/Villé (de la Vallée de Villé au Ried) et de Molsheim/Saverne (de la Vallée de la Bruche à Sarre-Union). Ce déploiement initial sera toutefois susceptible d'évoluer en fonction des besoins recensés par les territoires et afin de rester dans une logique tendant à favoriser l'accès de tous les alsaciens à un niveau de service équitable.

Le public :

Le service d'écrivain public numérique s'adresse aux personnes de tout âge n'utilisant pas ou peu l'outil numérique, qu'elles soient suivies ou non par les services de la Collectivité, et qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement pour la réalisation de démarches administratives dématérialisées.

Si l'action est ouverte à un large public, elle cherche néanmoins à atteindre plus spécifiquement les personnes en situation de fragilité ou de précarité afin d'éviter le non-recours et de prévenir les ruptures de droit. Elle tend aussi à promouvoir l'utilisation en ligne des contenus utiles dans le quotidien (France Connect, Aidant Connect, trouver les horaires de transport, un logement, e-commerce, dépôt d'une annonce en ligne, etc.).

Les activités

Les conseillers numériques auront pour mission :

- D'informer les usagers et de répondre à leurs questions,
- De présenter les services, les aides et les dispositifs disponibles en ligne,
- D'assurer des permanences,
- De réaliser des visites à domicile ponctuellement pour des situations spécifiques,

- De proposer un accompagnement individuel,
- D’animer des ateliers collectifs,
- De créer des liens avec les partenaires de l’inclusion numérique et autres du territoire,
- De travailler en coordination et en complémentarité avec les Unités territoriales d’action médico-sociale et les territoires de solidarité,
- De recenser l’activité et de donner une lisibilité afin de développer des projets ou des actions,
- De participer aux réunions et à la vie du service auquel ils appartiennent.

Les Espaces Numériques Publics viendront pour leur part renforcer les possibilités d’accès aux droits du public et contribueront à lutter contre la fracture numérique. Un professionnel de la Collectivité pourra accompagner toute personne dans la réalisation de demandes auprès des services de la CeA, mais aussi de démarches favorisant l’insertion socioprofessionnelle.

Date de mise en place de l’action :

1^{er} décembre 2021.

Durée de l’action :

2 ans.

Partenaires et co-financeurs :

ANCT, qui finance les quatre postes de conseillers numériques à hauteur de 50 000 € par poste pour deux années dans le cadre de recrutements en contrats de projet.

Budget détaillé pour le second semestre 2023 :

BUDGET	
<u>Pour le 68 :</u> Coût des postes de conseillers numériques non pris en charge par l’ANCT	
<u>Pour le 67 :</u> Coût des postes de conseillers numériques non pris en charge par l’ANCT Consommables du véhicule Équipements informatiques nécessaires au déploiement des Espaces Numériques Publics	
Part État : 2 000 €	BUDGET GLOBAL : 4 000 €
Part CeA : 2 000 €	

Budget exécuté au 2nd semestre 2023 :

BUDGET	
<p><u>Pour le 68 :</u> Coût des postes de conseillers numériques non pris en charge par l'ANCT – 1 seul conseiller numérique en poste sur la période de juin à décembre 2023 : 4 750 € Valorisation du poste de chargée de projets en développement social (0,2 ETP) : 4 500 €</p>	<p>Dépense réelle : 9 250 € Dépense initialement attendue : 9 500 €</p>
<p><u>Pour le 67 :</u> Coût des postes de conseillers numériques non pris en charge par l'ANCT : 9 500 € Consommables du véhicule (2 190 kilomètres réalisés sur la période) : 4 000 € Investissement dédié au véhicule (achat clim réversible, banquette intérieur et table/chaises extérieures) : 5 000 € Equipements informatiques nécessaires au déploiement des Espaces Numériques Publics : 6 000 € Valorisation du poste de Conseillère Territoriale en Action Sociale (0,2 ETP) : 4 500€</p>	<p>Dépense réelle : 29 000 € Dépense initialement attendue : 25 500 €</p>
<p>Part État : 2 000 €</p>	<p>BUDGET GLOBAL REALISE : 38 250 € BUDGET GLOBAL INITIALEMENT ATTENDU : 4 000 €</p>
<p>Part CeA : 36 250 €</p>	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Situation 2022 – au 31 mai 2022	Situation au 01/03/ 2023	Résultat atteint en 2023 <i>Indicateurs à l'échelle Alsace</i>
<p>Nombre de personnes accompagnées</p> <p>(dont nombre de personnes rencontrées en itinérance / mise en circulation du Digibus prévue pour novembre 2022)</p>	<p><u>Pour le 68 :</u></p> <p>NC</p> <p><u>Pour le 67 :</u></p> <p>43</p>	<p><u>Pour le 68 :</u></p> <p>216</p> <p><u>Pour le 67 :</u></p> <p>332</p> <p>dont 20 via le Digibus</p>	<p>695 personnes accompagnées durant cette période</p> <p>dont 56 personnes via le dispositif du Digibus</p>
<p>Nature des accompagnements</p> <p>Equipement informatique</p> <p>Naviguer sur internet</p> <p>Emploi formation</p> <p>Courriel</p> <p>Démarches en ligne...</p>	<p>60% des accompagnements réalisés concernent les démarches en ligne</p>	<p><u>Pour le 68 :</u></p> <p>48% prise en main équipement et démarches en ligne</p> <p>60% gestion contenus en ligne, bureautique, emploi, culture numérique...</p> <p><u>Pour le 67 :</u></p> <p>70% prise en main et démarches en ligne</p> <p>30% gestion contenus en ligne, bureautique, emploi, culture numérique...</p>	<p>25% prise en main équipement</p> <p>20% démarches en ligne</p> <p>10% courriels</p> <p>10% naviguer sur Internet</p> <p>5% échanger avec ses proches</p> <p>4% sécuriser un équipement</p>
<p>Lieux d'implantation du bus numérique</p>	<p>NC</p>	<p><u>Pour le 68 :</u></p> <p>NC</p> <p><u>Pour le 67 :</u></p> <p>2</p>	<p>19 communes</p>
<p>Création d'un réseau de partenaires</p> <p>(liste des structures associées à la démarche)</p>	<p><u>Pour le 68 :</u></p> <p><u>Pour le 67 :</u></p> <p>Association Colibri, relai des assistantes maternelles</p>	<p><u>Pour le 68 :</u></p> <p>CCAS, Mairie, médiathèque, Communauté de communes, gendarmerie, resto du cœur, association Oppelia, épiceries sociales, CAF, CARSAT, centre hospitalier</p> <p><u>Pour le 67 :</u></p>	<p>CCAS, Mairie, médiathèque, Communauté de communes, gendarmerie, resto du cœur, association Oppelia, épiceries sociales, CAF, CARSAT, centre hospitalier</p>

		Mission locale, association REAGIR (Service d'aide à la recherche d'emploi)	Mission locale, association REAGIR (Service d'aide à la recherche d'emploi) Bibliothèques d'Alsace Espaces France Services
Nombre d'espaces numériques publics créés	NC	<u>Pour le 68 :</u> NC <u>Pour le 67 :</u> 2 espaces créés	2 espaces créés
Nombre de personnes Accueillies dans les espaces numériques publics créés	<u>Pour le 68 :</u> NC <u>Pour le 67 :</u> NC	<u>Pour le 68 :</u> NC <u>Pour le 67 :</u> NC	NC

A noter que les conseillers numériques ont bénéficié d'une formation obligatoire par l'ANCT de 2 mois et demi entre février et juin 2022. Ceux du 67 ont eu une fin de formation le 15 mai 2022, ceux du 68 le 30 juin 2022 d'où l'absence d'indicateur.

S'agissant d'une nouvelle offre de service, le déploiement se fait de manière progressive sur les territoires en fonction des besoins repérés et parfois spécifiques du public. Pour exemple, des accompagnements ont pu être proposés pour accompagner des assistantes maternelles du secteur de Schirmeck à la dématérialisation de leurs démarches professionnelles.

Bilan d'exécution 2023 :

L'activité des 4 conseillers numériques est de manière générale similaire et croissante. Cette augmentation s'explique entre autre par le travail de communication réalisé tant auprès du public, que des partenaires (articles dans toute l'Alsace, radio, télévision, journal communal, médiathèque...).

Cette nouvelle offre de service confirme bien le besoin des personnes d'être accompagnées à l'usage du numérique tant dans la réalisation de leurs démarches administratives, que celles du quotidien (envoi mails, utilisation de smartphone...).

Les demandes initiales concernent principalement un besoin d'accompagnement aux démarches dématérialisées mais nécessitent dans un premier temps une étape d'initiation à l'informatique. En effet, dans un souci d'autonomisation du public, les conseillers numériques vont d'abord sensibiliser et accompagner le public à maîtriser l'outil. La durée moyenne des rendez-vous est comprise entre 45 mn et 1h.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, ont été accueillis 695 personnes. A noter que le poste de Conseiller Numérique sur le territoire de Thann n'a été occupé qu'une partie de l'année, et a été vacant de juin à décembre 2023.

Durant cette période, ont été réalisés 1313 accompagnements dont 44 ateliers et 954 accompagnements individuels. 667 des accompagnements ont nécessité un suivi sur cette période, soit 51% des usagers.

Le temps d'accompagnement est majoritairement compris entre 30 minutes et 2h par personne accompagnée.

Typologie du public accueilli en 2023 :

- 58% du public accueilli a 60 ans ou plus
- 39% du public est âgé de 35 à 60 ans
- 56% du public est actuellement retraité, 23% en emploi et 18% sans emploi

En fonction de leur besoin, les usagers sont principalement réorientés vers :

- Une assistante sociale 29%
- France Services 18%
- Un partenaire : CAF, Pole emploi, Mission locale, DGFIP... 6%
- Un réparateur informatique ou autres

Des permanences individuelles et des ateliers collectifs sont proposées dans les Espaces Solidarités Alsaces, les mairies, les communautés de communes, médiathèques et centres sociaux-culturels des communes suivantes :

- Centre Alsace : Barr, Obernai, Sélestat, Villé,
- Ouest : Molsheim, Mutzig, Schirmeck, Wasselonne
- Territoire Neuf-Brisach/Ensisheim : Ensisheim, Fessenheim, Niederhergheim, Munchhouse, Oberentzen
- Territoire de Thann : Cernay, Thann, Saint Amarin.

DIGIBUS :

Depuis son lancement en février 2023, le Digibus s'est rendu auprès des 19 communes sur 33 demi-journées. Le dispositif a permis d'entrer en contact avec 56 personnes, principalement des seniors (95%) qui habitent la commune ou une commune avoisinante.

Les principales thématiques abordées par les Conseillers numériques dans le cadre du Digibus concernent : la retraite (création de compte, consultation et fonctionnement des sites), la santé (Espace AMELI, Doctolib, demande de CEAM), l'utilisation du smartphone (téléchargement d'applications, mise à jour, utilisation de la boîte mail, stockage des photos),...

Sur le principe de l'« aller-vers », le Digibus permet de:

- répondre rapidement à une problématique numérique (par exemple : oubli de mot de passe, installation d'une application sur smartphone),
- repérer les besoins d'une population,
- faire connaître l'activité des conseillers numériques,
- toucher un public plus large, inconnu de nos services sociaux et méconnaissant les services proposés par la CeA.
- proposer un premier contact avec les services de la Collectivité Européenne d'Alsace, et de fixer ensuite un rendez-vous pour un accompagnement individuel ou un atelier collectif qui répond au besoin des personnes.

Le Digibus est complémentaire des permanences proposées sur sites et ne peut être dissocié de ces dernières. Aussi l'activité des conseillers numériques 67 est partagée entre les permanences fixes et l'itinérance dans le Digibus.

En ce qui concerne l'ouverture des Espaces Numériques Publics :

La proposition d'offre « fixe » d'Espaces Numériques Publics se concrétisera en mai 2023 à Wissembourg et en décembre 2023 à Haguenau. Ces espaces permettront de mettre à disposition du public un équipement en libre-accès. Une complémentarité sera recherchée entre ces points d'accueil et l'offre partenariale, notamment celle des Maisons France Service du secteur.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

- Renforcement de l'activité des conseillers numériques et recrutement du 4^e poste de conseiller numérique ;
- Poursuite du déploiement du Digibus dans d'autres communes en milieu rural ;

Indicateur	Situation au 31 déc. 2023(T0)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Hausse du nombre de demi-journées de sorties du Digibus	33 demi-journées	+20%	+50%	+75%	+100%
Nombre de personnes rencontrées/accompagnées dans le cadre du Digibus	56 personnes	+20%	+50%	+75%	+100%

- Recrutement d'un coordinateur des conseillers numériques à l'échelle alsacienne.

Fiche 22 : Coordination des acteurs – Conseils Locaux de Santé Action d’initiative

Thème de la contractualisation : contribuer à l’accès aux soins des plus fragiles.

Description de l’action :

La Collectivité européenne d’Alsace poursuit la démarche adoptée dès 2018 par le Département du Bas-Rhin à savoir une démarche en matière de santé qui fixe les orientations stratégiques et volontaristes de la collectivité dans le domaine de la santé et du bien-être.

A ce titre, une convention cadre CD67/DT ARS 67, évaluée au dernier trimestre 2022, avait été signée en juin 2019. Elle incluait déjà les Contrats Locaux de Santé Médico-Sociaux, parmi d’autres axes stratégiques partagés.

Déployés sur l’ensemble de la CeA, ces contrats visent à favoriser l’articulation entre les champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux dans une logique de parcours des personnes dans leur prise en charge.

Le contrat local de santé médico-social (CLSMS) permet de mobiliser, autour d’un projet commun, les acteurs d’un territoire dans le but de créer des synergies dans une logique d’approche globale de la personne vivant sur un territoire.

Le CLSMS est un document de référence qui repose sur un diagnostic territorial des besoins, adapté à chaque territoire, qui vise à identifier les actions à mener pour répondre aux besoins de la population et à développer ces actions sur le territoire. Chaque contrat couvre les différents champs de la politique des ministères sociaux : sanitaire, médico-social, social.

Les services de proximité la Collectivité européenne d’Alsace sont partie prenante de ces contrats et soutiennent les réseaux d’acteurs locaux. Les représentants des Unités Territoriales d’Action Médico-Sociale (UTAMS) et des Territoires de Solidarité (TDS) contribuent à créer du lien et à mettre en place des synergies entre acteurs pour concourir à la mise en œuvre de projets communs dans le cadre des contrats locaux.

Les Contrats Locaux de Santé (CLS) existants sur le périmètre de la CeA sont les suivants :

- Strasbourg et Eurométropole de Strasbourg : CLS portant sur la période 2015-2022 ; en cours de révision pour un CLS III qui verra la fusion de ces 2 CLS en un seul pour la période 2023-2027 (signature prévue en juin 2023),
- Pays de Saverne-Plaine et Plateau : CLSMS portant sur la période 2020-2024,
- Communauté de Communes (CC) de la Vallée de la Bruche : CLSMS portant sur la période 2021-2026,
- Mulhouse : CLS portant sur la période 2015-2022 ; en cours de révision pour un CLS III 2023-2027 (signature en fin 2023),
- Communauté de Communes (CC) de Guebwiller : CLS portant sur la période 2021-2025.
- Commune d’ALTKIRCH (2022-2025)
- CC St Louis Agglomération (SLA) (2022-2025)
- PETR Thur Doller (2023-2027) (signature en fin 2023)

Date de mise en place de l’action :

Le volet bas-rhinois de cette action est inscrit dans la contractualisation pauvreté depuis 2019. La politique de la Collectivité européenne d’Alsace consistant à s’associer au déploiement des CLS sur l’ensemble de son périmètre, l’action a été étendue sur le territoire haut-rhinois à compter du 1^{er} juillet 2022.

Durée de l'action :
2019/2023.

Les CLS ou CLSMS sont signés pour des durées de 3 ou 5 ans.

Partenaires et co-financeurs :
ARS, communautés de communes, associations.

Budget détaillé sur le second semestre 2023 :

Part État : 15 000 €	BUDGET GLOBAL : 30 000 €
Part CeA : 15 000 €	

Budget exécuté au 31/12/2023 :

Part État : 15 000 €	BUDGET GLOBAL : 30 000 €
Part CeA : 15 000 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Situation en 2021	Résultat en 2022	Résultat attendu en 2023	Résultat atteint en 2023 - situation au 31/12/2023
Nombre de territoires couverts par une démarche de CLSMS	<p><u>Pour le 68 :</u> 1 territoire couvert (Mulhouse)</p> <p><u>Pour le 67 :</u> 3 territoires couverts (Strasbourg, Saverne Plaine et Plateau, Vallées de la Bruche)</p>	ND	Tout bassin de vie où une meilleure structuration de l'offre et de son identification sont utiles	8 CLS signés au 31/12/2023 (voir le détail ci-dessus dans le descriptif de l'action) d'autres à venir : notamment Mossig-Vignoble ; Colmar, ...
Nombre d'actions impliquant une nouvelle articulation entre acteurs / incluant le volet médico-social	Inhérent à tous les CLS et CLSMS	ND		Un protocole d'action commun a été mis en place entre les directions de la CeA pour articuler les rôles de chacun et ceux des équipes médico-sociales sur les territoires présentant des contrats locaux de santé.

Bilan d'exécution 2022/2023 :

L'ensemble des CLS en cours ont été signés par tous les partenaires à ce jour, les derniers l'ayant été en 2023 pour création ou reconduction conformément à la liste des CLS ci-dessus.

Tous ces CLS sont suivis par la DSPPMI en coordination avec les RTS des territoires concernés : participations aux instances (COPIL, COTECH), travail de terrain avec les partenaires des fiches actions auxquelles les services de la CeA sont partie prenante.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

La démarche de co-construction est en cours pour le CLS à venir du CLS MOSSIG-VIGNOBLE et celui de COLMAR.

Fiche 23 : Création d'une équipe mobile santé précarité

Action d'initiative

Thème de la contractualisation : L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté

Description de l'action :

Pour le public :

- Favoriser l'accès ou le retour aux soins, à la prévention et aux droits pour tout public et particulièrement pour les personnes en situation de précarité, isolées et éloignées des soins.
- Soutenir les personnes dans leur parcours d'accès et de poursuite des soins afin d'éviter les ruptures de soins, le renoncement aux soins et/ou l'errance médicale.

Pour les professionnels :

- Développer les liens avec les partenaires internes et externes locaux, clé de la réussite d'un maillage de proximité.
- Faire connaître les missions de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de santé.
- Etre un appui technique et l'interface entre les travailleurs sociaux et les professionnels de santé.

Au sein de chaque UTAMS, mise en place, en deux phases, d'une équipe santé dédiée à la coordination des professionnels autour de la prise en compte de la santé :

L'équipe est composée d'infirmier(e)s dont les rôles sont centrés autour de l'accueil, de l'écoute et de l'accompagnement du public. Service complémentaire à destination de la population éloignée du soin, cette équipe est en proximité et en lien direct avec les partenaires locaux et permettra de coordonner les prises en charge du public rencontré, du plus jeune au plus âgé.

- Liens transversaux avec les travailleurs sociaux de la DASP (secteur, insertion, logement, CESF), la PMI, le SPS, la MAIA, la MDA/MDPH, le SPE....
- Liens avec partenaires externes : professionnels de santé libéraux (Médecins généralistes ou spécialistes, infirmiers, kiné,), établissements de soins et de prise en charge (CH, Psychiatrie, CMP), réseaux de soins (handicap, soins dentaires, addictions,...) ;
- Contribution, animation et coordination au sein des réseaux locaux dont les Contrats Locaux de Santé, les Conseils Locaux en Santé Mentale et contribution à un projet local de remise à l'activité de bénéficiaires du RSA très éloignés de l'emploi.
- Contribution en lien avec les partenaires locaux (CPTS, MSP, acteurs CLS...) à des actions de prévention et de promotion de la santé.

Date de mise en place de l'action :

2018.

Partenaires et co-financeurs :

Acteurs locaux (sanitaires et sociaux) sur chaque territoire.

Durée de l'action :
2019/2023.

Budget détaillé sur le second semestre 2023 :

BUDGET	
<u>Pour le 68 :</u> Extension de l'équipe en réflexion, nous vous indiquerons d'ici fin août si celle-ci peut se faire et pour quel volume financier.	
<u>Pour le 67 :</u> Nouvelles dépenses = postes créés sur la période de la contractualisation. Valorisations = postes créés précédemment.	174 927,5 €

Part État : 87 464 €	BUDGET GLOBAL : 174 927,5 €
Part CeA : 87 464 €	

Budget exécuté au second semestre 2023 :

<u>Pour le 68 :</u>	
<u>Pour le 67 :</u> Valorisations = 8 postes d'infirmiers et 1 cadre de santé	307 619 €

Part État : 87 464 €	BUDGET EXECUTE : 307 619 € BUDGET INITIALEMENT PREVU : 174 927,5 €
Part CeA : 220 155 €	

615 238 € pour le fonctionnement de l'équipe composée d'une cadre de santé et de 8 infirmiers sur l'année 2023, soit un montant de 307 619 € au second semestre 2023.

Objectifs et progression :

Indicateurs	Situation en 2018	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022 Du 1 ^{er} /07 au 31/12/2022	Résultat atteint en 2023 Du 1 ^{er} /01 au 31/12/2023
Evolution de la couverture départementale	Déploiement de l'équipe composée de 4 professionnels infirmiers sur 1 territoire urbain et 1 territoire rural à titre expérimental à compter du 15 mars 2018	Recrutement de 4 infirmiers supplémentaires et déploiement de l'équipe sur l'ensemble du département. L'équipe est désormais composée de 8 professionnels infirmiers au 1er septembre 2019	8 professionnels infirmiers répartis sur l'ensemble du Bas-Rhin 1 territoire urbain n'est pas couvert en 2020 en raison d'un arrêt de maladie	8 professionnels infirmiers répartis sur l'ensemble du Bas-Rhin 1 départ à la retraite au 1 ^{er} janvier 2022. Remplacement prévu le 1 ^{er} juillet 2022.	8 professionnels infirmiers sur l'ensemble du Bas-Rhin + 1 Cadre de Santé Responsable d'unité	8 Professionnels infirmiers sur l'ensemble du Bas-Rhin + 1 Cadre de Santé Responsable d'unité
Nombre de consultations infirmières - au CMS - Sous forme de visites à domicile - Sous la forme d'accompagnements physiques	Du 15 mars au 31 décembre 2018 - au CMS 212 - sous la forme de visites à domicile 116 - sous la forme d'accompagnements physiques 62	- au CMS 378 - sous la forme de visites à domicile 266 - sous la forme d'accompagnements physiques 292	- au CMS 209 - sous la forme de visites à domicile 343 - sous la forme d'accompagnements physiques 342 - par téléphone à compter du 16/03 (confinement) 1067 - nombre de nouvelles orientations sur l'année 179	- au CMS 169 - sous la forme de visites à domicile 701 - sous la forme d'accompagnements physiques 578 - nombre de nouvelles orientations sur l'année 218	- au CMS 90 - sous la forme de visites à domicile 579 - sous la forme d'accompagnements physiques 247 - nombre de nouvelles orientations sur l'année 314	2009 consultations infirmières réalisées : - 272 au CMS - 1026 sous la forme de visites à domicile - 711 sous la forme d'accompagnements physiques - 256 nouvelles situations sur l'année
Nombre de personnes ayant entrepris des démarches de soins à l'issue des consultations infirmières	Donnée non disponible	142	102	138	107	145
Nombre d'actions collectives d'éducation à la santé réalisées et nombre de	Dans les Missions Locales : - Garantie Jeunes 649	Dans les Missions Locales : - 591 jeunes (Garantie	Dans les Missions Locales : - 181 jeunes (Garantie	Actions collectives neutralisées au vu du contexte sanitaire	Les actions collectives sont neutralisées au vu de la charge de	Actions collectives prévention et de promotion de la santé en faveur des bénéficiaires du

personnes concernées	jeunes ont bénéficié d'une action collective (319 hommes + 330 femmes) au cours de 71 actions - 3 interventions « santé bien-être » pour des groupes d'intégration.	Jeunes) ont bénéficié d'une action collective (341 hommes + 250 femmes) au cours de 58 actions Auprès du public des BRSA : - 12 participations à des ateliers santé en faveur des BRSA - 11 présentations au cours des actions collectives des BRSA.	Jeunes) ont bénéficié d'une action collective (106 hommes + 75 femmes) au cours de 14 interventions.		travail. Activité recentrée sur l'accompagnement individuel	RSA sur le territoire eurométropolitain : 29 actions ont été réalisées : - 26 à l'UTAMS EMS Nord - 3 à l'UTAMS EMS Sud
Nombre de personnes ayant participé aux actions collectives	Donnée non disponible	244	Actions collectives neutralisées au vu du contexte sanitaire	Actions collectives neutralisées au vu du contexte sanitaire		38 bénéficiaires du RSA (24 EMS Nord / 14 EMS Sud)
Nombre de personnes ayant pris un RDV auprès de l'infirmier à l'issue de l'action collective	Donnée non disponible	29	NC	NC	ND	10
Temps d'échanges organisés sous la forme de concertations entre professionnels autour de situations ayant une problématique liée à la santé	Donnée non disponible	55	25	401	939	772

Bilan d'exécution 2023 :

Les membres de l'équipe sont toujours positionnés au plus proche des personnes accompagnées, en territoire. Leurs interventions initialement conçues pour être individuelles ou collectives se sont recentrées sur les accompagnements individuels à l'issue de la crise sanitaire. L'équipe mobile accompagne actuellement tous les publics précaires qui peuvent lui être orientés. Elle participe notamment à l'accès aux droits de personnes qui présentent des difficultés de mobilité. Les infirmiers se déplacent beaucoup vers le public pour un accompagnement à domicile et vers les institutions ou structures qui participent à leur accès aux droits et aux soins. L'absence de pluridisciplinarité de l'équipe (absence de médecin, de psychologue, de secrétaire), la fracture numérique, le manque de mobilité et la démographie médicale sont les facteurs qui entraînent le plus la mobilisation de l'équipe. La charge d'activité qui pèse sur les infirmiers est très importante.

L'augmentation importante du flux à l'entrée du dispositif et le faible nombre de sorties impactent fortement la charge de travail des agents.

Afin de réguler et de fluidifier l'activité des infirmiers de l'EMSP, un travail a été mené en collaboration avec la Direction de l'Action Sociale de Proximité. La mise en œuvre de cette régulation sera effective en 2024.

Dans ce cadre, une réflexion sera menée avec le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC), et les MAIA afin de mettre en place une articulation opérationnelle pour la prise en charge des personnes de plus de 60 ans en situation complexe, en fonction de leur situation et de leurs problématiques.

Les professionnels de l'équipe contribuent également à des projets spécifiques de promotion de la santé visant à favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Dans le cadre du volet Promotion de la santé de leur intervention, l'équipe a été également mobilisée pour réaliser des vaccinations contre les papillomavirus en faveur des collégiens alsaciens.

Un infirmier a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2024. Il a été remplacé par un infirmier en provenance du CH Erstein, avec une spécialité en psychiatrie.

Un infirmier est en cours de formation pour devenir formateur en premiers secours en santé mentale en faveur des agents de la collectivité.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

- En articulation avec l'Action sociale de proximité, déploiement sur l'ensemble des territoires du 67 des nouvelles modalités de fonctionnement visant à réguler la charge d'activité de l'infirmier EMSP de secteur. L'objectif est de diversifier l'offre de service en faveur des usagers et de permettre ainsi le développement d'actions de prévention et de promotion de la santé, notamment la participation à la promotion de la vaccination des publics vulnérables.
- Une autre perspective est d'initier un travail de préfiguration pour un possible déploiement de l'EMSP sur le 68, afin de garantir une égalité de services sur l'ensemble du territoire alsacien. Cette préfiguration débutera en 2024 par une prise de contact avec les acteurs du 68, et prioritairement avec les espaces de solidarités, pour établir un diagnostic préparatoire des besoins et des ressources déjà existantes. Cette préfiguration sera menée en concertation avec la Délégation territoriale de l'ARS.

Fiche 24 : Bilan de la mise en place d'une équipe spécialisée pour l'accompagnement des ménages bénéficiant d'un hébergement d'urgence au titre de la protection de l'enfance

Action d'initiative

Thème de la contractualisation : Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité.

Description de l'action :

L'action consiste à :

- Favoriser l'accès aux droits des ménages à droits incomplets
- Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, poursuivie par l'engagement n° 2 de la stratégie

L'augmentation du nombre de personnes déboutées, actuel et à venir, est une préoccupation majeure pour la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Strasbourg sur le territoire de la Ville et l'Eurométropole.

Dans le Bas-Rhin, une augmentation de 71 % des demandeurs d'asile a été enregistrée entre 2014 et 2016 : 3 030 personnes issues de la demande d'asile (en instruction, recours ou débouté...) en 2016 / 2 161 en 2015 / 1 768 en 2014 (+22%), dont 593 familles comprenant 921 enfants. La problématique des personnes déboutées est prégnante ; les déboutés avec enfants s'adressent notamment au Département pour une mise à l'abri et la subsistance. Ce public constitue aujourd'hui 65% des prises en charges en hébergement d'urgence ASE. Au-delà du flux de demandes, la situation des demandeurs (déboutés, Obligation de Quitter le Territoire Français prononcée non exécutée...) qui n'ouvre pas de perspectives pour ces familles, induit des prises en charge longues. En outre, les familles restent sur le territoire en situation de vulnérabilité notamment face à l'hébergement et aux besoins premiers bien que leurs enfants soient bien souvent scolarisés. Un grand nombre d'adultes exercent une activité : bénévole pour beaucoup, professionnelle pour certains, y compris salariés pour quelques-uns....

Le besoin d'hébergement d'urgence et la veille sociale constituent des besoins du territoire. Cette situation renvoie à l'enjeu global de prise en compte de la migration sur le territoire.

La Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Strasbourg ont décidé de créer une équipe de travailleurs médico-sociaux spécialisés dont les missions sont les suivantes :

- L'accès aux droits
- Hébergement
- Evaluation d'une éventuelle vulnérabilité
- Accès à la santé
- Soutien à la régularisation administrative ou à l'exécution des mesures de reconduite.

NB : La situation haut-rhinoise étant différente, il n'est pas prévu d'étendre les interventions de cette équipe spécialisée sur l'ensemble du périmètre alsacien, le besoin étant à ce jour tout à fait spécifique au périmètre de la Ville de Strasbourg.

Date de mise en place de l'action :

Deuxième semestre 2018.

Durée de l'action :

Indéterminée.

Partenaires et co-financeurs :

Ville de Strasbourg, DDETS, associations de lutte contre les exclusions, Hôpitaux.

Budget prévisionnel sur le second semestre 2023 :

BUDGET	
Pour le 68 : Pas de dépenses prévues.	-
Pour le 67 : Financement de 6,5 ETP : <ul style="list-style-type: none">• 4 ETP de TS pour la Ville de Strasbourg dans le cadre de la convention de délégation des compétences sociales• 2 ETP de TS pour le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (sur les Unités Territoriales d'Action Médico-sociale EMS Sud et EMS Nord)• 0,5 ETP de coordonnateur	163 900 € <i>Dépense prévisionnelle 2023 année pleine : 327 800 €</i>

Part État : 81 950 €	BUDGET PREVISIONNEL : 163 900 €
Part CeA : 81 950 €	

Budget exécuté au second semestre 2023 :

BUDGET	
Pour le 68 : Pas de dépenses prévues.	-
Pour le 67 : Financement de 6,5 ETP : <ul style="list-style-type: none">• 4 ETP de TS pour la Ville de Strasbourg dans le cadre de la convention de délégation des compétences sociales• 2 ETP de TS pour le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (sur les Unités Territoriales d'Action Médico-sociale EMS Sud et EMS Nord)• 0,5 ETP de coordonnateur	Dépense réelle : 173 757 € <i>Dépense réelle année pleine 2023 : 347 514 €</i>

Part État : 81 950 €	BUDGET GLOBAL REALISE : 173 757 €
Part CeA : 91 807 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022	Résultat atteint en 2023
Nombre de ménages à droits incomplets accompagnés (Ville de Strasbourg + CeA-67)	327	546	681	711	784
Nombre de nouvelles situations analysées en commission d'orientation MDI (périmètre CeA-67 – Hors Ville de Strasbourg)	117 (soit 406 personnes)	78 (soit 278 personnes)	124 (395 personnes)	147 (462 personnes)	118 (430 personnes)
Nombre de ménages obtenant un titre de séjour	8	6	9	5	ND
Nombre d'enfants accompagnés scolarisés (soit le nombre de mineurs accompagnés) - (périmètre CeA-67 – Hors Ville de Strasbourg)	190	175	186	215	230
Durée moyenne de prise en charge	11 mois	13 mois	16 mois	11 mois	11 mois

Bilan d'exécution 2023 :

Financés par la Collectivité européenne d'Alsace et valorisés dans la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, 6,5 équivalents temps plein interviennent dans l'objectif d'assurer un accompagnement ciblé et spécialisé des ménages déboutés. Ils se composent de :

- Deux assistantes sociales spécialisées au sein de la Collectivité européenne d'Alsace (création des postes en 2018) et un mi-temps de coordination fonctionnelle intervenant sur les secteurs de l'Eurométropole Nord et de l'Eurométropole Sud.
- Trois travailleurs sociaux et une puéricultrice (4 ETP financés dans le cadre de la délégation sociale à la Ville de Strasbourg).

Il est à noter qu'au vu du nombre de ménages à accompagner, la polyvalence de secteur est largement sollicitée dans l'accompagnement des familles, tant au niveau des services de la Collectivité européenne d'Alsace que de la Ville de Strasbourg.

Au niveau quantitatif, après une baisse d'activité en 2020 due à la crise sanitaire (fermeture des frontières et confinement), on observe depuis une augmentation continue du nombre de ménages accompagnés par les deux équipes : + 25% du nombre de ménages en 2022 et à nouveau + 10% en 2023 représentant 784 ménages accompagnés par les travailleurs sociaux de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Ville de Strasbourg.

Toujours en 2023, 8 commissions d'orientation ont été organisées et animées par la Collectivité européenne d'Alsace sur le périmètre bas-rhinois, permettant d'analyser 118 nouvelles situations concernant 430 personnes, dont :

- 230 enfants mineurs ;
- 24 situations de vulnérabilité enfance signalées ;
- 55 situations de vulnérabilité santé signalées.

L'année 2023 a également été marquée par la dégradation de la situation sanitaire générale des ménages accompagnés et en l'absence d'un nombre suffisant de places d'hébergement d'urgence, le constat d'un maintien à la rue plusieurs semaines voire plusieurs mois de familles y compris avec des enfants mineurs en bas âge et avec des pathologies santé graves, ainsi que la saturation générale des dispositifs tant au niveau de l'hébergement d'urgence que de l'aide alimentaire.

Dans un objectif de formation et d'outillage des travailleurs sociaux, une information collective a été organisée au courant de l'année avec pour objectifs de présenter la mission, son fonctionnement, ses instances, le public cible et un échange sur les pratiques d'accompagnement des publics. L'information collective a réuni plus d'une cinquantaine de travailleurs sociaux de la CeA et des associations partenaires.

Perspectives futures :

Poursuite de l'accompagnement ciblé et spécialisé des ménages déboutés par l'équipe spécialisée.

Fiche 25 : Lutte contre la précarité alimentaire

Action d'initiative

Thème de la contractualisation : Favoriser l'inclusion des plus fragiles et l'accès aux besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, se vêtir)

Description de l'action :

La CeA intervient au titre de ses compétences de soutien aux associations en faveur de la lutte contre les exclusions et contre la précarité alimentaire en général et des épiceries sociales et solidaires en particulier.

Un plan d'action gouvernemental 2021-2022 pour la transformation de l'aide alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire a été adopté le 8 juillet 2021, lors d'une réunion du Comité national de Coordination de la Lutte contre la Précarité Alimentaire (COCOLUPA). Il vise entre autre l'amélioration du pilotage et l'articulation des politiques publiques en la matière, conformément aux dispositions prises par la loi Egalim du 30 octobre 2018.

Un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) de 2019 souligne l'importance du niveau territorial de proximité dans ce domaine et appelle à la mise en œuvre d'une politique systémique de lutte contre la précarité alimentaire. La CeA, en tant que chef de file de l'action sociale et des solidarités du territoire en est un acteur incontournable car premier prescripteur dans le cadre du suivi des familles.

Suite à la création de la CeA et au regard des singularités d'approches par les 2 départements historiques au sujet du soutien aux associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité alimentaire, et plus particulièrement concernant les épiceries solidaires et sociales, il s'est avéré nécessaire de redéfinir une ligne de conduite politique commune aux 2 anciens conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, dans un souci d'équité territoriale.

Un état des lieux préalable, définissant les modalités de relations partenariales en place avec les services territorialisés de la Direction de l'Action Sociale de Proximité (TDS et UTAMS), les besoins des territoires et traçant l'activité des structures partenaires est nécessaire. Ce travail se tient de mai à décembre 2022. Il permettra de recenser les habitudes partenariales des territoires, les attendus de chacun et les enjeux repérés en proximité. Il contribuera à obtenir un recueil de données exploitables pour l'analyse des subventions et plus particulièrement pour la définition de critères d'attribution communs à l'échelle de la CeA.

En parallèle et au regard de son rôle de chef de file de l'action sociale, la CeA s'est investie dans une participation régulière aux instances de coordinations alimentaires portées par la DDETS du Haut-Rhin, les villes de Mulhouse et Colmar et l'Eurométropole de Strasbourg.

Date de mise en place de l'action :

2^{ème} semestre 2023

Durée de l'action :

Indéterminée

Partenaires et co-financeurs :

CeA, Etat

Budget détaillé prévisionnel sur le second semestre 2023 :

BUDGET	
<p>- Soutien de la CeA aux épiceries sociales et associations caritatives œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité alimentaire : 354 679 € (total 2023), notamment des projets innovants <i>NB : en 2023, les subventions attribuées sont reconduites selon l'historique des versements antérieurs.</i></p> <p>- Enveloppe complémentaire conjoncturelle visant à lutter contre l'inflation subie par les structures subventionnées : 37 175 € sur 1 an <i>NB : cette enveloppe a permis d'attribuer des subventions en hausse forfaitaire de 10% pour chaque structure habituellement soutenue par la CeA, afin de tenir compte du contexte inflationniste.</i> 114 500€ sur 1 an <i>NB : cette enveloppe a permis de revaloriser de 15% la subvention liée à l'accroissement d'activité de structures d'aide alimentaire et d'augmenter la subvention des épiceries sociales les moins financées.</i></p> <p>- Participation aux coordinations existantes (+ mise en place des Plans Alimentaires Territoriaux) : 7 000 € sur 1 an</p> <ul style="list-style-type: none"> . Participation à la coordination départementale en place sur le 68 : 1x trimestre . Participation à la coordination de Colmar : 1x tous les deux mois . Participation à la coordination de Mulhouse : 1x trimestre . Participation à la coordination en place sur l'EMS : 1x trimestre . Sous réserve de son lancement, participation pour le 67 : 1x trimestre <p>Développement d'une coordination alsacienne des structures de lutte contre la précarité alimentaire partenaires de la CeA, en articulation avec les coordinations existantes : 17 500 € sur 1 an</p> <p>Renforcement des partenariats en territoire pour renforcer les articulations entre les acteurs locaux dans le champ de la lutte contre la précarité alimentaire : 20 000 € (50% ETP sur la période de référence) sur 1 an</p> <p>Mise à disposition d'une assistante sociale de la CeA auprès des épiceries de l'Agoraé à hauteur de 20% ETP : 8 000 € sur 1 an</p>	<p>261 714,5€ pour le second semestre</p>
Part État : 75 837,5 €	BUDGET GLOBAL : 261 714,5€
Part CeA : 185 877 €	

Budget exécuté sur le second semestre 2023 :

BUDGET	
<p>- Soutien de la CeA aux épiceries sociales et associations caritatives œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité alimentaire : 354 679 € (total 2023), notamment des projets innovants <i>NB : en 2023, les subventions attribuées sont reconduites selon l'historique des versements antérieurs.</i></p> <p>- Enveloppe complémentaire conjoncturelle visant à lutter contre l'inflation subie par les structures subventionnées : 37 175 € sur 1 an <i>NB : cette enveloppe a permis d'attribuer des subventions en hausse forfaitaire de 10% pour chaque structure habituellement soutenue par la CeA, afin de tenir compte du contexte inflationniste.</i> 114 500€ sur 1 an <i>NB : cette enveloppe a permis de revaloriser de 15% la subvention liée à l'accroissement d'activité de structures d'aide alimentaire et d'augmenter la subvention des épiceries sociales les moins financées.</i></p> <p>- Participation aux coordinations existantes (+ mise en place des Plans Alimentaires Territoriaux) : 7 000 € sur 1 an</p> <ul style="list-style-type: none"> . Participation à la coordination départementale en place sur le 68 : 1x trimestre . Participation à la coordination de Colmar : 1x tous les deux mois . Participation à la coordination de Mulhouse : 1x trimestre . Participation à la coordination en place sur l'EMS : 1x trimestre . Sous réserve de son lancement, participation pour le 67 : 1x trimestre <p>Renforcement des partenariats en territoire pour renforcer les articulations entre les acteurs locaux dans le champ de la lutte contre la précarité alimentaire : 20 000 € (50% ETP sur la période de référence) sur 1 an</p> <p>Mise à disposition d'une assistante sociale de la CeA auprès des épiceries de l'Agoraé à hauteur de 20% ETP : 8 000 € sur 1 an</p>	<p>Pour le second semestre : 270 677 € -</p>

Part État : 75 837,5 €	BUDGET GLOBAL : 270 677€ <i>Budget prévu : 261 714,5€</i>
Part CeA : 194 839,5 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Résultat atteint en 2022	Résultat attendu en 2023	Résultat atteint en 2023 – situation au 31/12/2023
Nombre de structures soutenues au titre de l'aide alimentaire	<u>Pour le 68 :</u> 9 <u>Pour le 67 :</u> 25 <u>Total CeA :</u> 34	34	46
Nombre de structures nouvellement soutenues	<u>Pour le 68 :</u> 0 <u>Pour le 67 :</u> 3	ND	9
Nombre de structures ayant bénéficié d'un soutien revalorisé	<u>Pour le 68 :</u> 2 <u>Pour le 67 :</u> 3	34	36
Nombre de projets innovants en cours de réflexion ou déployés	3	3	1 1

Bilan d'exécution 2023 :

En 2023, 46 structures (+35% en comparaison à 2022) de lutte contre la précarité alimentaire ont été financées, pour un budget global de 506 354 €. En 2023, le financement a été renforcé de 10% à 15% supplémentaire pour les structures historiquement soutenues. Ce montant a été majoré pour 4 épiceries sociales très faiblement soutenues (montant initial inférieur à 7% de leur budget).

La CeA s'engage dans la structuration d'une politique de soutien plus particulière en faveur des épiceries solidaires et sociales, acteurs incontournables de la lutte contre la précarité alimentaire : 73% des subventions est alloué aux épiceries sociales et/ou solidaires. En effet, ces structures proposent une offre alimentaire diversifiée et de qualité à destination des personnes ayant des difficultés économiques, tout en accompagnant les bénéficiaires dans la définition et la réalisation d'un projet personnel, par le biais d'ateliers. Ainsi, la CeA s'engage dans le financement de nouvelles épiceries dans une visée de développement de projets innovants par ces structures. Au total, le budget alloué aux épiceries sociales et ou solidaires est de 371 433€.

La CeA soutient aussi les projets innovants, en finançant pour la première fois en 2023, l'association VRAC à Strasbourg. Leur projet de triple tarification est une expérimentation intéressante pour lutter contre la précarité alimentaire tout en favorisant les solidarités et la mixité sociale.

Parallèlement, la CeA a poursuivi son implication dans les coordinations locales existantes (Départementale 68, Ville de Strasbourg, Mulhouse, Colmar et Saint Louis) et développe ses relations partenariales, notamment lors de visites des structures, afin de renforcer les articulations territoriales existantes et d'identifier les points de fluidification envisageables.

Une première rencontre des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire a permis de réunir des partenaires de la CeA le 26 juin 2023, un temps d'interconnaissance et d'échange enrichissant permettant de mieux cerner les besoins des structures de solidarités et d'élaborer des perspectives.

Par ailleurs, la Direction de l'Action Sociale de Proximité est également intervenue auprès des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) afin de présenter l'aide alimentaire et les enjeux y afférant, dans le cadre d'une réunion inter PAT alsacienne, dans l'objectif de sensibiliser et de créer les conditions d'articulations avec les réflexions actuelles d'alimentation saine et de qualité déclinées dans les PAT. Depuis, un groupe de travail transversal, réunissant Direction de l'Action Sociale de Proximité, Direction de l'Environnement et l'Agriculture et Direction Education Jeunesse, élabore une stratégie de lutte contre la précarité alimentaire associant les acteurs économiques du territoire. La réunion Inter PAT de février 2024, co-pilotée par la DRAAF et CeA, a consacré une demi-journée à la précarité alimentaire.

Enfin, depuis plusieurs années, la CeA met à disposition de l'Association Fédérative Générale des Etudiants de Strasbourg (AFGES) une assistante de service social pour la réalisation d'une permanence d'accueil à destination des étudiants souhaitant accéder à l'épicerie, à hauteur de 20% d'un équivalent temps plein.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action via le Pacte des solidarités :

La collectivité poursuit la structuration de sa politique de soutien aux acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire. Au-delà du concours financier apporté aux associations, le déploiement d'une coordination alsacienne des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire sera à consolider, ce afin d'améliorer l'interconnaissance, l'identification des phénomènes émergents et de favoriser le développement de projets innovants. Cette nouvelle coordination interviendra en complément et complémentarité de la coordination départementale portée par la DDETSPP 68 et du projet de coordination de la DDETS 67. Le réseau alsacien permettra ainsi aux acteurs de la région de se rencontrer et de construire une coopération à une échelle plus vaste, dans une visée de renforcement du développement local. Avec la Direction de l'Environnement et de l'Agriculture, une étude a débuté en 2024 autour de l'approvisionnement en circuit de proximité des structures de solidarités alimentaires.

Fiche 26 : Jardins solidaires

action à l'initiative du département

Thème de la contractualisation : Favoriser l'inclusion des plus fragiles et l'accès aux besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, se vêtir)

Description de l'action :

Les jardins solidaires sont une initiative du département du Bas-Rhin. Constatant l'existence de terrains disponibles et dont elle était propriétaire, la collectivité a souhaité mettre ces espaces à profit pour :

- Créer des actions solidaires au bénéfice des plus démunis,
- Faire fructifier son foncier grâce au maraichage,
- Créer des actions éducatives de nutrition à destination des publics en précarité à partir des légumes et des fruits récoltés,
- Soutenir le lien social ou en créer au travers d'actions collectives,
- Créer ou soutenir les conditions d'une insertion sociale ou socio-professionnelle,
- Sensibiliser au respect de l'environnement via un rapprochement avec la nature.

Le projet s'est construit en trois étapes :

- Recensement des activités de maraichage existantes, des terrains, vergers ou surfaces agricoles disponibles,
- Recherche et structuration du partenariat local,
- Création d'équipes locales et suivi du projet.

Les jardins sont conçus comme un support à de multiples activités devant favoriser le lien social. Plusieurs projets existent déjà dans le Bas-Rhin sur les périmètres de l'Eurométropole Nord et du Centre Alsace. Ces démarches ayant démontré toute leur pertinence, notamment dans les liens avec le secteur caritatif et comme vecteur d'insertion socio-professionnelle, la CeA décide de déployer ces initiatives en démarrant la recherche de terrains disponibles dans le Haut-Rhin pour étendre les bénéfices de cet outil support à d'autres territoires.

Un diagnostic des terrains supplémentaires disponibles sera mené au second semestre 2022. Quelques terrains sont déjà pressentis. Chaque équipe structurera les objectifs liés au déploiement de cet outil selon ses besoins. Des liens pourront se créer notamment avec la Protection Maternelle et Infantile, mais aussi proposer du circuit court avec les épiceries sociales ou les associations caritatives du secteur, et permettre à des bénéficiaires du rSa très éloignés de l'emploi de participer à une activité d'utilité sociale.

Au regard du diagnostic établi, le projet vise à développer une action permettant une évolution favorable des publics défavorisés, dans le domaine de la nutrition. Ceci implique d'effectuer des liens avec l'insertion sociale et professionnelle afin d'améliorer les conditions globales de vie.

Il s'agit de « plusieurs » projets dans la mesure où il s'agira de créer des actions sur des territoires différents en fonction des terrains à disposition et des partenaires locaux, qui pourraient avoir pour objectifs :

- Utiliser du foncier existant d'institutions ou de structures pour créer des actions solidaires au bénéfice des plus démunis ;
- Faire fructifier ce foncier via du maraichage ;
- Créer à partir des légumes/fruits des actions éducatives de nutrition à destination des publics en précarité ;
- Créer ou soutenir parallèlement de l'insertion sociale ou professionnelle ;
- Créer ou soutenir du lien social ;
- Sensibiliser au respect de l'environnement via un rapprochement avec la nature.

Chaque projet se construit en 3 étapes :

- Définition du projet et diagnostic du territoire pressenti : recensement des actions de maraichage existantes, des terrains, vergers ou surfaces agricoles disponibles, témoignages d'expériences ayant fonctionné ou fonctionnant ;
- Recherche et structuration du partenariat local ;
- Création d'équipes locales d'animation et de suivi du projet.

Date de mise en place de l'action : 2019

Durée de l'action :

2019-2023.

Partenaires et co-financeurs :

Pour l'action « Osons jardiner » (Eurométropole Nord) : commune de Bischheim, structures d'accueil de jour, résidences sociales, associations caritatives. Le projet est porté par le chantier d'insertion Les Jardins de la Montagne Verte (avec cofinancement FSE).

Pour l'action du territoire Eurométropole Sud : commune d'Ostwald.

Pour l'action du territoire Centre Alsace : association sur l'environnement, lycée professionnel agricole, association de prévention spécialisée, Communauté de communes du canton d'Erstein, mission locale. Le projet est porté par le chantier d'insertion Les Jardins de la Montagne Verte (avec cofinancement FSE).

Budget détaillé sur le second semestre 2023 :

BUDGET	
<p><u>Pour le 68 :</u> Subvention(s) à attribuer pour le déploiement de nouvelles initiatives après une phase d'ingénierie de projet (diagnostic des sols sur des terrains pressentis, recensement des besoins des territoires, consolidation du partenariat local...).</p>	10 000 €
<p><u>Pour le 67 :</u> - action « Osons jardiner » (subvention attribuée aux Jardins de la Montagne Verte) ; - subvention pour les jardins d'Ostwald et Erstein (subvention attribuée aux Jardins de la Montagne Verte)</p>	
Part État : 5 000 €	BUDGET GLOBAL : 10 000 €
Part CeA : 5 000 €	

Budget exécuté au 31/12/2023 :

BUDGET	
<p><u>Pour le 68 :</u> Subvention(s) à attribuer pour le déploiement de nouvelles initiatives après une phase d'ingénierie de projet (diagnostic des sols sur des terrains pressentis, recensement des besoins des territoires, consolidation du partenariat local...).</p> <p>- Cultivons-nous à Colmar : 100 €/ an - Jardins partagés à Munster : 4230 €/an</p>	12 475 €
<p><u>Pour le 67 :</u> - pour l'action « Osons jardiner » (subvention attribuée aux Jardins de la Montagne Verte) ; - dépenses d'équipement et fonctionnement pour les jardins d'Ostwald et Erstein (subvention attribuée aux Jardins de la Montagne Verte); 620 €/ an</p> <p>0,4 ETP de coordination, ingénierie et mise en oeuvre au sein des jardins solidaires ; 20 000 €</p>	
Part État : 5 000 €	BUDGET GLOBAL REALISE : 12 475 € BUDGET INITIALEMENT PREVU : 10 000 €
Part CeA : 7 475 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Résultat atteint en 2019	Résultat atteint en 2020	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022	Résultat atteint en 2023
<i>« Osons jardiner » - EMS Nord</i>					
Nombre de personnes bénéficiant de l'action	12 en matière d'insertion 12 en tant que bénéficiaires en propre des produits issus de leur implication	10 en matière d'insertion 10 en tant que bénéficiaires en propre des produits issus de leur implication	10 en matière d'insertion 10 en tant que bénéficiaires en propre des produits issus de leur implication	ND	16 personnes
Nombre de kilos de produits issus du maraîchage redistribués aux associations locales de solidarité	350	200 KG (exploitation modérée du terrain eu égard aux périodes de confinement, la majorité des jardiniers ayant été Hors activité quelques semaines au printemps)	200 KG (problème de gel du mois d'avril ayant freiné les récoltes)	ND	ND
Nombre d'ateliers éducatifs à destination des mères et de leurs enfants, utilisant le support des produits issus du jardinage	3	Les mesures sanitaires n'ont pas permis d'actions collectives	Bilans de santé en lien avec la MGEN et suivi par l'équipe mobile santé précarité. Ateliers sur la gestion du budget en partenariat avec CRESUS.	ND	ND
Nombre d'ateliers éducatifs à destination d'enfants bénéficiaires d'une mesure éducative	1	Les mesures sanitaires n'ont pas permis d'actions éducatives	/	ND	ND
Liens tissés avec des associations locales effectuant de la solidarité alimentaire	2	2 (une épicerie sociale ainsi que les Restos du Cœur)	Liens fluides	ND	ND

<i>Jardins d'Ostwald et d'Erstein</i>					
Nombre de personnes bénéficiant de l'action	/	/	/		33 personnes
Nombre de kilos de produits issus du maraichage redistribués aux associations locales de solidarité	/	/	/		ND
Nombre d'ateliers éducatifs à destination des mères et de leurs enfants, utilisant le support des produits issus du jardinage	/	/	/		ND
Nombre d'ateliers éducatifs à destination d'enfants bénéficiaires d'une mesure éducative	/	/	/		ND
Liens tissés avec des associations locales effectuant de la solidarité alimentaire	/	/	/		ND

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

L'action va se poursuivre en dehors du pacte des solidarités.

Les perspectives générales pour 2024 sont :

- Intégrer 60 BRSA au dispositif, compte tenu la création d'un jardin solidaire à la ville de Barr.
- Préparer la sortie des jardiniers qui sont actuellement vers la fin de leur parcours au dispositif, ainsi que de ceux qui sont en parcours intermédiaire : formations, PMSMP, découverte des métiers, etc.
- Renforcer la coordination avec les services sociaux de la Collectivité Européenne d'Alsace afin de lever les freins périphériques à l'emploi des jardiniers.
- Mobiliser les jardiniers à partir des actions collectives comme les ateliers sur la santé, sur la nature, etc.
- Mobiliser les jardiniers pour la réalisation de formations, d'immersions et de découverte de métiers, dans le cadre de l'accompagnement socioprofessionnel ;
- Renforcer les liens avec les différents partenaires : les associations, les communes, les services sociaux de la CeA, etc.
- Rendre plus visible le travail du dispositif pour lever les freins périphériques à l'emploi.

Fiche 33 : Enfants exposés aux violences intrafamiliales

Action d'initiative

Lien avec la stratégie pauvreté : Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants.

Description de l'action :

Action innovante visant à conduire une politique publique de prévention des troubles post-traumatiques au bénéfice des enfants exposés aux violences intrafamiliales pour leur garantir les mêmes droits et la prise en charge adaptée nécessaire à leur épanouissement, leur intégrité et leur sécurité.

Contextualisation :

La violence au sein du couple concerne tous les âges de la vie et tous les milieux sociaux et culturels. En France, une femme sur 10 est victime de violence au sein du couple et, tous les 2 jours, une femme meurt sous les coups de son compagnon ou ex-compagnon. A ces chiffres préoccupants, il convient d'ajouter ceux des autres victimes des violences conjugales à savoir les enfants. Près de 400 000 enfants en seraient victimes. Les recherches récentes montrent les effets souvent considérables sur les enfants, qui amènent aujourd'hui à considérer les violences dans le couple comme une forme de maltraitance pour les enfants.

L'enfant exposé aux violences dans le couple est un enfant à risque...

Récurrentes et cumulatives, les violences au sein du couple s'aggravent et s'accroissent dans le temps. Ces violences ne sont pas une histoire de simples passages à l'acte violents isolés, c'est au contraire un contexte de danger permanent autant pour l'enfant que pour sa mère. Les actes de violence ne sont que la partie visible de l'iceberg. Le climat de peur et de terreur affecte l'enfant dans sa construction, son épanouissement et son développement. La minimisation, le déni de la violence, la disqualification de la figure maternelle, la loi du silence, font partie des comportements émotionnellement maltraitants et insécurisants pour l'enfant.

... il faut que l'enfant soit mieux protégé et qu'aucun contexte ni aucun environnement n'échappe à la vigilance nécessaire

La prise en charge des enfants victimes de violences conjugales : un véritable enjeu de santé publique qui mérite toute notre attention

Le retentissement à court, moyen et long terme des violences au sein du couple est maintenant bien connu sur l'enfant. Les conséquences sont multiples : psychologiques, physiques et sociales.

Les interventions actuelles de la Collectivité européenne d'Alsace dans les situations des enfants exposés

Aux côtés de la justice et des partenaires, la Collectivité est fortement impliquée dans le cadre de ses compétences de protection de l'enfance, avec les interventions de ses services sociaux et médico-sociaux, de PMI, d'Aide Sociale à l'Enfance, sa participation au dispositif des intervenants sociaux en gendarmerie, ses signalements à la CRIP, à la justice, son soutien financier aux associations et sa participation dans les instances et commissions départementales.

Elle travaille en étroite articulation et complémentarité avec les Délégues départementales aux droits des femmes et à l'égalité du Haut-Rhin et du Bas-Rhin sur des thématiques communes (les violences chez les femmes en situation de handicap, la prostitution des mineurs et de la population estudiantine...), la connaissance et mobilisation du réseau partenarial, la co-construction et l'animation de journées d'information et de sensibilisation, l'information réciproque ... et l'évaluation des besoins. A ce titre, le périmètre de l'appel à projet « Enfants exposés aux violences intrafamiliales » de la CeA a été défini après évaluation conjointe des besoins non couverts.

L'appel à projet « Enfants exposés aux violences intrafamiliales » est un levier supplémentaire pour la prise en charge des enfants

Le sujet des enfants exposés aux violences intrafamiliales est important humainement et politiquement. La crise sanitaire et le confinement ont accentué d'ailleurs les climats de tensions intrafamiliales. Cependant, les prises en charge psychologiques des enfants restent problématiques et se sont accentués à la fois dans les délais et dans les durées des prises en charge depuis la crise sanitaire. La prise en charge des impacts de la violence sur les enfants doit se faire le plus rapidement possible. C'est à ce titre que cet appel à projet souhaite développer ou renforcer l'offre de service en accompagnement psychologique auprès des enfants exposés et/victimes de violences graves au sein du couple ou d'homicides. La gravité s'apprécie par la durée et l'intensité de la violence. Cet accompagnement psychologique devra être réalisé par un psychologue formé à l'aide aux victimes mais surtout et, avant tout, à la prise en charge du syndrome psycho traumatique des impacts de la violence sur l'enfant. Il pourra revêtir des formes singulières ou complémentaires par des séances individuelles et/ou des groupes de parole.

Date de mise en place de l'action :

- 2^{ème} semestre 2022 : élaboration et validation de l'appel à projets,
- Démarrage de l'action au 1^{er} semestre 2023.

Durée de l'action :

Durée indéterminée.

Partenaires et co-financeurs :

CeA, Etat.

Budget détaillé sur 2022/2023 :

BUDGET	
<ul style="list-style-type: none"> - Appel à projet alsacien : 120 000€ (paiement des prestataires des mesures de soutien psychologique) - Valorisation poste de chef de projet à la DASP : 4 000€ (10%) <p><i>La répartition détaillée par territoire n'est à ce stade pas évaluable. Elle sera dépendante des offres retenues début 2023. Une équité territoriale sera bien entendue recherchée.</i></p>	124 000 €

Part État 2023 : 62 000 €	BUDGET GLOBAL : 124 000 €
Part CeA 2023 : 62 000 €	

Budget exécuté au 30/06/2023 :

Cas échéant, suivant l'adoption par l'Assemblée de la CeA de la ou les structures retenues en CP du 13/04/2023.

BUDGET	
<i>Ouverture de la cellule uniquement en mars 2024. APP en cours au second semestre 2023.</i>	0 €
Part État 2 nd semestre 2023 : 0 €	BUDGET GLOBAL : 0 €
Part CeA 2 nd semestre 2023 : 0 €	

Objectifs et progression :

Indicateur	Résultat atteint en 2023 – situation au 30/04/2023
Nombre de structures retenues	<p style="text-align: center;"><u>Pour le 68 :</u> NC au 01-03-2023*</p> <p style="text-align: center;"><u>Pour le 67 :</u> NC au 01-03-2023*</p> <p>*Adoption par l'Assemblée de la CeA de la ou les structures retenues en commission permanente du 13/04/2023.</p>
Nombre d'enfants différents bénéficiant des séances	<p style="text-align: center;"><u>Pour le 68 : NC*</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Pour le 67 : NC*</u></p> <p>*Démarrage de l'offre de service décalée à fin juin.</p>
Nombre total de séances dispensées	<p style="text-align: center;"><u>Pour le 68 : NC*</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Pour le 67 : NC*</u></p> <p>*Démarrage de l'offre de service décalée à fin juin.</p>

Bilan d'exécution 2022/2023 :

Juin à octobre 2022 :

- Conduite du diagnostic territorialisé de l'existant en matière de prise en charge des enfants exposés aux violences conjugales en lien étroit avec les 2 déléguées départementales droit des femmes et à l'égalité pour circonscrire les besoins, manques et leviers à l'échelle alsacienne,
- Rédaction, par un groupe pluridisciplinaire, du cahier des charges de l'appel à projets en faveur de la prise en charge du psycho-traumatisme des enfants exposés aux violences conjugales avec des attendus précis : un dispositif à déployer sur tout le territoire alsacien avec une notion « d'aller vers », des enfants pris en charge rapidement et par des psychologues formés au psycho-traumatisme, une articulation partenariale efficiente.

Novembre 2022 à février 2023 :

- Validation des contours de l'appel à projets par les élus de la CeA en novembre 2022,
- Appel à projets lancé et ouvert du 25 novembre 2022 au 15 janvier 2023,
- Examen des 5 projets déposés fin janvier par un groupe pluridisciplinaire de professionnels de la CeA.

Mars à juin 2023 :

- Proposition des dossiers aux élus à l'occasion de la commission permanente du 13 avril 2023,
- Notification au(x) porteur(s) de projet et signature de la convention, convention signée avec durée 1^{er} mai 2023 au 31 décembre 2024
- Déploiement du dispositif en juin 2023 et reporté compte tenu de la difficulté de recrutement de 2 psychologues.

Juin 2023 à juillet 2024

- Ouverture de la cellule de prise en charge en mars 2024
- Une 50ème d'enfants accompagnés par les psychologues à fin juin 2024

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

- Veiller à la mise en œuvre du dispositif sur tout le territoire alsacien et au respect des attendus du cahier des charges,
- Premier bilan intermédiaire en septembre 2024
- Prorogation de la convention par voie d'avenant du 1^{er} janvier au 31 mars 2024.

Fiche 34 : Parentalité

Action d'initiative

Thème de la contractualisation : L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté

Description de l'action :

418 218 enfants de 0 à 18 ans vivent en Alsace dans une famille sous le seuil de pauvreté, qui accélère leur situation d'isolement. Parmi eux également, des parents d'enfants en situation de handicap qui ne peuvent reprendre un travail faute d'accès effectif et durable de leur enfant dans les structures de vie et d'accueil habituel. Le diagnostic du schéma autonomie a rappelé que près d'une famille sur trois dont l'enfant présente un handicap vit sous le seuil de bas revenu. Aussi la Collectivité souhaite s'engager davantage pour tenter de remédier concrètement à leurs diverses situations en contribuant à une meilleure couverture des territoires en offre d'accompagnement des parents, partant des constats que :

- tout parent peut rencontrer des questionnements concernant l'éducation de son enfant à tous les âges et peut rechercher un appui pour répondre à ses besoins ;
- des ressources existent, mais leur accès et l'accompagnement vers elles reste à soutenir ;
- tous les territoires ne sont pas couverts par des lieux ressources ou une offre de services de proximité suffisante.

Pour 2020, la perspective choisie consistait à soutenir la création de lieux d'accueil parent-enfant (LAEP) sur des territoires prioritaires au travers d'un appel à projet conjoint porté par le Département et la CAF depuis octobre 2019. Cet objectif de soutien à la parentalité annoncé dans la démarche de lancement du plan pauvreté précarité a eu un réel effet levier auprès des communautés de communes. Sept projets avaient été déposés au 31 décembre 2019 sur sept communautés de communes de l'ensemble du Département, dont deux quartiers propriétaires (EMS-Schiltigheim et Saverne) et l'un en veille active (CAH Haguenau-Kaltenhouse).

Des projets complémentaires, dont certains en itinérance étaient également à l'étude en 2020 pour un déploiement en 2020-2021. La crise sanitaire a ralenti leur pleine activité, et nécessite d'être soutenu cette année encore

Pour 2021, la collectivité européenne d'Alsace souhaite soutenir les actions qui visent à soutenir les parents d'enfants en situation de handicap afin de lever les freins qui subsistent à leur accueil effectif et durable dans les lieux de vie habituel, de la petite enfance et du loisir ; ainsi un certain nombre de parents pourront rompre leur isolement, être soutenu et pouvoir envisager une recherche ou reprise d'emploi également.

Date de mise en place de l'action :

Décembre 2019 – Janvier 2020

Durée de l'action :

Action récurrente, sans date de fin

Partenaires et co-financeurs :

Cofinancement CeA et Etat.

CAF, communautés de communes, communes.

Budget détaillé sur le second semestre 2023 :

BUDGET	
<p><u>Pour le 68 :</u> Valorisation :</p> <ul style="list-style-type: none">• Enfance Plurielle (33 750 €/ an)• Foyer Club 68 (8 000 €/ an) <p>Nouvelles dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none">• Secours populaire (10 000 €/ an)• AGF (4 000 €/ an)	
<p><u>Pour le 67 :</u> Valorisation :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les jeux du chat noir (10 000 €/ an)• La Maisonnée (3 000 €/ an)• UDAF67 REAP (1 000 €/ an)• RESCIF consultation familiale soutien à la parentalité (8 658 €/ an) <p>Nouvelles dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none">• AID (35 000 €/ an)• APEDI équipe mobile (15 500 €/ an)• Poisson Plume (13 000 €/ an)• CSC Sarre-Union (7 000 €/ an)	74 454 €

Part État : 37 227 €	BUDGET GLOBAL : 74 454 €
Part CeA : 37 227 €	

Budget exécuté au 31/12/2023 :

Compte	
<p><u>Pour le 68:</u> Valorisation :</p> <p>Enfance Plurielle (34 500 €/an) Foyer Club 68 (0 €/an)</p> <p>Nouvelles dépenses :</p> <p>Secours populaire 68 (10 000 €/an) AGF (6 000 €/an),</p>	25 250 € versés pour les projets initiaux

<p><u>Pour le 67 :</u> Valorisation : * Les jeux du chat noir (10 000 €/an) * La Maisonnée (3 000 €/an) * UDAF67 REAAP (1 000 €/an), * RESCIF consultation familiale soutien à la parentalité (8 658 €/an)</p> <p>Nouvelles dépenses : * AID (33 000 €/an) * APEDI équipe mobile (21 000 €/an), * APEDI LAEP inclusif (21 176 €/an), * Poisson Plume arrêt de l'activité en 2023 * CSC Sarre-Union, pas de demande relais du financement pris par la communauté de commune Remplacé par dépense pour LAEP inclusif</p>	<p>48 917 € versés sur ces projets sur ce territoire</p>
<p><u>Part État : 37 227 €</u> <u>Part CeA : 36 940 €</u></p>	<p>Budget réalisé : 74 167 € Budget prévu : 74 454 €</p>

Objectifs et progression :

Indicateur	Résultat atteint en 2021	Résultat atteint en 2022	Résultat attendu en 2023	Résultat atteint en 2023
Nombre d'actions parentalité déployées	<p><u>Pour le 68 :</u> Projet non déployé</p> <p><u>Pour le 67 :</u> L'Atelier du Poisson Plume a réalisé : 88 passages pendant la crise sanitaire, 387 en 2021</p> <p>APEDI : ingénierie de projet, recrutement, mise en place des équipes et communication</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> Projet non déployé au 1^{er} semestre</p> <p><u>Pour le 67 :</u> <i>Remontées des structures partiellement disponibles</i></p> <p>- 475 passages à l'Atelier du Poisson Plume (une centaine de parents ou grands-parents qui viennent en moyenne 4 fois avec leurs enfants ou petits-enfants)</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> 2</p> <p><u>Pour le 67 :</u> - Atelier du Poisson Plume</p> <p>- Équipe mobile de l'APEDI : 998 heures d'intervention proposées.</p>	<p><u>Pour le 68 :</u> Enfance Plurielle 36 missions d'accompagnement au sein de 33 structures pour l'inclusion effective de 49 enfants Suite aux vacances de poste suspension activité animation enfance</p> <p><u>Pour le 67 :</u> L'équipe-mobile AID a réalisé 855h d'intervention auprès de 23 ALSH, pour l'inclusion de 31 enfants</p>

				L'équipe mobile APEDI a réalisé 4 021h d'intervention dans 17 structures d'accueil du jeune enfant pour l'inclusion de 42 enfants
Nombre d'ateliers	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> Equipe mobile a réalisé 181 heures auprès de 4 centres de loisirs	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 5 ateliers de sensibilisation, 2 ateliers de rencontres partage d'expérience des référents inclusion, soit 104 professionnels sensibilisés et soutenus <u>Pour le 67 :</u> L'équipe mobile APEDI a réalisé 4 021h d'intervention dans 17 structures d'accueil du jeune enfant
Nombre de jours d'ouverture	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> 19 familles qui ont bénéficié de 39 rencontres de parents solo mère mais également 14% de père.	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND
Nombre de parents bénéficiaires de l'action	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> ND <u>Pour le 67 :</u> ND	<u>Pour le 68 :</u> 96 parents pour 49 enfants âgés de 10 mois à 8 ans <u>Pour le 67 :</u> 84 parents pour 42 enfants

* non disponible

Volet 67 :

Les jeux du chat noir : l'activité est désormais bien implantée, plus particulièrement sur le sud de Strasbourg. 161 interventions ont été réalisées à hauteur de 592 heures d'intervention auprès de 811 adultes-parents et 1162 enfants dont 17 adolescents. La cible du projet visait à toucher d'avantage les familles avec jeunes enfants, les résultats sont satisfaisants.

La Maisonnée : ce LAEP qui est le seul ouvert le samedi et toutes les après-midis en semaine garde une fréquentation constante avec 1500 passages de parents avec enfants.

UDAF67 Réseau des parents : le pilotage de l'animation des Référents locaux du Réseau des parents a été mis en difficulté sur cette période suite au départ de la salariée ; une réflexion est en cours dans le cadre du schéma alsacien des services aux familles.

RESCIF : les consultations familiales proposé sur Strasbourg et Saverne ont permis cette année encore de soutenir la parentalité de 498 entretiens pour 198 parents venu majoritairement individuellement (seul 45 ensemble) et orienté pour certain par des services de psychiatrie. L'offre de consultation est désormais répertoriée parmi les offres de soutien des milles premiers jours.

AID : le dispositif expérimental proposé monte doucement en compétence. 14 familles ayant un enfant en situation de handicap ont bénéficié d'un accompagnement en structure ordinaire de loisir. Un certain nombre de freins sont liés à la concentration des demandes sur les mêmes périodes, néanmoins 3000 heures d'interventions ont pu être réalisées ainsi qu'un travail de communication pour d'avantage faire connaître le dispositif d'aide directe et de sensibilisation/formation des salariés.

APEDI équipe mobile : l'association a pu accompagner d'avantage d'enfants en 2023 ; 42 enfants en situation de handicap ont bénéficié d'un accompagnement en structure EAJE pour favoriser leur inclusion durable. 28 conventions de soutien ont été signées avec 17 structures. Ainsi 4 021h ont été réalisées contre 888 en 2022.

APEDI LAEP ressource inclusif : l'équipe de deux professionnelles a été recrutée en octobre 2023 et a démarré le travail de formalisation et de communication pour permettre aux professionnels des autres LAEP et structures relais de faire appel à cette offre nouvelle. Les travaux pour l'aménagement des locaux ont démarré en 2024.

Poisson Plume : la structure n'a pas pu stabiliser son projet fin 2022 et a suspendu son activité faute d'un nombre suffisant de bénévoles et du départ de l'intervenante principale malgré les demandes des familles. Le subventionnement de cette association ne sera pas renouvelé en 2023.

CSC Sarre-Union : l'action parentalité a montré son intérêt sur ce territoire rural avec un nombre important de femmes seules et en précarité qui ont pu être d'avantage accompagnées; l'expérimentation a permis de convaincre la communauté de communes de s'engager financièrement afin de pérenniser l'action parentalité.

Volet 68 :

Enfance Plurielle : la structure est un centre ressource qui apporte de l'aide et du conseil aux établissements d'accueil du jeune enfant et des accueils collectifs de mineurs (ALSH- périscolaire) qui les sollicitent pour l'adaptation des pratiques professionnelles au besoin de l'enfant en situation de handicap.

Le dispositif a d'avantage été sollicité en 2023 et a redynamisé son réseau ; 53 structures (13 EAJE et 20 ACM) structures les ont contactés concernant l'accueil complexe de 49 enfants de 10 mois à 8 ans. Par ailleurs 111 professionnels de 20 structures ont été sensibilisés lors de temps de travail collectif.

Foyer Club 68 : En 2023, l'association a recruté à nouveau et reprend des activités notamment par la mise en place d'un groupe d'écriture de contenus à destination des accueils de loisirs ; une rencontre avec les financeurs s'est organisé pour envisager collectivement l'adaptation du projet sans qu'un arbitrage ait été trouvé à ce stade. L'association n'a pas sollicité la subvention en 2023 de ce fait. A noter que l'association poursuit son engagement sur un programme d'activités à destination des parents d'adolescents en 2023 sur le territoire Rhin-Brisach.

Secours populaire : le soutien de cette action a permis à un plus grand nombre de familles d'être aidée en 2023 pour leur 752 enfants de 0-3 ans, et de faire bénéficier aux mamans d'une action individualisée. 1531 kits bébé plus 624 kits produits d'hygiène de base ont pu être distribués à des mamans sans hébergement fixe, ne disposant pas de ressources financières ou en grande difficulté économique et qui pourraient mettre en péril l'hygiène indispensable au nourrisson.

AGF 68 : le projet a été stabilisé en 2023 malgré des difficultés structurelles de l'association qui n'a plus de salarié, ses frais de fonctionnement subsistent, notamment les frais de location. Néanmoins 19 trousseaux naissances ont pu être distribué sur les 374 enfants soutenus par ailleurs pour la vêtue et les fournitures scolaires principalement.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

Convaincue de l'importance de soutenir la parentalité et notamment celle des parents d'enfants en situation de handicap, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite maintenir le montant des subventions versées aux structures déjà accompagnées par la collectivité, mais aussi :

- Accompagner les projets de structuration, d'extension de l'action de ces services
- Elargir l'assiette des structures financées, pour garantir une meilleure couverture du territoire alsacien

Fiche 35 : Assurer la continuité de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa Action d'initiative

Thème de la contractualisation : Insertion et parcours des allocataires du RSA

Description de l'action :

L'accompagnement des bénéficiaires du rSa est une compétence des départements, rappelée par le Code de l'Action Sociale et des Familles. Il représente d'autre part une priorité dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi. Or la continuité de cet accompagnement conditionne la capacité des bénéficiaires à s'investir dans un parcours d'insertion social ou professionnel, qui aboutisse in fine à un retour à l'emploi ou à l'activité et à une sortie du dispositif.

Néanmoins, en raison de difficultés croissantes de recrutement dans l'ensemble du secteur social et d'un absentéisme croissant au sein des services de la Direction de l'Action Sociale de Proximité et de la Direction de l'Insertion par l'Activité et du Logement (congés maternité et parentaux, congés longue maladie, temps partiels thérapeutiques ou même vacances de postes), 11% du volume des postes n'est actuellement pas pourvu, soit un total de jours d'absences rapporté en ETP qui représente à lui seul 40 ETP de travailleurs sociaux et 16,5 ETP de secrétaires médico-sociales, dont certains sont des postes spécialisés, exclusivement fléchés sur l'accompagnement des bénéficiaires du rSa et l'insertion des publics.

Si le recrutement d'agents contractuels est privilégié pour ces types d'absences, il comporte des limites : difficultés de recrutement en augmentation, temps de remplacement inférieurs aux temps d'absences réels, nécessité de former les agents et donc de mobiliser les équipes en place déjà fragilisées par ailleurs. C'est pourquoi la Direction Générale Adjointe des Solidarités dispose d'une équipe de remplacement répartie en 28 postes : travailleurs sociaux, secrétaires médico-sociales, un cadre, qui interviennent auprès de certaines directions en remplacement des professionnels absents.

L'existence de ces remplacements permet de ne pas mettre en péril la qualité du service rendu aux usagers, en particulier pour les bénéficiaires du rSa qui nécessitent un accompagnement resserré pour favoriser l'investissement des personnes concernées et permettre un retour à l'activité qui soit le plus rapide possible. Par ailleurs, les équipes qui interviennent autour de la thématique de l'insertion sont actrices à part entière de l'accompagnement global et en tant que telles, pleinement engagées dans la garantie d'activité.

C'est pourquoi la Collectivité entend dédier à minima 2 ETP de travailleurs sociaux de son équipe de remplacement à l'accompagnement exclusif des bénéficiaires du rSa, dans une logique de parcours sans couture qui permette de conserver un accompagnement efficace et personnalisé pour tous les bénéficiaires du rSa.

Date de mise en place de l'action : année 2023

Durée de l'action :

Durée indéterminée

Partenaires et co-financeurs :

Cofinancement CeA et Etat.

Budget détaillé sur le second semestre 2023 :

BUDGET	
Action à périmètre alsacien dédiée au financement de 4 ETP sur le second semestre 2023	100 000 €

Part État : 50 000 €	BUDGET GLOBAL : 100 000 €
Part CeA : 50 000 €	

Budget exécuté au 31/12/2023 :

BUDGET	
Action à périmètre alsacien dédiée au financement de 4 ETP sur le second semestre 2023	100 000 €

Part État : 50 000 €	BUDGET GLOBAL REALISE : 100 000 € BUDGET GLOBAL INITIALEMENT ATTENDU : 100 000 €
Part CeA : 50 000 €	

Objectifs et progression :

Indicateurs	Résultat atteint au second semestre 2023
Nombre de remplacements effectués	<u>Pour le 68</u> : ND* <u>Pour le 67</u> : ND
Nombre de bénéficiaires du rSa accompagnés	<u>CeA</u> : 115

* données non disponibles

Bilan d'exécution 2023 :

Au 31 décembre 2023, 34 ETP de travailleurs sociaux de la Direction de l'Action Sociale de Proximité sont vacants en cours de recrutement ou font l'objet de congés de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée ainsi que de temps partiels thérapeutiques. 1 ETP de conseiller social de la Direction Insertion par l'Activité et Logement est également vacant, alors que ces deux directions se partagent l'accompagnement des bénéficiaires du rSa selon leurs problématiques identifiées. C'est ainsi un équivalent de 35 ETP non couverts. 4 postes de travailleurs sociaux affectés à l'équipe de remplacement de la Direction Générale Adjointe sont centrés sur l'accompagnement des bénéficiaires du rSa. Le non remplacement des postes vacants de travailleurs sociaux, au sein notamment de la direction de l'action sociale de proximité, entraînerait un report de charge sur les travailleurs sociaux présents. L'accompagnement des bénéficiaires du rSa ne pourrait pas être réalisé dans les mêmes conditions, en parallèle d'accompagnements portant sur des problématiques d'enfance en danger ou au bénéfice de

publics vulnérables. Le fléchage d'effectifs de l'équipe de remplacement sur ces missions permet de continuer l'accompagnement social et socio-professionnel des bénéficiaires du rSa et ainsi contribuer à la diminution globale du nombre de foyers allocataires du rSa. En effet, nous pouvons constater que le nombre de foyers allocataires de rSa en Alsace est passé de 40 282 en décembre 2022, à 39 442 en décembre 2023.

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

Poursuite des remplacements par l'équipe dédiée.